

VIVRE OU LAISSER MOURIR

SOMMAIRE

Admissions et radiations	3
Assemblée générale du samedi 18 juin 2005	4
Rapports d'activité	
Vivre ou laisser mourir	27
La correction est un métier...	29
Activité syndicale	
Redéployer la CGT	32
Affronter le big-bang	34
Pour une commission des statuts	34
Restera-t-il des correcteurs ?	35
Communiqués de l'Inter	36
Tribunes libres	
Référendum, SPA et loi d'exception	37
Lu sur le Web	38
Logement	52

Assemblée générale ordinaire

Samedi 10 décembre 2005 à 13 heures

Salle Léon-Jouhaux, 67, rue de Turbigo, 75003 Paris

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport du trésorier**
- 2. Admissions**
- 3. Rapport du secrétaire**
- 4. Discussion**
- 5. Questions diverses**

Rappel : la salle ferme impérativement à 18 heures.

COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

2005-2006

Secrétaire délégué : Eric Moreau

Secrétaires adjointes :

- pour le **JO** : Elisabeth Proust
- pour **Le Monde** : Sylvie Standley
- pour **Le Figaro et de la CPEF3P*** : Catherine Renouf

Secrétaire à l'audiovisuel : Sylvie Standley

Secrétaire au placement : Catherine Renouf

Trésorier : Stéphane Violet

Trésorière adjointe : Claire Labati

(Permanence trésorerie le mercredi de 10 heures à 12 heures.)

Représentant à l'Inter : Chaâbane Lakel

Coordination permanence, accueil : Hervé Lefèvre

- lundi : Miguel Carreno
- mardi : Régine Turmeau
- mercredi : Hervé Lefèvre
- jeudi : Jean-Marc Duprey, Jean-Philippe Casabonne
- vendredi : Christophe Dulieu

Multimédia, Formacom et Correcteurs.com : Didier Dufond

Commission juridique : Lionnel Rousseau

Adjoint : Jean-Philippe Casabonne

Cantonade et publications : Mikel Lapeyre

Commission internationale et de solidarité :

Mikel Lapeyre, Miguel Carreno

Comptes rendus des réunions du comité : Hervé Lefèvre

Archiviste : Christophe Dulieu

***CPEF3P** : Commission paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle en presse parisienne, « chargée de l'ensemble des questions relevant de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences en concertation avec les écoles professionnelles ». C'est la commission paritaire qui détermine la liste des permanents autorisés à travailler en presse quotidienne.

Admissions, radiations

LISTE GLOBALE DES ADMISSIONS (AG du 18 juin 2005)

Admis

BEILVERT Laurence
BONDEELLE Marie
CONSTANTIN Christophe
LEFEVRE Annie
MOREAU-DELALQUIS Ludovic

Parrains-marraines

Jocelyne Ginestet, Olivier Debannes
Stéphane Violet, Bénédicte Mielcarek
Isabelle Petit, Christophe Dulieu
Lionel Rousseau, Eric Moreau
Isabelle Petit, Christophe Dulieu

Modification

FANTIN Charles

Boris Scaliger, Silvio Mateucci

ADMISSIONS NOVEMBRE 2005

Candidats

HAFFNER Virginie
QUESNE Georges
DUPIN Sylvie

Parrains-marraines

Miguel Carreno, Catherine Renouf
Claude Pfeffer, Olivier Debannes
Thierry Porré, André Bernard

Demande de réadmission

CHAROV Vladimir

Transmise par Thierry Porré

RADIATIONS

BESSE Alain
BOYER Christiane
CAVALIER Anne
CHEVRIER Bernard
CLAVEL Christine
DANJOU Jacqueline
DEVICHI Roselyne
DONCHE Gérard
DUCAM Claudine
FOULQUIER Andrée
GUIMPIER Sylvie
JACOB Marion
KARABAGHLI Othman
LE MOING Françoise
MALLIER Jeanine
NEVEUX Jean-Pierre
OSOUF Marc
RONDINET Jean-Denis
RUFFIN Michelle
SIMON Yves
TAÏEB Joël
TOPELET Marielle
VIGIER Maya

ANNULATION DE RADIATION

ROBERTS Jean-François

Rappel

*Tout syndiqué inscrit sur la liste « radiations »
publié dans le bulletin qui convoque l'assemblée
générale ordinaire peut éviter la radiation s'il se met
en règle dans les trois mois qui suivent.*

*La radiation pour défaut de paiement n'est pas
soumise à l'assemblée générale.*

R A P P E L

Le montant de la cotisation mensuelle est de 1 % du salaire net. Le minimum de cotisation est fixé à 6 euros. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT.

Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre. En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque).

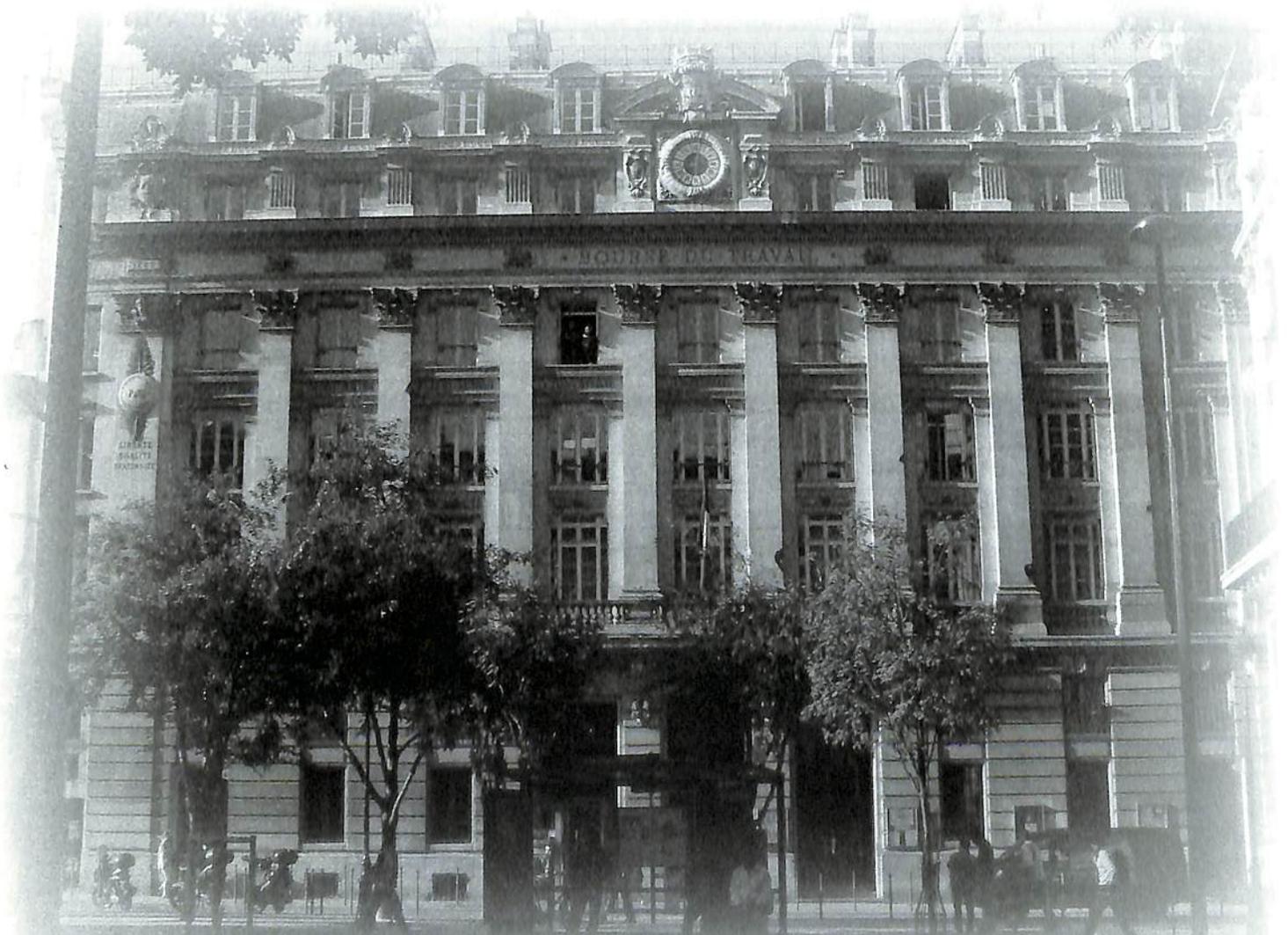


Ford Escort, banlieue parisienne, 2005.

AG juin 2005

Assemblée générale

du 18 juin 2005



Thierry Porré. – Mes chers camarades, il est l'heure, il faut y aller. Comme les statuts le prévoient, comme il n'y avait pas le quorum, j'ai levé la séance et l'ai remise à un quart d'heure plus tard. Excusez-moi d'être procédurier. Selon l'article 70, l'ordre du jour d'une assemblée générale ordinaire est le suivant : adoption du procès-verbal de la précédente assemblée, transferts, admissions, radiations, rapport du trésorier. Eh bien nous allons commencer par l'adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente. Vous êtes censés l'avoir toutes et tous lu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Christophe Dulieu. – Camarades, bonjour. En plus des admissions listées dans *Cantonade*, il y a quelques admissions orales.

Il y a aussi une annulation de radiation : Jean-François Roberts. Des questions ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il y a des demandes d'admission où effectivement aucun parrain n'est indiqué. On téléphone, mais personne ne nous rappelle. [Suit l'admission de cinq nouveaux syndiqués, dont la liste figure en p. 3.]

Thierry Porré. – A moins qu'il n'y ait une intervention de l'assemblée... On va passer au rapport du trésorier, mais celui-ci est souffrant, comme on dit, il est absent, qu'est-ce qui a été prévu ?

Je crois que le rapport écrit dans le bulletin est assez complet, on pourra s'y reporter. En tant que rapporteur de la commission de contrôle, je vais prendre mon rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Elle s'est réunie le jeudi 26 mai 2005. La vérification des dépenses a été faite pour la période courant du 9 octobre 2004 au 26 mai 2005. Elle consiste à rapprocher les montants inscrits sur le quittancier et ceux des factures ; celles-ci ont été examinées et les notes de frais justifiées. Cependant une quinzaine de chèques n'ont pu être vérifiés ; le chéquier concerné étant actuellement chez l'expert-comptable.

La commission de contrôle renouvelle les remarques qu'elle a déjà faites concernant les factures de téléphone portable : elle rappelle une fois de plus que des formules d'abonnement moins coûteuses existent. A défaut, elle suggère que les bénéficiaires des téléphones portables paient une partie des factures.

Concernant les prêts : la commission de contrôle comprend que certains et certaines camarades puissent se trouver dans des situations difficiles et que le comité puisse être conduit à examiner des cas particuliers. Cependant, au-delà d'un certain seuil de difficultés personnelles, la commission de contrôle estime qu'il n'est plus dans les attributions du syndicat d'intervenir.

La commission de contrôle recommande donc le retour aux pratiques usuelles en matière de prêts. Elle demande que toutes les demandes de prêts, et en particulier exceptionnelles, soient discutées et décidées en comité syndical.

Voilà ce que j'avais à vous dire au nom de la commission de contrôle.

Maintenant toujours selon l'article 70, c'est le rapport moral du secrétaire délégué, Bruno, ici présent.

BRUNO MONTHUREUX
Secrétaire délégué

Chers camarades,

Nous avons un ordre du jour chargé, en sus de l'insoutenable suspense électoral. Comme lors de la précédente assemblée, j'ai ouvert le rapport moral complémentaire à un certain nombre de camarades en charge de différents dossiers.

Petit mot à propos de *Cantonade* : il y a du mieux mais beaucoup reste à faire. Deux erreurs altèrent le sens du texte signé Kobis. Ceux qui ont reçu des exemplaires mal encartés – là, cela ne dépendait pas de nous – peuvent se procurer *Cantonade* au fond de la salle.

Les « ouineurs » constitutionnels ont perdu et déversent leur bile sur les

autruches xénophobes. Ces salauds osent même dire qu'il s'agit d'une réplique du 21 avril. Ils sont sourds, ils sont aveugles, dommage qu'ils ne soient pas muets.

Citation extraite d'un « Rebonds » paru, avant le référendum, dans *Libération*, que l'on doit à la plume des directeurs des revues *Cosmopolitiques* et *Multitudes*. A les lire on se serait cru revenus au temps des réformes Juppé-Notat défendues par les meilleurs experts et intellectuels de gauche et de droite. « *Les groupes sociaux qui s'apprêtent à voter non sont en majorité ceux qui se vivent comme perdants depuis trente ans. Ils ont subi la destruction des solidarités ouvrières, des filets de sécurité, bref une large précarité vantée sous le nom de flexibilité. [...] La responsabilité des organisations qui prônent le non (à bien distinguer de celles et de ceux qui votent) est redoutable : elles s'apprêtent à encourager ce cri d'impuissance des perdants, pour les laisser perdre à nouveau demain. En aurons-nous terminé avec le réflexe conservateur qui consiste à défendre les seuls salariés en ignorant les précaires et les consommateurs ?* » En voilà une belle exigence de la déconstruction européenne, qui rechigne à acheter des chemises pour vendre des Airbus, et veut la peau de ses salariés pour soi-disant contenter l'appétit des précaires et des consommateurs.

Le non politique sera certes impuissant à défaire le libéralisme, mais le sens du non est ailleurs, il est à trouver derrière le non politique. Baudrillard, je cite : « *Il n'y a pas si longtemps, la guerre d'Irak a eu lieu grâce à une coalition internationale de tous les pouvoirs contre la volonté exprimée, massive et spectaculaire, de toutes les populations. L'Europe est en train de se faire exactement sur le même modèle. [...] Ce que l'on sollicite, c'est le consensus. Oui au oui : derrière cette formule devenue banale se cache une terrible mystification. Le oui lui-même n'est plus exactement un oui à l'Europe, ni même à Chirac ou à l'ordre libéral. Il est devenu un oui au oui, à l'ordre consensuel, un oui qui n'est plus une réponse, mais le contenu même de la question. [...] Le non n'est pas du tout l'effet d'un travail du négatif ou d'une pensée critique. C'est une réponse en forme de défi pur et simple à un principe hégémonique venu d'en haut, et pour lequel la volonté des peuples n'est qu'un paramètre indifférent, voire un obstacle à franchir. [...] L'Europe n'est qu'une péripétie de plus sur la voie d'une échéance bien plus grave, celle d'une déperdition de la souveraineté collective... »*



Renault 11, banlieue parisienne, 2005.

L'Europe telle qu'elle va

Après une période de cinq siècles de consolidation des Etats en son sein, nous vivons à marche forcée la rétractation de leur rôle. Un ex-Premier ministre de notre république résiduelle, absent d'un fameux second tour de l'élection présidentielle, s'était fait une spécialité de faire l'aveu de l'impuissance de tout gouvernement. Il ne pouvait augmenter les minima sociaux, étendre le RMI aux moins de 25 ans, et il se contentait de déplorer avec fatalisme les licenciements boursiers et les restructurations. Il confirmait ainsi que son action – le terme est réellement impropre – était empêchée par l'émission de directives venues d'un centre de pouvoir où il ne siégeait pas et sur lequel il n'avait aucune prise, et par l'échappement du capital affranchi. Pas de rupture possible donc, tout au plus des inflexions mineures, à la marge comme on dit, et encore. L'insigne mérite des contraintes libérales (il y a là contradiction dans les termes mais c'est ainsi) aura été d'en finir avec l'illusion du programme de gouvernement soumis à l'électeur pour accéder au commandement, là encore le terme est impropre.

L'absence de relais politique institutionnel explique pourquoi le mouvement social cherche par des structures thématiques nouvelles (AC, Droits devant !, Droit au logement, comités des sans-papiers, mouvance altermondialiste, etc.) à suppléer l'infirmité des formations politiques parlementaires, qui s'accommodent avec ferveur ou apathie du corset européen accompagnant les mutations du capitalisme. Cela traduit une prise de conscience collective grandissante à l'égard du processus de démission de l'Etat quant à son ministère : régler la violence des rapports sociaux.

De ce point de vue, il était amusant ce oui à l'Europe, pour faire disparaître cette merde d'Etat-nation, lancé par Toni Negri. Voilà un promoteur de l'altermondialisme, ancien théoricien de l'autonomie, qui prétendait en campagne qu'« *il faut être imbécile pour croire qu'on peut construire l'égalité à partir d'une Constitution* » et affirmait du même pas que celle-ci « *est un moyen de combattre l'Empire, cette nouvelle société capitaliste mondialisée* ». L'égalité non, la guerre oui ! Comprenez qui voudra ! D'après lui, l'Etat-nation serait encore « *le lieu d'organisation du marché* », « *la forme d'organisation des élites capitalistes* », et « *le prolétariat a intérêt à s'allier à des capitalistes locaux pour contrer le capitalisme global* ». Un tel degré de confusion laisse sans voix, cela fait belle lurette que la finance et le marché ont abattu les cloisonnements antérieurs. Cela fait un bail que nous sommes passés de la place du marché à l'espace du marché, qui ne connaît ni enracinement ni confins. Cela fait un bail que cette Europe virtuelle est la copie conforme de la puissance mondiale.

Negri, qui veut un Prince constitutionnel pour refaire l'unité de l'Italie au détriment de la République de Florence, plutôt qu'à Machiavel, me fait penser à Voltaire, cette bête verticale qui voulait garantir la liberté sans léser l'inégalité, en annexant de gré ou de force les populations à ce projet pour lui servir d'alibi. Ce oui-neur (qui a perdu), comme ceux de sa caste, prépare la guerre, qui contre l'Empire, qui contre la Chine ou le sous-continent indien, qui contre les pauvres, grâce aux barrières douanières de l'Etat-continent pour se prémunir contre l'extérieur et grâce au laissez-faire à l'intérieur de ses frontières pour organiser la mise en concurrence des populations. Les modèles sociaux européens, ceux de la vieille Europe, cher inspirateur des « désobéissants » italiens, sont les créatures des Etats-nations, avec les uns crèvent les autres. La Constitution (ici repoussée mais que l'on nous fera revoter sous une forme ou une autre), quant à elle, se proposait de promouvoir, comme modèle social continental, l'*ownership society*, la société de la propriété de soi, le propriétaire étant celui qui est en charge de lui-même à ses risques et périls, projet concurrent de la sécurité sociale, porté aux Etats-Unis par Bush, et que l'on retrouve inscrit en filigrane

dans le titre III de feu le traité, dans les Lignes directrices pour l'emploi et le rapport Camdessus.

Libéralisme anglo-saxon nous dit-on ! Mais c'est du rêve de Turgot et des physiocrates dont il s'agit. Le libéralisme n'est pas seulement l'utopie d'Albion et de sa colonie américaine, c'est aussi une vieille utopie révolutionnaire française, qui a trouvé son expression dans les lois Le Chapelier par exemple.

Turgot, contrôleur général des finances de Louis XVI, encyclopédiste, disciple de François Quesnay, l'inventeur du « *laissez faire, laissez passer* ».

Rappelez-vous de l'édit de 1774 qui mit fin à « *l'emprisonnement du blé* » en supprimant les droits de douane intérieurs et en instituant la libre circulation du grain. Déjà le peuple obtus, manipulé et ignorant des principes de l'économie libérale, persuadé que la libre circulation aggraverait les disettes, s'était dressé contre le ministre à la faveur d'une augmentation des prix faisant suite à la réforme, la fameuse guerre des farines de 1775.

Turgot, qui voulut libérer le travail et les marchandises en mettant fin aux monopoles des jurandes et des corporations, projet qu'il dut abandonner face à la résistance des institutions de l'Ancien Régime, projet repris par Le Chapelier et étendu, contre l'avis de Robespierre, aux sociétés populaires.

D'après Turgot, il ne faut pas « *entreprendre de faire faire au gouvernement ce que chacun peut faire et ce que chacun fera beaucoup mieux que lui* ». Ce qui revient à prôner l'instauration du principe de subsidiarité remis à l'endroit, qui part donc de l'individu et exclut l'intervention de « *corps intermédiaires* » (corporations, syndicats, sociétés, associations). Chacun est le mieux placé pour exercer la responsabilité de la conduite de ses propres affaires : c'est lui qui agit et vit les conséquences de son action. S'il est l'un des tout premiers à user du terme « *entrepreneur* » pour magnifier l'acteur qui prend le risque calculé d'investir son capital financier mais surtout humain (compétence acquise et courage) afin d'atteindre son objectif, Turgot en généralise l'emploi en suggérant que chaque individu, même le plus socialement modeste, est par

nature l'entrepreneur responsable de sa propre vie. A chacun dès lors selon son mérite personnel et non selon ses besoins. Il est impossible, selon le contrôleur, que dans le commerce abandonné à lui-même, l'intérêt particulier ne concoure pas à l'intérêt général. « *Laissez-les faire, voilà le grand, l'unique principe.* » « *Le but que l'on se propose, c'est Turgot qui parle, qui est de procurer au peuple sa subsistance au plus bas prix possible. Ce but s'atteindrait tout naturellement par la concurrence, que la liberté amènera toujours. La liberté générale d'acheter et de vendre est donc le seul moyen d'assurer, d'un côté, au vendeur, un prix capable d'encourager la production ; de l'autre, au consommateur, la meilleure marchandise au plus bas prix. Il s'agit donc de faciliter le travail à tous les membres de l'Etat afin d'exciter la plus grande concurrence dans la vente* » (1759).

Si le révolutionnaire libéral Turgot se montre un farouche adepte de la plus grande liberté individuelle possible en matière d'échanges, de contrat, d'entreprise et de travail, si donc il récuse les interventions par nature illégitimes et nuisibles de la puissance publique, il n'en est pas pour autant un anti-étatiste ou une sorte d'anarcho-capitaliste avant la lettre. Pour lui, l'Etat doit toujours assumer ses missions régaliennes classiques : police et bon déroulement de la vie civile commune. L'Etat n'a pas à soutenir directement qui que ce soit, y compris les indigents ou les désœuvrés dès lors qu'ils sont valides. Turgot délégitime par avance l'Etat-providence : « *Tout homme sain doit se procurer sa subsistance par son travail, parce que s'il était nourri sans travailler, il le serait aux dépens de ceux qui travaillent... Faut-il accoutumer les hommes à tout demander, à tout recevoir, à ne rien devoir à eux-mêmes ?* » Il est amusant de rappeler que c'est le Parlement de Paris, institution de l'Ancien Régime, qui s'opposera à sa politique au motif que c'est une chose de promettre la croissance des profits, une autre chose d'en connaître les bénéficiaires (le Parlement craignait l'hypothèse d'une inégalité accentuée entre les groupes sociaux et en ce cas l'incapacité à maintenir la paix civile), au motif qu'un système économique ne peut être évalué en fonction de sa seule efficacité économique mais suppose la prise en compte de ses performances politiques (« *En supposant que le peuple ne souffre qu'un jour en raison des réformes, qui peut calculer les maux qu'un jour*

de disette pourrait produire ? »), au motif que le passage au libéralisme serait lui-même un moment de désordre et d'affrontements. Ce petit détour par Turgot et la guerre du corporatisme et du libéralisme vous aidera à mieux comprendre qu'il s'agit d'un vieux débat qui traverse notre société depuis des siècles, il vous aidera également à mieux comprendre le positionnement politique des libéraux-libertaires et des ultra-gauchistes devenus conseillers des princes qui pilotent les blocs constitués ou en devenir et préparent pour notre bien les guerres économiques actuelles et futures.

Notre époque est marquée par le transfert de la réalité du pouvoir économique, de la sphère politique des Etats à celle de la finance privée internationale. Tout le jeu de cette dernière consiste, comme on l'a vu au moment de l'accord multilatéral sur l'investissement, à réduire le rôle du politique à celui d'une courroie de transmission favorisant la ponction à son profit des gains de productivité des nations. Sa pépie impérialiste s'étend de la nature et du vivant à l'humain, à la culture, au social et au politique. L'Europe n'est aujourd'hui que son nouveau champ de bataille.

Les ouineurs (qui ont perdu), non contents de vouloir en découdre avec l'Empire de Bush, se préparaient aussi à guerroyer, avec leur épée de bois constitutionnelle, contre cette Chine déloyale, qui a su mixer le despotisme oriental et le libre-échange. Petit rappel pour les amnésiques, l'idéologie du libre-échange ne nous vient pas de l'empire du Milieu. Au XIX^e siècle, c'est par le canon que l'Empire européen a contraint la Chine d'ouvrir ses portes au commerce (notamment d'opium) à travers des traités dits inégaux. L'OMC n'est pas non plus une créature d'Asie, et ceux-là mêmes qui ont pensé la Constitution ont milité pour l'adhésion de la Chine. Les fragilités de l'économie et de la société chinoises sont bien connues : disparités de développement ville-campagne, chômage massif (175 millions de chômeurs, restructuration des entreprises d'Etat), exode rural. En dessous d'une croissance de 7,5 %, le chômage y augmente, alors même que le système de protection sociale est quasi inexistant. Ligne Maginot contre Grande Muraille, quel espoir pour les peuples !

Pendant « les Trente Glorieuses », à la faveur d'une croissance continue, l'Etat a été l'instrument énergique du bloc hégémonique conduit par les classes dominantes. Celles-ci ont été en mesure non seulement de souder autour d'elles les classes moyennes libérales et entrepreneuriales mais aussi de sceller un pacte avec le salariat, l'Etat étant le principal lieu de négociation et le garant accepté par tous, à quelques exceptions près. Depuis la fin des années 70 jusqu'à aujourd'hui, un long processus de déconstruction est en cours. Faisant écho aux principes libertariens de la révolution libérale, les élites politiques qui se sont succédé à la tête de l'Etat ont facilité activement les mutations du capitalisme. Désarrimage du cadre national, trop étroit pour les firmes, déploiements transnationaux, explosion des gains de productivité induits par l'automatisation, dématérialisation des flux financiers. La méthode fut de favoriser les restructurations industrielles, d'imposer la désindexation des salaires (1983), de supprimer l'autorisation administrative de licenciement (1986), de déréglementer les marchés financiers, de ratifier les exigences du passage à l'euro et les sanctions du Pacte de stabilité.

Si les Etats membres de l'Union européenne continuent, comme cela est programmé, de transférer leurs prérogatives économiques aux instances communautaires, on peut se demander comment ils vont pouvoir justifier leur légitimité et tout simplement se maintenir. Milieu du gué, transition historique, la situation actuelle se caractérise par la conjonction de deux processus : une dynamique supranationale avec transfert incessant de compétences économiques et législatives et un affranchissement du capital de toute contrainte territoriale. Le cadre national, ou continental d'ailleurs, est devenu trop exigu pour offrir aux groupes industriels le marché à la mesure des investissements considérables exigés par la concurrence.

Cet entre-deux-mondes, ni Etat-nation ni Etat-continent, est très utile au capital pour se débarrasser des régulations anciennes. Il lui permet de tout rejouer, de tout reposer sur fond de dramatisation des enjeux. La fin de l'histoire, la chute du Mur, la disparition de l'Etat-nation, la liste des enter-

rements s'allonge d'année en année. On nous signifie ainsi que les représentations familiales sont frappées de caducité. L'ancien monde se meurt de mort lente et naturelle. Cette atmosphère d'alarme est soigneusement entretenue par les spécialistes de l'anticipation stratégique, il nous faut faire face à la conjuration des autres blocs continentaux, à leurs menaces, aux périls jaune, jeune, pauvre. La catastrophe trace cet horizon de déperdition nécessaire à la mutation forcée devant laquelle nous renâçons.

Et pour cause. Nous en voyons déjà les effets, ici et maintenant.

Le niveau de vie des actifs dont le salaire est le seul revenu s'est effondré depuis vingt ans par rapport à ceux disposant d'un patrimoine. La condition salariale d'aujourd'hui est comparable à celle de 1950. Entre 1978 et 2003, la part du salaire a diminué de 14 points, passant de 67 % du revenu total des ménages à 52 %. A qualification constante, le salaire a connu une perte de pouvoir d'achat entre 4 % et 8 % depuis 1978. Dans le même temps, la part des revenus issus de la propriété est passée de 11 % en 1978 à 19 % en 2003. L'envolée de ces revenus a creusé l'écart entre ceux disposant d'un patrimoine, ayant pu amortir la modération salariale, et les autres qui ont vu leur condition se détériorer. Les récentes revendications salariales ne sont donc pas, comme on l'a entendu, le fruit d'une illusion d'optique liée à l'affaire Gaymard ou à l'annonce de profits boursiers record, mais traduisent la chute considérable de la part des revenus nets d'activité dans le revenu total des actifs.

Au début des années 80, quand les premières politiques de réinsertion sont apparues, il se disait que le chômage de masse serait passager. Mais peu à peu le sous-emploi de masse s'est enraciné. Aptés au travail nous sommes mais mis dans l'impossibilité d'accéder à l'emploi à temps plein et à durée indéterminée. C'est l'ampleur de ce phénomène qui fait craindre à juste titre que nous sortions de la société salariale. Dans le même temps, un prêche névrotique, comme l'illustrent la controverse sur les 35 heures et celle sur la journée de corvée caritative, pousse à l'activité. Selon Raffarin et le Medef, les Français ne marneraient pas suffisamment, la Fille aînée

de l'Eglise s'abandonnerait aux langueurs de la paresse et aux pernicieuses rêveries de l'oisiveté. Les chômeurs et les érémites font l'objet d'une campagne de culpabilisation répressive. Il n'y a pas d'emploi mais l'on va vous en trouver un quand même. Pour sortir de ce paradoxe, on institutionnalise le sous-emploi. D'où la mise en place de dispositifs comme le RMA ou les emplois de service de Borloo. Comme la justification économique du travail ne suffit plus, on ne gagne pas sa vie avec un mi-temps, on la remplace par une justification morale : il est indécent de ne pas bosser. On se croirait revenu en 1693 quand fut publiée *la Mendicité abolie*, texte fondateur des bureaux de charité ou de rachat, l'équivalent de nos clubs de recherche d'emploi, qui distinguait deux sortes de pauvres. Les uns « *patients, humbles et modestes, contents de leur état et des secours que le Bureau leur donne, ils en remercient Dieu* », les autres « *ennemis du bon ordre, fainéants, menteurs, ivrognes, impudiques, qui ne sauraient tenir un autre langage que celui du Démon leur père* ». Le chômage est de moins en moins géré à partir du monde du travail. Les nouvelles règles d'indemnisation plus restrictives induisent la bascule des chômeurs vers le RMI. L'Unedic et les partenaires sociaux abandonnent peu à peu la prise en charge du non-emploi. Assistanat et minima sociaux marquent l'affaiblissement de la protection du salarié.

L'Europe propose deux solutions pour répondre au sous-emploi chronique. Soit les jobs allemands à un euro (conséquence des restrictions du plan Hartz IV), le recours, toujours en Allemagne, à des sites comme Job-dumping, qui met en ligne des offres d'emplois, le moins-disant remportant le contrat. Un système d'enchères inversées qui prend en compte, selon son fondateur, la nouvelle donne européenne : « *Les salaires allemands sont trop élevés et, si l'on ne fait rien, nos voisins polonais ou tchèques finiront par prendre tout le travail.* » Soit la flexibilité sécurisée à la mode danoise, les sans-emploi sont indemnisés à hauteur de 90 % de leur salaire pendant quatre ans, ce qui suppose un taux d'imposition élevé et l'acceptation de l'emploi forcé comme condition de l'accès à l'aide sociale.

Les acquis sociaux ne sont pas éternels. Il arrive qu'ils refluent. La loi

des 40 heures du Front populaire fut ignorée dès 1938 et il a fallu attendre les années 80 pour que la moyenne des horaires redescende à 40 heures en France. Depuis le 16 mai 2005, les salariés travaillent gratuitement 7 heures de plus par an. En 1938, il s'agissait de défense nationale, en 2005, de corvée caritative.

Soyons attentifs aux déclarations de ceux qui aspirent à nous diriger. Considérons, par exemple, les programmes des candidats à la présidence du Medef, qui souhaitent que le contrat entre partenaires sociaux ait la même force que la loi. Considérons aussi les propos de Sarkozy : « *L'Union européenne porte une logique, celle de la convergence, en aucun cas celle de la divergence.* » Relions les deux. En 2007, si Sarkozy est élu, il pourra mettre en place sa révolution libérale, en finir avec le conservatisme du Code du travail, ce que Vilain Pain, comme l'appellent les Ivoiriens, a commencé pour répondre à la France du non. Ce jour-là, la réglementation européenne sera, à n'en pas douter, le seul plafond horaire indépassable : 48 heures, avec, si le Parlement perd contre la Commission et le Conseil européen, la possibilité d'aller à 65 heures par semaine.



Ford V8, Etats-Unis, 1932.

La presse telle qu'elle ne va pas

Nous avons d'abord connu, dans nos rangs comme dans ceux des éditeurs, une réaction de déni face aux problèmes que rencontre notre secteur. Dans nos rangs d'abord, les tenants de la toute-puissance du Livre,

d'une classe ouvrière rêvée, se contentaient de répéter que les patrons exagéraient à dessein leurs malheurs pour nous contraindre à mettre en veilleuse nos légitimes revendications. Fort heureusement, nous n'en sommes plus là, la disparition du papier dans les centres d'impression a fini par se rendre visible à tous, comme celle des kiosques d'ailleurs, ce qui pose un réel problème d'accès à la presse. Dans le camp des éditeurs, je me souviens de ce que racontait en 1998, dans un article intitulé « Contre le mimétisme », l'altermondialisant Ramonet. Après un état des lieux critique et l'analyse de l'émergence du mimétisme médiatique et de l'hyperémotion dans le traitement de l'information, il nous faisait part de la bonne santé du *Monde diplomatique*, dont la diffusion entre 1987 et 1997 avait doublé, passant de 135000 à 220000 exemplaires vendus, et se félicitait de l'adhésion exceptionnelle du lectorat au contenu du journal, qui respectait des critères de fiabilité et de sérieux. « Nos lecteurs réclament plus de rigueur, plus de sérieux, plus de fiabilité. Ils exigent une critique plus approfondie de la pensée ultralibérale ainsi que de ses ravages en Europe et ailleurs dans le monde. » Un éditeur et un lectorat exigeants, une moindre dépendance vis-à-vis de la manne publicitaire (4,5 % du chiffre d'affaires pour le *Diplo* contre 40 % à 80 % pour les grands titres de la presse), voilà la recette fragile du succès, contre le mimétisme, pour Ramonet. Hélas ! 2005 arrive, après une nouvelle hausse record de sa diffusion entre 2001 et 2003 (+ 25 %), le titre déplore une baisse de 12 % du nombre de ses lecteurs. Chute mimétique pour le coup. Causes énoncées par Ramonet dans les « Médias en crise », les mêmes qu'en 1998 (bidonnages en série, fiabilité contestée, traitement émotionnel, intox, journalisme de bienveillance, etc.) auxquelles s'ajoutent les blogs, la culture Internet, les gratuits, les idées saines de Dassault, les désastres médiatiques et déontologiques, le reflux de l'enthousiasme militant et l'expansion du pessimisme.

Ces phénomènes sont universels et n'expliquent pas assez à mon goût la faiblesse de ce qu'on appelle hideusement le taux de pénétration de la presse en France, qui est de 150 exemplaires pour 1000 habitants, alors qu'en 1914 il était de 244 pour 1000, soit le plus élevé du monde tout juste

derrière les Etats-Unis. Au Japon, pays iconique s'il en fut, où l'on se suicide par paquets, où l'on pouponne des jouets électroniques, où les murs sont saturés d'images qui bougent, où les individus ne se croisent plus mais se connectent, y compris pour la bagatelle, ce même taux est de 660 pour 1000. En Grande-Bretagne, les tabloïds se vendent comme des petits pains alors qu'ils sont assez peu soucieux de déontologie. Il est de plus difficile de croire que les gratuits puissent concurrencer en quelque manière que ce soit *Le Monde*, *Le Monde diplomatique* ou la presse dite d'opinion. Qu'ils puissent en revanche tailler des croupières au *Parisien* ou à *France Soir*, cela se conçoit aisément. Ces quelques éléments de réflexion me conduisent à penser, contre le mimétisme des explications controuvées, que la crise de la PQN (partidaire, d'opinion, de propagande) n'a que marginalement à voir avec la publication d'informations erronées et le bourrage de crânes. Tout se vend et son contraire. Par contre, le déclin du modèle antérieur des groupes familiaux de presse auquel s'est substitué le modèle financier, la destruction des NMPP et des trois niveaux de distribution par l'opérateur principal (Lagardère), la faiblesse du portage et des abonnements me semblent être des facteurs plus pertinents pour appréhender la crise de la presse en France.

Le secteur de la distribution de la presse a connu, avec la création de la SPPS (Société Presse Paris Service), une nouvelle étape dans le chantier ouvert par les éditeurs en 1989. La filialisation de la distribution à Paris marque clairement leur volonté de mettre à bas et pour de bon le système de distribution coopératif, système qui participe pleinement, par le truchement de la péréquation, au pluralisme de la presse en France.

Le dépeçage du niveau I des NMPP, entamé depuis quelques années, a été le premier acte d'une stratégie qui visait, par le biais de plans triennaux de modernisation sans cesse reconduits, à remplacer ce système coopératif par un mode de diffusion de la presse plus conforme à l'idéologie libérale, calqué sur le modèle de la grande distribution. Les rumeurs récurrentes qui font état de l'intention du groupe Hachette de se désengager des NMPP pour se cantonner

aux niveaux 2 et 3 de la distribution de la presse dans les grandes agglomérations prennent alors tout leur sens. Comment ne pas comprendre la frustration du groupe Hachette, alors que Hachette Distribution Service (HDS), leader de la distribution au Canada et en Belgique, ne peut s'imposer dans son propre pays et y récolter les bénéfices babyloniens que cette activité peut générer ? Pour réussir semblable entreprise dans les meilleures conditions, il lui faut d'abord séparer le bon grain de l'ivraie. C'est-à-dire laisser choir ce qui coûte cher, le niveau 1, et annexer ce qui rapporte, le niveau 2 et le niveau 3, respectivement le grenier à grains des éditeurs et leur tiroir-caisse. Pour atteindre son objectif, Hachette s'est lancé dans une politique dite d'assainissement des comptes qui s'est traduite par la baisse constante de la masse salariale et l'externalisation de la charge de travail vers des dépôts où règnent la précarité et l'optimisation des coûts de production.

Après avoir réussi son pari avec le niveau 1, Hachette pouvait reproduire le même scénario pour le niveau 2, mais dans une autre perspective : son annexion par HDS. Aujourd'hui, la filialisation de PDP est une réussite totale pour la direction. Elle a réussi en deux ans seulement à externaliser le traitement des invendus et la quasi-totalité des diffuseurs de banlieue, à fragiliser le réseau de diffuseurs parisiens. La Pieuvre verte et sa manie du monopole privé sont de retour. La loi Bichet n'a plus que la peau sur les os, et l'heure est venue d'aller brûler sa dépouille sur les rives du Gange.

Début 2002, après la sortie mouvementée de *Metro*, qui est imprimé à 100 % par des ouvriers de la presse, et de *20 Minutes*, qui ne l'est qu'une fois par semaine pour la moitié seulement de son tirage, nombreux, chez les éditeurs comme dans le Livre, étaient ceux qui pariaient sur un feu de paille. Contrairement à ce qui a pu se passer dans d'autres pays européens, comme l'Allemagne par exemple, où la réaction vigoureuse des éditeurs a étouffé dans l'œuf l'implantation des gratuits, cette forme de presse de propagande prospère et se répand dans tout l'Hexagone. Surtout, elle a réveillé l'appétit d'éditeurs passifs ou complices qui aujourd'hui multiplient les projets de gratuits, nouveau marché sur lequel ils s'emploient à

prendre des positions fortes soit pour compenser la perte de recettes publicitaires des payants, soit pour compter sur de nouvelles ressources. Implantation d'*A nous Paris* à Lyon (groupe Amaury-Lagardère), création de *Lyon Plus* et *Paris Plus* par la Socpresse, de *Marseille Plus* par Hachette, projets de développement ou de partenariat avec la presse régionale dans plusieurs villes de province pour *20 Minutes* et *Metro*. Vaste chantier pour notre organisation régionale comme pour la fédération en province, la presse quotidienne gratuite doit intégrer notre champ conventionnel coûte que coûte, être fabriquée par des salariés à statut, sans quoi les éditeurs l'instrumentaliseront pour en faire le cheval de Troie du démantèlement de notre cadre social. Bonne nouvelle toutefois, un accord a été signé par le Livre, *20 Minutes* et Riccobono portant sur la création d'un centre d'impression dédié aux gratuits, centre dans lequel sévront des camarades du Livre.

Nul besoin de répéter ici le rôle délétère joué par les concentrations et ventes par appartements, nul besoin d'insister davantage sur les effets de la rentabilité à deux chiffres exigée par les fonds de pension anglo-saxons (Apax, Carlyle, Cinven, Montagu Private Equity, Candover, Pragma Capital), qui ont fait main basse sur des groupes ou des titres sous-capitalisés. Par contre, contrairement à ce qui a pu être dit, la presse en France n'est plus en butte à la fois à une crise structurelle et à une crise conjoncturelle. En bref, à une crise du lectorat et à une pénurie de ressources publicitaires, ce qui pourrait laisser accroire qu'au prochain rebond économique elle serait en mesure de dissimuler une fois de plus ses faiblesses structurelles en profitant d'une manne publicitaire à même d'éponger ses déficits. La crise de la presse est désormais, dans tous ses aspects, structurelle. L'essor, ces deux dernières années, de nouveaux supports de diffusion de l'information (Internet, chaînes de télévision spécialisées, TNT, gratuits, etc.) a pour corollaire l'émiettement de l'attribution de la ressource publicitaire. Quelques chiffres pour cerner la dimension du problème. L'érosion du lectorat de la PQN (-800000 lecteurs entre 1997 et 2003) a eu pour contrecoup mécanique de réduire sa part de marché publicitaire, qui est passée de 3,5 % à 2,78 %. A titre indi-

catif, entre 1987 et 1999, le volume annuel de publicité des chaînes hertziennes est passé de 80000 minutes à 200000 minutes.

Les éditeurs de PQN, dont les titres sont passés sous le seuil de compétitivité sur le marché publicitaire, n'ont plus qu'un seul levier pour retrouver des marges de manœuvre, celui du seuil de rentabilité de leur industrie dite de coûts fixes.

Pour arriver à leurs fins, ils ont opté pour une stratégie de mise en concurrence différenciée selon les secteurs.

Mise en concurrence interne dans les sièges éditoriaux de salariés à statuts différents sur fond de mutation technologique et de réorganisation des flux informationnels (implantation de nouvelles plates-formes éditoriales qui, selon, le volapük managérial, permettrait l'intervention simultanée, en tout temps et en tout lieu, des intervenants).

Mise en concurrence externe à l'entreprise pour les centres d'impression. Après avoir milité pour la séparation de l'imprimerie et de l'édition, les éditeurs ont beau jeu ensuite de pointer du doigt le fait que ces structures devenues autonomes, donc privées de sources de financement ou de recapitalisation en provenance des groupes auxquelles elles appartiennent de fait, sont déficitaires, surtout quand ils réduisent la pagination de leurs titres

à une peau de chagrin ou suppriment des suppléments *Aden*, *Le Monde Initiatives*, etc.). Il ne faut pas être grand clerc pour deviner leurs intentions, ce qui se profile à brève échéance si l'on n'y met pas le holà, c'est la création d'un centre unique d'impression, certains changements de format devraient y concourir, ou, pis encore, car le parc machines existe, le transfert de l'impression des titres vers des entreprises de labeur. D'ailleurs, à lire le rapport Loridant présenté devant le Sénat, intitulé « Jusqu'où aider la presse ? », le gouvernement pousse clairement dans cette voie, celle de l'externalisation de l'impression : « *Le monopole d'embauche du CILP induit des niveaux de salaires avantageux. Le coût d'impression pour un travail identique, en offset, sur papier journal, provient à 80 % des salaires dans l'imprimerie presse (dédiée à l'impression des quotidiens), contre 35 % dans l'imprimerie de labeur (impression des magazines).* » Je vous conseille vivement de consulter ce rapport ainsi que celui de Belot sur le site du Sénat, on y trouve, outre des analyses fouillées sur la presse en Europe, pays par pays, des préconisations assassines pour contourner les soi-disant rigidités liées à la fabrication et à la distribution. D'autant plus que le message adressé par le gouvernement aux éditeurs est clair : mettez de l'ordre dans vos boutiques, réduisez les coûts, c'est la condition sine qua non de la refonte des aides directes et indirectes à la presse, qui représentent à ce jour 10 % du chiffre d'affaires du secteur, soit 1,5 milliard d'euros.



Ford, Port autonome de Marseille, 2005.

De la recomposition syndicale

Nous pourrions choisir la politique de l'autruche et continuer à maugréer, la tête dans le sable, que nous sommes les farouches héritiers de 1945 et du programme du Conseil national de la Résistance. Nous pourrions sur un ton d'un sublime ennuyeux psalmodier la cause infortunée des trois articles de la Déclaration des droits et devoirs de la presse libre soumis à la Fédération nationale de la presse française le 24 novembre 1945. Nous avons tout autre chose à faire, le Livre a été saigné à mort en 1992, en 2005, il a l'estoque fiché au garrot jusqu'à la garde. Là où nous exerçons encore notre métier, nous n'avons plus le monopole de la fabrication, ce monde-là a vécu. Au fil des plans et des restructurations, la base sociologique des personnels concourant à la sortie des titres s'est considérablement élargie. Voulons-nous l'ignorer, rester comme des îlots de non-concurrence, derniers reliquats d'une classe ouvrière rêvée à qui l'on concède l'utilité de leur beau métier tout en les privant des moyens en effectifs de réellement l'exercer ? Si d'aventure l'hypothèse de départs à 55 ans se trouvait confirmée dans les jours à venir, sur trois ans et sur une population de 104 correcteurs en PQN, ce sont plus de 60 camarades qui seraient invités à quitter la profession pour s'en aller cultiver leurs jardins. Si les accords signés depuis deux ans sont conformes au mandat que nous avons reçu (maintien du statut et de la qualification), si le principe de la permanence a été sauvegardé, si les garanties sociales et les conditions de rémunération sont maintenues pour ceux qui restent, il serait illusoire de penser que ces résultats fragiles puissent être défendus pied à pied sans adapter les structures syndicales du Livre.

Il y a une vie après les plans sociaux, comme le proclamait un ancien secrétaire qui eut à gérer l'après-92. Encore faut-il qu'elle ne soit pas phthisique, aussi irrespirable que celle de la Dame aux camélias. Pour ce faire, et nous avons commencé à en débattre au sein du Comité inter, il importe que cette adaptation épouse au mieux les nécessités de l'heure et que soient tirées les leçons des échecs successifs des recompositions passées (syndicat unique, Inter 1, Inter bis, Inter rénové, Inter informel).

La CSTP, le Syndicat des correcteurs, SPPS (ex-PDP) et la section rotativistes n'ont nullement l'intention de rejoindre le SGLCE, cet embryon de syndicat unique, livré aux querelles de factions et de catégories, qui n'a pas su parler d'une même voie lors des récentes négociations régionales.

Cependant, après une décennie marquée par la division et le fatalisme, il nous faut saisir par les cheveux l'occasion qui nous est offerte, 2005-2006 doit clore la période d'éclatement inaugurée en 1992.

Je pense que la solution la plus adéquate serait de créer trois syndicats, un par filière (édition, impression et distribution), chapeautés par une union syndicale ou un comité inter, qui aurait à prendre en compte les nouveaux champs professionnels et conventionnels qui s'ouvrent à nous. Un syndicat des métiers de l'édition regroupant le nôtre, la CSTP, les photograpeurs, les journalistes, les employés et les cadres. Un syndicat de l'impression regroupant la presse et le labeur. Un syndicat de la distribution regroupant le niveau 1, le niveau 2 et le portage.

Comment y parvenir ? En y allant sans réserve, en engageant sans attendre le processus, nous avons un an devant nous pour aboutir. Il faudra faire la synthèse de différents modes d'organisation, de différentes traditions, sans se raidir sur des particularismes que nous sommes désormais en incapacité de faire vivre et qui ont largement prouvé leur inadéquation à assurer une défense autonome de notre métier. Le prochain comité devra désigner (chez les actifs et les retraités) un certain nombre de camarades qui devront travailler, au sein d'une commission composée des représentants des syndicats et des sections intéressés, à la rédaction d'un projet qui devra ensuite être le plus largement débattu lors d'une assemblée générale extraordinaire avant adoption.

Je passe la parole à mes camarades du comité.

Thierry Porré. – L'ordre du jour, c'est maintenant le rapport du secrétaire et sa discussion. Il est dans

l'usage bien sûr que le rapport du secrétaire soit suivi de rapports... Avant c'était l'édition, le labeur et la presse périodique, qu'est-ce qu'il en reste, qui veut prendre la parole ?

Bruno Monthureux. – Attends... Eric doit intervenir sur les négociations régionales, Viaux-Peccate sur le placement, Gilles Gomel sur l'édition, Kobis sur le JO...

ERIC MOREAU
Secrétaire adjoint

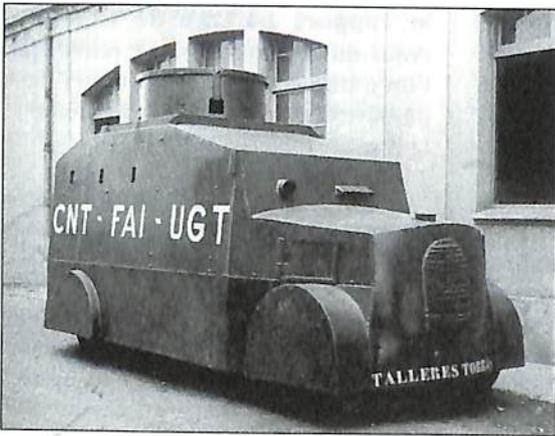
Chers camarades,

le rapport partagé du secrétaire, enfin du comité, est long parce que l'on a une actualité importante, mais j'espère que l'on aura quand même le temps de débattre.

Alors, chers camarades, un ouvrier du Livre, disions-nous dans le 8-pages *Edition spéciale* du Comité inter n° 18 intitulé « Défendre notre convention et notre statut », c'est un travailleur qualifié, c'est-à-dire avec un salaire honorable, des conditions de travail décentes, une protection sociale satisfaisante, la caisse Gutenberg pour la retraite, la Capsag – je fais le déroulé pour les jeunes, Caisse presse du salaire garanti, caisse paritaire qui paie les départs anticipés, FNE, Caats, etc. –, la mutuelle du Livre. Etre ouvrier du Livre, c'est cotiser à la mutuelle ; ça fait partie du statut, c'est une condition incontournable du statut. Je vais donc d'abord dire quelques mots sur la mutuelle, et sur la protection sociale des permanents (suiveurs, rouleurs). L'esprit mutualiste, c'est l'esprit solidaire, qui repose sur les grandes valeurs de la solidarité : ce sont les riches qui paient pour les pauvres. Mais je n'apprendrai à personne ici qu'à notre mutuelle du Livre ce sont aussi un peu les pauvres qui paient pour les riches.

En effet, depuis au moins vingt ans, on n'a jamais résolu le problème de la protection sociale des permanents. Un permanent travaille et prend ses congés – eh oui, même les rouleurs ont le droit (et même le devoir) de prendre des vacances. Quand il est en congé le permanent ne cotise pas, car il est payé au service. Le patron non plus ne co-

tise pas. Il y a donc un déficit (une carence de cotisation). Et le permanent, pour bénéficier des prestations de la mutuelle, doit donc, quand il est en vacances, assurer le versement supplémentaire non seulement de la part salariale mais aussi de la part patronale. L'objectif, c'est que le permanent ait les mêmes droits que le piéton. Si l'on fait une simulation, disons que le permanent travaille onze mois (en réalité c'est moins de dix mois car il y a dix semaines de congés obligatoires par an, RTT comprise). L'idée, c'est que, au lieu de solder les congés payés, le treizième mois, les cotisations mutuelle, etc., tous les mois à chaque feuille de paie, c'est donc de mettre les sommes correspondantes en réserve et d'établir une « douzième » feuille de paie.



Custom, Espagne, 1936.

Ce serait la première pierre dans la construction de l'édifice du statut social du permanent, de la reconnaissance, disons institutionnelle, du permanent comme nécessaire et indispensable à la production. C'est l'idée qu'il n'y a pas que les piétons qui existent mais aussi les permanents envoyés par le bureau de placement.

Or les patrons sont aussi favorables à cette démarche – c'est nouveau et ça paraît encourageant. Nous avons eu une réunion importante sur ce sujet avec la commission technique du SPP au siège du groupe Audiens, dont fait partie la mutuelle. Les patrons ont demandé au directeur d'Audiens, Patrick Bézier, de réaliser cette simulation de ce qu'on appellerait la « douzième » feuille de paie. Enfin, les permanents auraient un véritable statut. Les patrons acceptent un statut pour le permanent, le permanent sera reconnu et aura les mêmes droits que le piéton. Tout cela serait formidable.

C'est presque trop beau. On en vient à se demander s'il n'y a pas un loup.

Si les patrons acceptent aujourd'hui ce qu'ils ont toujours refusé depuis plus de vingt ans, n'est-ce pas plutôt parce que, dans leur esprit, il n'y aura tout simplement plus de remplacements, plus de remplaçants, plus de suiveurs, plus de rouleurs ? En vérité d'ailleurs, les choses n'ont pas beaucoup avancé. Et les bonnes déclarations d'intention n'ont guère été suivies d'effet concret. J'ai déjeuné à la même table que le directeur d'Audiens à l'assemblée générale de la mutuelle. Il y avait du rosbif, des haricots verts et du gâteau au chocolat au dessert. Mais le directeur m'a bien indiqué que le dossier n'avait guère avancé : « Il n'y a pas d'éléments. » Les patrons n'ont pas fourni les chiffres correspondant à la masse salariale du travail des permanents dans leur entreprise. Un statut, c'est bien, mais pour personne... Soyez certains, camarades, que les délégués du Syndicat et les délégués du Comité inter interpellent, dans les tout prochains jours, les représentants du SPP, et notamment le président de la commission technique, M. Guérin, sur l'état d'avancement du dossier. J'ai pris volontairement

l'exemple des cotisations-prestations des permanents à la mutuelle et du statut social du permanent parce que cela reflète bien l'état des négociations avec le patronat de la presse quotidienne nationale.

Les patrons jouent la montre, mais attendent le plan social. Un plan social, c'est pas de remplacements, donc pas de remplaçants, presque pas de permanents (qui n'existeraient plus que pour quelques résidus de passe maladie). Les patrons veulent faire des économies, veulent réduire la masse salariale, et se débarrasser de l'organisation CGT des ouvriers du Livre. Ils paient pour faire partir les ouvriers, pas pour embaucher en plus les ouvriers qui remplaceraient les partants. Même s'ils comptent sur les aides de l'Etat pour financer les départs. Les patrons disent : « On a déjà payé pour un plan social dans les années 90 avec le FNE. Un certain nombre de vos camarades sont partis

par la grande porte, et beaucoup sont rentrés par la fenêtre. Il n'est pas question que cela se reproduise. » (C'est la litanie des difficultés de la presse : désertion de la pub, plus de financements de La Poste, concurrence des journaux gratuits, etc.)

Alors la question est : « Mais quand est-ce qu'on part ? Et combien on touche ? » Je ne l'ai pas encore entendue là... Un décret du gouvernement Raffarin devait paraître, certains l'auraient même vu circuler au JO, un projet « confidentiel » avait même été distribué lors d'une réunion technique du SPP avec une délégation nombreuse du Comité inter (on sait bien que la confidentialité est inversement proportionnelle au nombre). Pour cette partie décret, il s'agit d'une négociation entre les patrons et l'Etat. Les ouvriers n'interviennent pas dans cette partie. Après seulement vient la partie convention, c'est-à-dire la négociation entre les patrons et les ouvriers, la convention-cadre qui sera conclue entre l'Etat, les patrons du SPP et la Capsag.

Le décret n'étant pas paru, il est inutile d'en préciser tous les détails, dont certains seront remis en cause d'ailleurs. En voici juste les grandes lignes pour vous en donner une idée, et satisfaire votre curiosité. Qui partait ? Les salariés susceptibles d'adhérer à la mesure de cessation d'activité. C'était, c'est plus, ça peut changer... : « [Ceux qui] sont âgés au 31 décembre 2005 de 50 ans au moins, sont âgés au moment de l'adhésion au dispositif de 50 ans au moins pour les ouvriers, de 55 ans au moins pour les cadres techniques. Justifient de dix ans d'activité au sein de la branche, au moment de la rupture du contrat de travail, dix ans en presse, dix ans de cotisations à la Capsag. Justifient d'une année pleine d'activité continue au sein de l'entreprise dans la période précédant la rupture du contrat de travail. Justifient de 120 trimestres d'assurance, [donc c'est trente ans de travail], d'assurance valide au titre d'un ou de plusieurs régimes de base obligatoires d'assurance vieillesse au moment du contrat de travail. »

Ensuite apparaissent les ouvriers. Une convention-cadre conclue entre l'Etat, le SPP et la Capsag détermine notamment : la liste des salariés susceptibles d'adhérer à la mesure de cessation d'activité au niveau de la branche ; les conditions requises pour

qu'un salarié puisse bénéficier du dispositif (non-remplacement, etc.) ; les conditions dans lesquelles l'allocation spéciale est versée au bénéficiaire ; le niveau et les modalités de participation des entreprises au financement du dispositif de cessation d'activité ; le niveau et les modalités de participation de l'Etat au financement du dispositif de cessation d'activité et les contrôles prévus de la bonne exécution du dispositif, du respect des règles et des sanctions possibles en cas d'infraction... Un remplacement, pour eux, c'est une infraction. Mais le couperet du non au référendum sur le traité constitutionnel du 29 mai est passé par là et, comme dit Bruno, « *le non a coupé la main de Raffarin* ». Raffarin, ce n'est pas « parti sans laisser d'adresse », c'est « parti sans signer le décret ». Pas de plan social ? Enfin, pas encore.

On en est à trois ans de négociation, trois ans pendant lesquels on a refusé que tout s'articule autour du plan social et des mesures d'âge de départ. On a signé un accord en novembre 2004 sur la requalification des métiers, le décloisonnement, la modernisation, l'organisation du travail ; un autre accord, le 15 avril 2005, portant sur le contenu et les modalités d'application de la grille hiérarchique des emplois. On doit reprendre les négociations sur les permanents, négociations interrompues après (ou par) le non au référendum.

Mais on a bien l'impression que les patrons jouent la montre. Pourtant, au *Monde* en particulier, ils sont pressés de réduire les coûts, les effectifs, de faire partir les ouvriers. Le gouvernement nous balancerait son décret sur le plan social pendant les vacances et l'on se retrouverait à la rentrée à ne plus pouvoir que discuter des départs... Et le paritarisme en prendrait un grand coup.

Soyons très clairs : pour nous, le calcul des effectifs ne peut s'appuyer sur les seules mesures d'âge. Si l'on fait un tour rapide des cassetins, même avec un départ à 55 ans dans le prépresse sur trois ans, les patrons connaissent les âges des capitaines, et c'est catastrophique :

- au *Figaro*, 15 correcteurs aujourd'hui, il en resterait 4 à la fin 2008 ;

- au *Monde*, 26 correcteurs aujourd'hui, il en resterait 5. Le DRH du *Monde*, M. Ranchet, prend les devants et droit dans ses bottes déclare qu'il a pour objectif de réduire les effectifs 26 à 10 + 2 cadres (et même 9,88 + 2) ;

- le groupe Amaury déclarait qu'il n'était pas intéressé par un nouveau plan social, que le dispositif de la Caats lui convenait. Aujourd'hui, Amaury s'inscrit dans le plan et demande 60 têtes dans l'impression. (Et où croyez-vous qu'il ira les chercher s'il ne les trouve pas, si ce n'est dans le prépresse ?)

J'arrête ici la description du massacre. (On a quand même signé aux *Echos* une minute de discussion qui n'est pas si mal dans le contexte actuel : 11 correcteurs + un ajout de 80 services environ par an, un aménagement de la passe maladie avec remplacement à partir du troisième jour d'arrêt de travail déclaré.)

Un correcteur optimiste, dans une précédente AG, déclarait que nous n'avions pas tant à craindre. Puisque nous avons un beau métier... Mais, s'il n'y a plus personne pour l'exercer, camarade, ce beau métier, qu'est-ce qu'on en fait ?

Le Comité inter a signé le 30 novembre 2004 un accord-cadre professionnel et social. Un accord de repositionnement, d'intégration des ouvriers dans le périmètre, pas seulement géographique, de la rédaction. Pas un accord d'élimination. Le prochain comité syndical issu du scrutin d'aujourd'hui aura donc à trouver les moyens de contourner la montagne du plan social et de son corollaire, l'interdiction de remplacement.

Il y a cinq pistes qu'on peut tenter d'emprunter :

1 - Le transfert d'une entreprise à une autre. Il s'agit d'un plan régional. Donc un sureffectif qui serait constaté dans une entreprise pourrait renforcer un effectif manquant dans une autre. Mais, avec les mesures d'âge, il n'y aura nulle part de sureffectif.

2 - Le transfert d'une catégorie à une autre. Mais la puissante Chambre typographique autoriserait-elle beaucoup de typos à devenir correcteurs ?

3 - L'embauche d'un certain nombre de permanents listés, reconnus par la commission paritaire (la CPEF3P)

comme nécessaires à la production si les points 1 et 2 que je viens d'évoquer à l'instant ne suffisent pas. S'il y a 11 entreprises régies par les accords de la presse parisienne, la liste des permanents reconnus serait ainsi la 12^e entreprise et l'embauche de permanents de cette liste n'est alors plus interdite. Mais les patrons n'auront pas forcément cette interprétation.

4 - Si aucune embauche n'est possible pendant plusieurs années, par exemple pendant trois ans de plan social, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 2009, du moins les permanents listés et reconnus par la commission paritaire auront-ils du travail. Mais les patrons veulent faire des économies, réduire les coûts, ont rêvé de leurs entreprises sans permanents.

5 - Si aucune nouvelle embauche d'ouvrier du Livre n'est possible, alors la piste du statut de journaliste pour les nouveaux entrants, en particulier sur les suppléments sortis de la correction mutualisée du quotidien, peut s'envisager avec la formation d'éditeur-réviseur que met sur pied l'école.

Voilà en gros et sans entrer dans les détails où l'on en est aujourd'hui.

A la question « pourquoi ne devient-on pas journaliste dès à présent ? », la réponse est : une fois devenus journalistes, plus personne ne part. Ce sont les entreprises employant des ouvriers du Livre qui adhèrent au plan. Et les entreprises employant des journalistes n'y adhèrent pas. Par exemple, la *Sirlo* adhère au plan mais la Société de gestion du *Figaro* (la SGFI) n'y adhère pas.

Mélangés sans négociation préalable au statut des journalistes, on court le risque que les directions envoient aussi des journalistes faire de la correction. Et *quid* de nos permanents envoyés par le bureau de placement.

Enfin, le métier de correcteur-lecteur-réviseur est redéfini explicitement dans l'accord-cadre professionnel et social du 30 novembre 2004 et il y a encore matière à le défendre.

Tels sont les objectifs : négocier les départs de nos seniors dans de bonnes conditions selon l'expression consacrée, mais aussi tenter de ne pas être ceux qui fermeront la porte et éteindront la lumière. Les cinq pistes évoquées plus haut sont autant de ten-

tatives de mettre un pied dans l'entrebâillement de ladite porte.

Quelques jeunes trentenaires ont décidé d'apporter leur vitalité pour renforcer ce comité 2005-2006, et je ne résiste pas à citer la phrase du Grand Timonier :

« Le monde est autant le vôtre que le nôtre, mais au fond c'est à vous qu'il appartient. Vous, les jeunes, vous êtes dynamiques, en plein épanouissement, comme le soleil à 8 ou 9 heures du matin. C'est en vous que réside l'espoir. »

J'aurais quelques mots à dire aussi sur la formation, mais je réserve ça pour tout à l'heure.

STEFAN VIAUX-PECCATE
Secrétaire au placement

Bonjour,

Pour parler du placement, je vais d'abord commencer par vous communiquer quelques chiffres. En 2004, le bureau de placement a distribué 11 317 services dont 6 573 au *Journal officiel* et le reste, soit 4 744, en presse. En 2003, il y avait eu 13 976 services distribués dont 9 325 au *JO* et 4 651 en presse. En 2002, sur un total de 11 212 services distribués, 5 908 le furent au *JO*, 5 304 en presse. On peut constater donc que, en 2004, le nombre de services a été un tout petit peu supérieur à celui de l'année 2002, mais, en revanche, qu'il a été nettement inférieur (de 2 659 services) à celui de l'année 2003. Ce qui s'explique essentiellement par la nécessité, en 2003, de renforcer l'effectif du *JO* par un appel à la permanence pour répondre à l'attribution de suites complémentaires (jusqu'à 17 durant plusieurs mois), ce qui avait très nettement gonflé le volume de services à distribuer.

En 2005 est arrivé au *Journal officiel* ce que l'on redoutait, soit une diminution drastique de l'appel à la permanence. A partir du 1^{er} janvier 2005, d'une part, n'ont plus été remplacés les invalides niveau 1, ni les longues maladies, ni les accidents du travail, ni les mi-temps thérapeutiques, ni les congés maternité, mais, d'autre part,

les trois suites supplémentaires ont été supprimées. Les départs en Caats et les personnes décédées n'étaient déjà plus remplacés. Seuls ont donc subsisté les 528 services annuels au titre de la RTT (la réduction du temps de travail), le droit de remplacer ceux prenant des périodes neutralisées, ainsi que celui de remplacer ceux partis en formation, CCI ou autres. Sur les cinq mois écoulés (du 1^{er} janvier 2005 au 31 mai 2005), cela a fourni, selon les chiffres que nous a communiqués la comptabilité, 550 services aux camarades listés sur l'annexe à l'accord de décembre 2004, soit à peu près cinq à six fois moins qu'en 2004 sur la même période. Ce qui traduit effectivement une chute importante du nombre de services.

En presse, du 1^{er} janvier 2005 au 31 mai 2005, 2 241 services ont été distribués. Sur l'année, on peut penser que l'on sera assez proche du nombre de services distribués en presse en 2004, du fait que, aujourd'hui encore, en presse, le placement est opérationnel, et que, notamment, le droit de remplacer les malades ou les vacanciers s'exerce toujours.

Quel est l'avenir du placement ? Rappelons en préambule, conformément à ce qui a été écrit dans l'accord-cadre professionnel et social que, je cite, « *le paritarisme réside dans la définition des règles professionnelles et sociales, dans le suivi de la bonne application de ces règles ainsi que dans la prévention ou l'arbitrage de différends. Le paritarisme trouve son expression entre autres dans le domaine de la gestion prévisionnelle de l'emploi, de la formation professionnelle ainsi que dans celui de la protection sociale collective au travers des institutions sociales professionnelles* ». Pour faire vivre ces principes, les parties disposent d'outils, en l'occurrence de trois commissions : la Commission paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle de la presse parisienne, plus simplement appelée la CPEFPPP, la Commission de la protection sociale et la Commission de suivi et d'interprétation de l'accord professionnel et social. La CPEFPPP est, je cite, « *chargée de l'ensemble des questions relevant de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en concertation avec les écoles professionnelles* ». Elle a en charge tant les personnels titulaires dans les entreprises que la gestion des personnels complémentaires nécessaires à la production. Dans ce

cadre, elle collecte notamment les besoins des entreprises pour évaluer les effectifs nécessaires au plan régional. La CPEFPPP suit la bonne application de l'accord concernant la procédure de remplacement dans les emplois et les adaptations au plan de charge. Elle est également chargée de contrôler la bonne application des mesures d'accompagnement professionnel et social.

Le prochain ou la prochaine secrétaire au placement devrait normalement siéger dans cette commission. En attendant, la politique du placement est toujours exercée par le bureau de placement. Mais dans un contexte hostile. En effet, la période que nous traversons est difficile, les patrons et le gouvernement cherchent en permanence à abaisser les coûts du travail. Licenciements, déréglementations, remises en cause des droits et allocations des chômeurs sont la marque de cette offensive.

Pour le Syndicat des correcteurs, la volonté du SPP de casser nos statuts et acquis et celle du préfet des Journaux officiels de vider la Sacijo de sa substance obligent le comité à rappeler certains principes qui animent notre vie syndicale et qui sont déclinés dans ses statuts.

Pour éviter que les conflits internes liés à la concurrence pour des postes en raréfaction soient facteur de désagrégation de notre syndicat, il est nécessaire de rappeler les statuts et de veiller à leur application, car les statuts gouvernent toujours la vie de notre syndicat et notamment en matière de placement. Nous rappellerons plus particulièrement l'article 8 : « *En cas de création d'emploi, lorsqu'il se produit une vacance de poste, le bureau de placement examine les candidatures, titulaires d'un poste ou inscrits à la permanence. Il tient compte pour le placement au poste libre des dispositions statutaires, de l'état de l'emploi et de la position professionnelle et syndicale des correcteurs, qualification professionnelle, ancienneté syndicale, ancienneté dans la presse et activité syndicale.* » Il en découle que ni les réglettes, ni les délégués d'équipe, ni les équipiers ne peuvent gérer le placement pour leurs équipes, c'est le bureau de placement et lui seul qui en a la charge. En cas d'urgence, réglettes et délégués d'équipe peuvent prendre des dispositions pour éviter de perdre des ser-

vices, mais ils doivent le faire en respectant les mêmes règles que le placement et en informer immédiatement le bureau de placement. Il n'existe pas d'ancienneté maison car le syndiqué non piétonné n'est pas dépositaire de son poste. Dans le cas où un syndiqué envoyé par le bureau de placement peut occuper un poste à temps complet sans pour autant être piétonné, le bureau de placement veillera à ce que les critères énoncés à l'article 8 soient respectés. Il est précisé que parmi les critères qui président au choix d'un candidat à un piétonnage seront retenus à parts égales la qualification professionnelle, l'ancienneté syndicale et l'activité syndicale. C'est-à-dire que le bureau de placement s'attachera à examiner les diplômes, formations et expériences professionnelles en relation avec la nature des postes à pourvoir et, à ancienneté égale, par ailleurs tiendra compte de la volonté manifestée des candidats de défendre le syndicat et ses adhérents, de prendre des responsabilités ou de participer au travail.

Si l'un des buts du syndicat est de procurer un emploi aux syndiqués sans travail, cela ne peut se faire qu'en fonction des disponibilités, cela signifie que les syndiqués doivent aussi déployer des efforts pour conquérir des postes de travail dans des secteurs autres que la presse quotidienne, c'est-à-dire en presse magazine, dans la communication, l'audiovisuel, etc. Et en faire bénéficier la collectivité des correcteurs. Tout syndiqué qui trouve un emploi doit immédiatement en informer le bureau de placement, en indiquant l'entreprise, la nature du contrat de travail et les conditions, le salaire horaire, etc.

Je voudrais juste ajouter avant d'en terminer que dans l'état des services distribués en 2004 ou en 2005 que j'ai communiqué au début de mon intervention, je n'ai pas mentionné Correcteurs.com, qui n'est pas une entreprise, mais simplement une structure permettant d'obtenir, en correction, certains travaux à réaliser et permettant donc à des camarades syndiqués de travailler, même si c'est au coup par coup. Et donc je voulais saluer en passant les camarades qui s'occupent de Correcteurs.com qui font un travail formidable et dire que cette structure peut nous permettre de croire en des jours meilleurs pour peu que l'on s'en



Fiat Panda, Kabylie, 2001.

donne les moyens. Les camarades Didier Dufond, Bernard Chanliaud et d'autres déploient une grande énergie pour faire vivre cette structure. Merci à eux.

Voilà, j'en ai terminé.

Thierry Porré : A Patrice Kobis d'intervenir maintenant. En tant que président de séance, je regrette de ne pas pouvoir intervenir dans les débats, mais c'est comme ça : le président de séance ne doit pas intervenir.

PATRICE KOBIS

Délégué au « Journal officiel »

Je vais vous parler du « JO » mais avant je ne résiste pas à l'envie de vous citer – à propos de l'Europe – un rapport public sur les OGM dans lequel il est indiqué que l'Union européenne ne peut pas s'opposer à un OGM à partir du moment où un seul de ses Etats membres l'a accepté. C'est déjà suffisamment significatif, c'est la règle de l'unanimité à l'envers et il faut le signaler.

Je vais maintenant me situer à un niveau bien plus terre à terre qui est celui de l'entreprise, et même à un

niveau plus personnel encore pour vous dire que personnellement je suis assez heureux de devoir bientôt m'en aller dans la Caats, dans une dizaine de jours. J'en profite pour vous dire à tous au revoir car je vais m'en aller en Bretagne et je ne participerai plus à ces assemblées. Mais je suis par ailleurs assez triste des évolutions qui ont affecté la communauté professionnelle des correcteurs du JO cette année. De quoi pourrions-nous nous féliciter, à part comme les Japonais d'être encore vivants, que ce soit individuellement ou collectivement en tant que métier. Et encore cette remarque même est-elle entachée de tristesse puisque nous avons eu à déplorer, hélas !, en une année, d'un printemps à l'autre, la mort de trois camarades en activité. Après Michel Spagnol l'an dernier ce sont Claude Vasseur et Michel Julien qui nous ont subitement faussé compagnie. Je salue leur mémoire en déplorant qu'ils n'aient pas eu le loisir d'atteindre cette dernière partie de l'existence où l'on est libéré du salariat, de ses contraintes et de ses vexations. Je suis donc heureux de partir en Caats dans quelques jours.

Mais quand je dresse le bilan de la place de notre catégorie, de notre métier, au milieu des enjeux syndicaux de l'entreprise et des tiraillements anecdotiques du ménage à trois un peu vaudevillesque que les représentants syndicaux ont entretenu cahin-

caha avec la direction de la Saci et la direction préfectorale, il est très lourd de points négatifs. Il est triste pour moi de constater que nous n'avons presque jamais été écoutés et encore moins entendus quand nous avons défendu non seulement les exigences de la qualité dans l'exercice du métier mais aussi celles de la survie même du secteur prépresse des *Journaux officiels*. Écoutés ou entendus par qui, par le préfet ? Sûrement pas, nous ne nous y attendions certes pas. Sa feuille de route est claire, il veut diminuer rapidement nos effectifs vieillissants pour nous réduire, quel qu'en soit le coût en

parts en Caats ou en retraite. Et éventuellement après avoir abandonné nos interventions, pourtant toujours justifiées sur d'autres travaux de telle sorte qu'il ne faille recourir à aucun renfort parce que tel est l'objectif. Je voudrais souligner à ce propos la violence de ce discours préfectoral qui signifie tout simplement, que, quel que soit le travail, il faut diminuer les effectifs, que nous tous nous sommes inutiles. Il ne s'agit pas d'autre chose que de nous signifier cela en définitive. L'étude pour la réinternalisation du *Balo* qui avait été présentée n'a même pas été ouverte par le préfet ; il ne parle de

se soucie certainement pas que ces précaires puissent vivre même chichement et avec suffisamment de périodes de pointe reconnues, qui existent trois ou quatre mois par an, également sur le *Balo*. Ce qui aurait peut-être permis de faire vivre un volant de rouleurs listés, de permanents listés, puisque maintenant, comme l'a dit le secrétaire au placement, nous avons eu un nouvel accord qui a été négocié en décembre dernier. Pour pérenniser les sept stabilisés, qui étaient toujours précaires à l'intérieur du *JO*, nous avons dû accepter de passer de 16,60 postes de remplaçants à 8,69 (dans lesquels il faut compter les sept stabilisés), c'est-à-dire une diminution de moitié des services distribués au *JO* au minimum, puisqu'il y a d'autres parties non écrites des accords de 1994 qui ne se sont pas poursuivies au-delà du 1^{er} janvier.

Nous avons douze précaires listés et que nous n'appelons plus la permanence. On a accepté à la fin décembre de ne recourir qu'à une liste fermée de précaires pouvant assurer les remplacements du *JO*. C'est un changement qualitatif forcément puisque c'est une reconnaissance d'une relative appartenance au *Journal officiel*. Ça n'a toujours pas entraîné pour eux de droits à la formation professionnelle continue et au paiement des salaires quand ils sont en formation professionnelle. Il est une justice que l'on peut rendre au préfet : il ne se paye pas de mots,

il ne tient pas un double langage. Son langage, comme il nous l'a dit à la dernière entrevue, est « *vachement clair* » (*sic*). Il veut nous étrangler et il n'en fait pas mystère. Plus particulièrement en tant que catégorie située à la Saci, c'est-à-dire du côté de la société de composition – composition, il n'y en a pratiquement plus, puisque tout est numérisé – et d'impression. Pour le préfet, nous ne sommes pas légitimes parce que nous sommes du côté privé. Il ne reconnaît pas l'existence du côté service public qu'a toujours exercé la Saci mais au contraire il la surnomme « *premier sous-traitant* ».

Donc il a beau jeu de prétendre défendre le service public en défen-

termes de dégradation des produits et quelles que soient les économies qu'il pourrait faire sur la sous-traitance.

On l'a vu récemment, lors de discussions pour la réinternalisation du *Balo*, où pour une réinternalisation immédiate, nous propositions des renforts temporaires calibrés au strict minimum pour rendre la chose possible. Renforts dont le coût salarial était inférieur à la moitié du coût du sous-traitant. Ce fut un rejet agacé. Nous n'aurons ce travail que lorsque nous nous déclarerons nous-mêmes en sureffectifs avec des effectifs non pas constants comme on dit mais baissant constamment au rythme des décès, des invalidités non remplacées, des dé-

réinternaliser un nouveau travail qu'à partir du moment où nous aurons dégagé suffisamment de sureffectifs sur d'autres, pour pouvoir le prendre.

Les sureffectifs, la nuit, nous en avons eu tellement qu'il a fallu supprimer le chamlage, l'archivage pour lire avec 25 % d'effectifs en moins 5 % de texte en plus. Nous sommes donc maintenant toujours à la limite de la rupture. Les précaires, le préfet a été bien heureux de les trouver disponibles cinq jours au moment du coup de feu du changement de gouvernement parce qu'il était impossible de faire autrement. Comme ce sera le cas pour dix jours en décembre sans doute ou plus, mais pas beaucoup plus. Lui ne



Le Ondarzabal, Leiketio.

dant les éditeurs de la Dirjo, qu'il veut rendre « *d'avantage maîtres de leurs textes* » (*sic*) pour qu'il n'y ait pas derrière eux une intervention des correcteurs. De même que le SGG a appelé les rédacteurs des ministères à rédiger impeccablement de telle sorte qu'il ne soit plus nécessaire de faire relire derrière eux les textes par les correcteurs. Cela a conduit à des aberrations : des noms de communes erronés que nous avons rectifiés ont été le sujet de rectificatifs pour réintroduire les fautes que nous avons enlevées. De même qu'il suffit – puisque les rédacteurs sont maîtres de leurs textes – qu'un chef de service aux Affaires étrangères veuille que l'île de la Réunion prenne un « L » cap. pour que nous le mettions. Et quand ce n'est pas le même chef de service, il faut évidemment l'enlever et le remplacer par un « I » bdc. C'est dire l'état de déliquescence de l'idée même d'une correction..

Nous n'étions pas écoutés non plus par la direction de la Saci, que nous avions prévenue (par lettre du Comité inter, par des accords) des principaux dangers qui existent par exemple pour le *Balo*, sur le fait qu'il peut y avoir un piège à trop anticiper le projet Solon, pour lequel on nous dit que l'on perdra beaucoup d'effectifs : on peut, en se réduisant nous-mêmes, lâcher un peu la proie pour l'ombre en lâchant notre mission principale et notre cœur de métier, la relecture des textes du *Lois et décrets* que nous devons défendre, puisqu'il n'y a pas autre chose qui fasse partie véritablement des missions régaliennes du *JO* que la publication de la norme juridique, tout le reste est anecdotique.

Nous avons passé des accords sur le *Bomp* qui aussitôt signés ont été considérés comme des chiffons de papier. Aussi, quand nous avons mis en garde sur le fait que pour les textes saisis directement en ligne par l'éditeur il convenait de leur apporter des améliorations et pas des dégradations, le système de mutualisation et de maintien du transcodage dans CCI a abouti à faire paraître des textes détériorés par rapport à ceux qui sont saisis directement en ligne. Et non pas améliorés pour des raisons de mauvaise gestion informatique, de mauvaise technicité et de rapidité d'exécution. C'est dire qu'on a nous-mêmes prêté le flanc à des externalisations futures, ce qui a été particulièrement dange-

reux. La mutualisation dont on se repaît et dont on nous rebat les oreilles n'a servi qu'à nous faire accepter une très mauvaise qualité sur le *Bomp*. On voit maintenant que les avis de marché public, même ceux qui concernent le *JO*, comportent des coquilles, des interversions de lettres qui ne sont lues par personne.

Nous n'avons pas non plus été écoutés par nos camarades du pré-*presse*, dont pourtant nous sommes les alliés naturels pour nous défendre face aux attaques du préfet. Parce que nos alliés typos en particulier, du fait qu'ils parlent français comme nous, sont absolument persuadés qu'ils savent corriger, qu'ils savent voir les fautes tout autant que nous et qu'ils ont une capacité à corriger des textes dans les *Débats*, les *Lois et Décrets* exactement comme ils peuvent l'avoir à faire de l'enrichissement typographique ailleurs. Cette année, la mutualisation au *JO* s'est traduite dans les faits par l'abandon par les typos de tâches répétitives au profit de tâches nobles, les tâches répétitives étant confiées aux correcteurs : assurer une saisie minimale sur le *BOMPC*, chose pour laquelle on a formé des correcteurs. Les *Débats* sont pris et corrigés par les typos. Cette mutualisation au *JO* a été plutôt l'aveugle sur les épaules du paralytique que l'inverse.

Pour autant il ne faut pas – comme peut-être il y a eu une tendance à le faire au *JO* – baisser les bras et abandonner nos interventions. Ce serait accepter notre sort programmé que d'avoir pour seule résistance de traîner les pieds.

L'axe d'unité d'action avec les typos est effectivement la pire des choses à l'exception de toutes les autres puisqu'elle nous est dictée par le rapport de force interne. S'il n'y a pas d'alternative à cela. Et il y a quand même des perspectives. Tout d'abord une unité d'action syndicale avec la Dirjo et les services du Premier ministre, dont on a les premiers effets aujourd'hui, et peut-être la possibilité de créer une structure syndicale commune de groupe.

L'autre axe est la défense de la langue française dans toutes les publications officielles, et il faudra bien que l'on puisse revendiquer médiatiquement la nécessité de l'exercer – il est

clair que, si elle n'est pas exercée, les effets sont assez catastrophiques – en s'appuyant sur les structures officielles de défense de la langue. Sur notre intervention au Salon du livre, nous avons quand même largement défendu notre métier à un niveau médiatique. J'ai apporté un recueil de toutes les affiches créées pour le Salon du livre, vous pouvez participer de 5 euros si vous le voulez. Il est également nécessaire de faire un lobbying partout, que ça soit au *JO* ou sur Internet pour que ces textes soient corrigés, c'est une activité militante indispensable à laquelle j'ai bien l'intention de me consacrer. Et maintenant je vous dis au revoir.

GILLES GOMEL

Quelques nouvelles de la commission édition.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la commission se réunit tous les mois et qu'elle se porte comme un charme, chacun y vient avec un plaisir visible et les échanges sont généralement fructueux. C'est une commission qui est assez active et pour la première fois elle semble tenir debout, il faut le saluer. On a eu une année plutôt bien remplie puisque nous avons deux négociations en cours et nous sommes au terme d'un procès, ce qu'on attendait depuis longtemps, c'est le procès Gallimard.

A la lumière de deux événements, l'importance de la commission est mise en valeur. Il y a eu quelques accrocs – très légers d'ailleurs – sur le Salon du livre et également au sujet de *Correcteurs.com*, qui avait affiché un nombre de signes trop important sur Internet.

Le nombre de signes affiché était beaucoup trop élevé par rapport à ce que nous nous étions en train de négocier – l'un des éléments de la négociation en cours concerne le nombre de signes pour le lecteur-correcteur, qui est de 8000. C'est le chiffre, connu de tout temps, pour ce qui concerne la préparation de copie. A *Correcteurs.com*, je ne sais pas exactement comment c'est organisé, apparemment on ne parle pas de préparation de copie.

Il semblerait qu'il n'y ait qu'une seule lecture, ce qui est déjà un problème, je pense. Ensuite le nombre de signes avancé – 17000 – me semble extravagant, surtout parce qu'il ne se calcule pas au chronomètre, le nombre de signes pour un correcteur à domicile, puisque ce sont les seuls travailleurs pour lesquels il y a un calcul de signes. Les gens qui travaillent sur place ne calculent pas leur nombre de signes, ils sont payés au temps. Les travailleurs à domicile, eux, ont un nombre de signes ; 8000 signes, c'est une moyenne qui est celle à laquelle toutes les parties étaient arrivées. A Correcteurs.com, 17000, c'est probablement une erreur de lecture de la convention collective. La commission édition existe. Il faudrait que le comité, dans ce genre de cas, prenne l'initiative de la consulter.

Par ailleurs, nous avons de très bons rapports avec le comité, des membres du comité sont venus nous voir, se sont inquiétés de l'existence de la commission. Mais il a été montré et prouvé au cours de ces deux problèmes qu'il est nécessaire que la commission soit partie prenante. Je fais donc solennellement une demande pour qu'un membre du secteur de l'édition, qui fasse peut-être partie de la commission, entre au conseil d'administration, et je ne pense pas que l'on s'y oppose puisqu'on m'a laissé entendre que j'y aurais été bien accueilli, bien que je ne compte pas en faire partie. D'autre part, que l'on parle de l'organisation du travail actuelle à Correcteurs.com. Je pense que l'on a des choses à dire là-dessus qui sont importantes. Il est évident que Correcteurs.com doit être au niveau syndical. Que les conditions de travail et de rémunération soient au moins équivalentes à celles d'une maison d'édition moyenne qui respecte la convention de l'édition, c'est le minimum. Je ne dis pas que ce n'est pas le cas parce que l'on n'a pas fait d'enquête sur ce qui se passe à Correcteurs.com, mais je pense que l'on serait très utiles.

S'agissant du procès Gallimard, vous savez que nous nous étions portés partie civile contre Nouveaux Loisirs qui édite les guides de voyages et contre ses dirigeants, notamment son PDG, Antoine Gallimard, pour exécution de travail dissimulé. En effet, il rémunérait les lecteurs-correcteurs et les secrétaires d'édition en droits d'auteur – en Agessa – depuis de lon-

gues années. En première instance, Nouveaux Loisirs avait été condamné à payer une amende de 15000 euros, condamnation assortie de sursis, et à verser à notre syndicat 10000 euros de dommages et intérêts. Antoine Gallimard avait, lui, été condamné à une amende de 5000 euros avec sursis. L'important pour nous était que les tribunaux reconnaissent que le paiement de salariés en Agessa relève du travail dissimulé, objectif qui a ainsi été atteint. L'autre but était qu'une condamnation d'Antoine Gallimard fasse force de dissuasion auprès de ses concurrents. Les principaux PDG dans la branche sont Arnaud Lagardère et Ernest-Antoine Seillière, qui n'ont évidemment pas envie, je le suppose, d'avoir un procès en tribunal correctionnel pénal. Et d'après ce qui nous revient, il nous semble bien que notre action ait porté ses fruits sur ce point.

Hélas ! la remise en vigueur par l'un des gouvernements Raffarin d'un article d'Alain Madelin particulièrement dangereux sur l'entreprise individuelle, article que Martine Aubry avait abrogé, permet sous certaines conditions d'exiger du salarié traditionnel qu'il s'inscrive à l'Urssaf en tant que travailleur indépendant - profession libérale. Et ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Gallimard mais aussi d'autres éditeurs exigent des postulants salariés qu'ils s'inscrivent à l'Urssaf en profession libérale. Une autre voie illicite utilisée par les éditeurs est le recours aux sociétés de portage, je ne veux pas en parler maintenant mais c'est des choses dont on reparlera car les sociétés de portage ne sont pas faites pour cela, c'est donc un détournement. Comme à une époque on détournait l'utilisation des boîtes d'intérim. C'est toujours le même but, casser le contrat de travail.

Gallimard a fait appel du premier jugement, de même que le parquet. On avait attendu de voir si Gallimard le ferait parce que nos avocats nous ont dit que le verdict du premier jugement était inespéré, même si cela ne paraît pas extraordinaire. On ne faisait donc pas appel si Gallimard ne faisait pas appel. Il y a eu audience en appel, le 6 avril dernier, et nous attendons le verdict pour le 22 juin. Nous avons de bonnes raisons d'être optimistes, en tout cas le jugement sera au moins aussi favorable que le précédent, cela c'est sûr.

A l'audience, le président avait visiblement très bien compris l'affaire. L'un des problèmes que l'on avait, c'est que souvent les magistrats ne comprenaient pas bien le problème, en tout cas les prud'hommes. Là, c'est le président qui a mené quasiment toute l'audience, qui a fait l'interrogatoire ; Gallimard était très mal, très très mal, et c'est bien qu'il ait souffert... S'agissant des frais d'atelier, j'ai le plaisir de vous annoncer que la négociation est entamée et nous sommes relativement optimistes. En effet, on avait fait, il y a très longtemps, une demande au préfet pour que celui-ci fixe les frais d'atelier puisque l'on n'y arrivait pas par voie de convention collective. Comme le préfet n'a jamais répondu, on a finalement attaqué au tribunal administratif. Le tribunal administratif l'a donc mis en demeure de faire ce qu'il devait faire et une commission est maintenant réunie, composée théoriquement de trois délégués patronaux du SNE et de trois délégués représentants des syndicats. Les choses ne se passent pas si mal. J'ai eu un peu peur au début mais l'inspecteur de la DDTE a vraiment envie d'aboutir. Les frais d'atelier, ce n'est pas rien, pour les travailleurs à domicile. C'est complexe et difficile à anticiper, mais généralement cela se monte dans les 15 à 20 %, ça peut être plus quand on possède un ordinateur. C'est une somme forte, au point même que je ne cacherai pas que cela m'inquiète car j'ai du mal à imaginer que les éditeurs n'aient pas une réaction assez violente si on leur impose 15 à 20 %. De toute façon, c'est la loi. C'est normal, il faut la faire appliquer.

Je suis seul face à eux pour représenter les salariés. En effet, les autres syndicats, sans doute vexés que cette initiative émane trop clairement de notre syndicat et uniquement de notre syndicat, pratiquent la politique de la chaise vide. Je n'ai eu aucun rapport avec eux. Un représentant du SNE a protesté du fait que je sois le seul interlocuteur ; il a bien raison, je me sens bien mieux sans les trous du cul, nos partenaires de FO et de la CGC qui sont toujours prêts à signer n'importe quoi. C'est un rite, c'est-à-dire qu'à chaque fois il y en a un qui craque, qui entraîne un ou deux autres et l'on se met à signer. C'est encore arrivé récemment : la convention collective a encore été amputée, alors qu'elle a quand même déjà été mise à

DENIS DUTHEIL



Espagne, 1936.

mal ces dernières années, d'un article favorable aux salariés au niveau de la rémunération.

Tous les syndicats ont signé, sauf la CGT. En plus, la CFDT a fait courir des bruits sur le Syndicat des correcteurs disant que l'on manœuvre pour faire capoter les négociations en cours sur les travailleurs à domicile. Nous ne sommes effectivement pas tellement intéressés par cette négociation, car on ne sait pas trop où elle va. Nous ne sommes pas d'accord avec les revendications des gens qui ont actuellement la main et à la CFDT et à FO. La CFDT, qui n'avait pas signé la convention collective et qui veut de toute force rentrer dans le circuit, veut maintenant la signer. Elle est prête à signer n'importe quoi pour ça. Mais ce n'est pas une manœuvre de notre part, évidemment. Quand on a fait la demande au préfet pour cette négociation sur les frais d'atelier, la CFDT était signataire, nous lui avons proposé de nous accompagner dans la demande, et la CFDT avait accepté officiellement. Ce n'est donc pas une manœuvre du Syndicat des correcteurs pour faire capoter

les négociations sur les travailleurs à domicile.

Je suis mal à l'aise par rapport à une correctrice qui avait fait appel à moi, qui a une soixantaine d'années, qui a roulé en presse, c'est Edith Cotterel, et est dans une situation très merdique. Je n'ai pas joint le comité, mais, dans son cas, elle ne touche pas d'allocation chômage, elle bosse avec les travaux qu'elle trouve à droite et à gauche mais ce n'est pas extraordinaire. Je sais qu'il y a des problèmes par rapport à son âge, mais je demande au syndicat de prendre son cas en compte parce que quand on a passé un certain nombre d'années dans un métier et une situation (correcteur de presse rouleuse), ça ne peut pas s'interrompre comme ça ; ça s'appelle dans ce cas-là un licenciement sec.

Thierry Porré. – Une dernière intervention dans le cadre du rapport de secrétariat, c'est Denis Dutheil, et après vous vous inscrivez pour le débat.

Ça ne me pose aucun problème de ne pas intervenir, j'interviens parce que le comité me l'a demandé. Maintenant, si je dois m'interrompre, j'ai d'autres choses à faire. Je voulais simplement faire un point, parce que c'est les affaires du syndicat puisque c'est son argent, sur deux structures, l'une dont on vient de parler de manière inexacte, qui est Correcteurs.com, donc j'y reviendrai, mais le sujet principal c'est Formacom, c'est l'école de la profession. On va commencer par les choses qui passent au-dessus de la tête de tout le monde, mais qui sont un tout petit peu importantes dans l'existence malheureusement, ce sont les « pépètes », les sous, comme on dit. Formacom, c'est le Phénix qui renaît de ses cendres puisque c'est l'école qui a pris la suite de Coforma. Coforma a été un passif extrêmement lourd à éponger pour la structure syndicale. Mais le fait de relancer une école professionnelle, après analyse, en considérant que c'était absolument indispensable pour faire vivre la profession dans l'avenir, a, je pense, largement justifié ce choix. Ce choix a été un investissement. On va parler en francs car on est d'une génération pour beaucoup d'entre nous qui comprend plus les chiffres comme ça, puis je traduirai en euros. L'investissement pour l'école, c'est 800 000 francs, soit 120 000 euros. Et actuellement les dettes, ce que l'on doit au syndicat selon une convention de remboursement des avances qui ont été faites, pour l'installation dans les locaux, pour l'achat du matériel, etc. Cela remonte à 1998-1999, il reste actuellement une dette de 600 000 francs, un peu moins de 500 000 francs, on a déjà remboursé au syndicat près de 300 000 francs. Les anciens qui connaissent bien l'histoire de Coforma apprécieront la performance. Ça paraîtra modeste à d'autres, mais je crois bien que c'est la première fois que l'école professionnelle du Syndicat des correcteurs rembourse des sommes avancées par le syndicat et ce, de manière régulière.

Le bilan a toujours été équilibré depuis six ans, hormis la première année de lancement, ce qui était parfaitement légitime. Ça nous a permis de nous développer un petit peu, modestement mais un petit peu. On est passé d'une dizaine d'ordinateurs à quarante

te ; maintenant, on s'est un petit peu agrandi avec une salle nouvelle et l'on a tenté de répondre le mieux possible, non pas aux « besoins du marché », parce que cette expression est insupportable, mais à une adéquation entre le fait d'être un correcteur efficace et responsable de la langue et en même temps trouver des emplois. Ça nous a amenés à faire évoluer la formation de base, basique, de lecteur-correcteur en y rajoutant évidemment la connaissance de logiciels et même quelques notions de secrétariat de rédaction, indispensables maintenant pour n'importe quel correcteur voulant exercer dans cette jungle qu'est devenue l'édition.

Cela nous a par ailleurs permis de réfléchir sur un module complémentaire qui tenterait de répondre à ce que pourrait être le paysage à venir en presse quotidienne et en presse périodique. Et donc on a déterminé un module qui s'appelle réviseur-éditeur et qui tente de répondre non pas à des besoins qui sont émis par les patrons, parce qu'ils semblent peu enclins pour l'instant à nous laisser la place pour des gens qui sortent de ce type de formation, mais à ce que l'on imagine être le nouveau paysage et les nouvelles exigences professionnelles qui existeront en particulier dans la presse quotidienne et la presse périodique. Donc un bilan somme toute satisfaisant au niveau des équilibres financiers, c'est important puisque c'est financé quand même par l'argent de la collectivité, par l'argent du syndicat. Et que c'est important de ne pas entraîner le bébé avec l'eau du bain, c'est-à-dire de noyer le syndicat avec une œuvre qui serait devenue un monstre. Par conséquent, je crois que ce résultat est atteint, mais rien n'est jamais définitif.

Les nouvelles dispositions de formation professionnelle, le DIF en l'occurrence, vont amener certainement à changer le paysage des subventions, la façon de gérer les fonds mutualisés en formation professionnelle et cela peut remettre en cause l'équilibre de l'école dans les prochaines années. La réflexion est en cours sur des rapprochements éventuels ; l'une des pistes possibles est le rapprochement avec d'autres écoles professionnelles, ou un rapprochement avec les structures universitaires qui reconnaîtraient, à travers des licences ou des maîtrises

professionnelles, le métier de correcteur et le métier de réviseur. La troisième solution étant un mixte de ces deux possibilités. Ces pistes sont actuellement étudiées de façon à ne pas laisser un désert, une jachère, dans les prochaines années pour les nouvelles générations. Le monde change et on doit malheureusement s'adapter, ou heureusement, qu'importe, mais on doit avoir une capacité d'adaptation même si on ne doit pas plier devant le libéralisme.

Ça, c'est le premier point.

Le deuxième porte sur Correcteurs.com. Correcteurs.com est une association, qui n'a pas pour but de créer une petite entreprise qui soit une énième société de services au service des éditeurs. Cette structure a été créée avec l'appui, et l'appui important, du syndicat, puisque 30 000 euros ont été investis dans cette structure. Son premier but, c'est de tenter de voir et de vérifier sur le terrain quelles sont les nouvelles tendances de l'édition. Les tendances lourdes, celles que l'on commence à deviner, mais dont on n'a pas toujours les armes, puisque qu'on n'est pas de l'autre côté de la barrière, du côté patronal, pour apprécier dans combien de temps, sur quel rythme et comment elles vont modifier radicalement le paysage de l'édition. Donc c'est un peu avoir une intuition et tenter de la vérifier sur le terrain avant de faire travailler untel ou untel, ce qui, excusez-moi d'être un peu brutal, est totalement un épiphénomène. Donc le but n'est pas de faire travailler des correcteurs, le but est d'identifier les marchés et de connaître les nouvelles tendances de ce marché.

C'est pour cela que le syndicat y a investi, que Formacom y a investi évidemment. Les nouvelles tendances de ce marché sont porteuses d'énormes changements. Tout d'abord parce que l'introduction de l'outil informatique et sa rationalisation sont venues, et parce que les éditeurs de plus en plus portent un nom qu'il faudrait revisiter : on revient en arrière et l'on revient plutôt à la conception de l'édition du XVIII^e siècle où c'est l'auteur qui porte tout. Et où l'éditeur ne devient qu'une interface entre l'impression (ou d'autres supports électroniques) et l'auteur. Les choses sur lesquelles Gilles Gomel se bat avec énergie sont malheureusement des

choses qui sont un tout petit peu en train de changer. Ce sont des choses que l'on est en train de vérifier sur le terrain. Maintenant, c'est de moins en moins des éditeurs qui font appel aux correcteurs, mais de plus en plus des auteurs. Si ce n'est pas encore la majorité sur le marché de l'édition, c'est une tendance lourde. Il y a des éditeurs qui sont célèbres pour cela d'ailleurs, extrêmement célèbres ; il y en a en Belgique par exemple qui commencent à se développer... Il y a également parmi nos contacts des éditeurs qui nous contactent pour faire la guerre des prix, ce que l'on n'est pas obligé d'accepter. On a pu vérifier par exemple que chez Hachette on individualise les éditeurs. C'est-à-dire qu'ils sont sous la coupe du personnel de Hachette et d'un statut, mais qu'on externalise le travail sur un ouvrage, jusqu'à l'éditeur qui est en charge de tout, l'iconographie, le choix, la coordination, qui est un freelance, qui quelquefois n'est même pas salarié, quelquefois est payé en honoraires... il a sa propre société unipersonnelle.

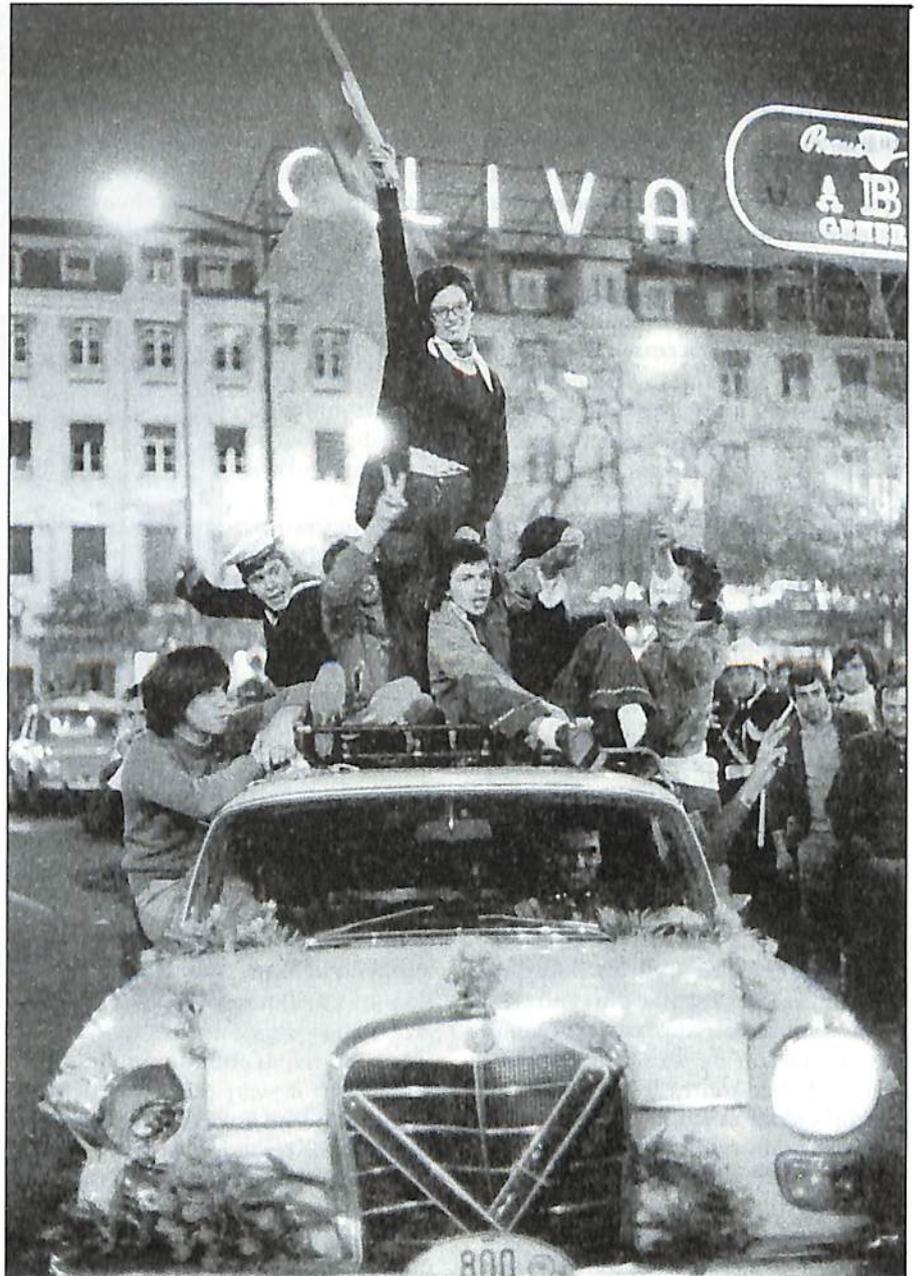
Et là on a des vrais problèmes qui vont se poser à l'avenir – je parle pour ma chapelle –, savoir comment on va traiter ces tendances lourdes, qui n'existent pas jusqu'ici, l'externalisation, la sous-traitance, etc. C'est un vrai problème, une vraie mutation lourde qu'il faut étudier. Voilà pour le but. On a investi une certaine quantité d'argent, le syndicat particulièrement (mais Formacom aussi), puisqu'il donne des machines et des locaux ; si jamais cela posait des problèmes quelconques, mettre la clef sous la porte ne présenterait aucune difficulté majeure. On ne prend de travail à personne, on n'a jusqu'à présent pris aucun travail existant à un correcteur, bien que l'on ait été contactés par des grosses boîtes (*Livre hebdo*, Hachette, etc.). Les marchés n'ont pas abouti donc on n'a pas bradé les prix, ni les cadences comme certains le suggèrent. Par ailleurs, on a fait des demandes pour que les gens de la commission de l'édition soient présents au sein du conseil d'administration.

Oui, il me semble bien que l'on t'a demandé, Gilles, en particulier, tu l'as dit, tu as été sollicité... Je te réponds... Primo, quelques maladresses ont été commises, et cela je te l'accorde mais pas sur les 17 000 signes, car on en est plus là depuis très longtemps, ça po-

sait des problèmes et, moi-même, j'ai pu également en discuter au travers du conseil d'administration. C'est bien de le faire, car les gens n'ont pas la science infuse et ça permet de redresser des erreurs qui peuvent être commises. Globalement, le marché actuellement touché, c'est des livres universitaires, généralement payés par des structures universitaires CNRS ou de type fac qui sont publiés par cet éditeur qui s'est fait une spécialité d'éditer les auteurs qui payent l'ensemble de la fabrication de leur livre, voilà en fait le marché principal de Correcteurs.com. Il n'empêche que l'on continue à démarcher, à recevoir quantité de demandes ; sur les 120 ou 130 messages, je ne sais plus si c'est par semaine, il y en a peut-être un ou deux qui aboutissent, c'est ça pour l'instant Correcteurs.com.

C'est un demi-salarié puisque c'est un salarié à mi-temps, qui fait de la correction pour compléter son salaire et qui, de temps en temps, utilise des correcteurs sortant de la promotion de Formacom quand il y a des ouvrages qui sont à rendre dans des délais un peu importants. Et qui fait aussi du travail militant du type le livre noir du syndicat du spectacle qui est en train d'être publié. Ce travail-là a été fait par Correcteurs.com au niveau de la correction. Je ne veux pas relancer une polémique, mais quelqu'un de l'édition serait parfaitement le bienvenu au sein du conseil d'administration de Correcteurs.com, et qu'on arrête de se tromper aussi... Le but de Correcteurs.com n'a jamais été d'être une entreprise de services. Son but a été d'essayer, à travers un outil qui permet une prospective quelquefois plus importante, d'avoir une vision différente de celle du syndicalisme qui est celle du marché de l'emploi ou du marché du travail tel qu'il se présente pour les éditeurs directement. C'est toujours intéressant d'avoir cette vision-là, de passer de l'autre côté du miroir sans y perdre son âme, parce que l'on peut étudier de l'autre côté comment ça se passe réellement et non pas ce que l'on nous raconte quelquefois en bout de chaîne. Voilà.

Thierry Porré. – Il est 16 h 10, maintenant c'est le débat. J'ai une seule inscrite, c'est la camarade Fanny. Les camarades qui souhaitent intervenir



Mercedes S 280, Portugal, 1975.

lèvent le doigt, bien sûr sur le rapport d'activité et tout ce qui s'ensuit.

Fanny Darius. – Je remercie les camarades du rapport d'activité, et le travail qu'ont pu faire toutes les instances internes, externes, fédérales et confédérales. J'ai beaucoup entendu parler d'externalisation... Je voudrais surtout essayer de centrer mon intervention sur la vie syndicale interne, autrement dit sur la démocratie sociale et syndicale. Et j'aimerais aborder deux sujets, sur lesquels je suis toujours intervenue d'ailleurs. Je ne change pas, les années passent, je vieillis un peu, mais je ne change pas tant que ça, sur la question de l'égalité sociale et professionnelle entre les syndiqués et sur

la question de leur protection sociale. Les deux thèmes se rejoignent. J'ai été très frappée de voir que l'on était très content de voir arriver des jeunes et que c'était surtout les retraités qui animaient le syndicat, et si enfin on croit la représentation aujourd'hui à cette tribune il n'y a pas moins de six ou sept mecs qui parlent au nom de... je ne sais pas combien, 200 ou 300 syndiqués aujourd'hui. Donc je suis quand même très frappée de voir que ce sont surtout les retraités qui nous appellent, nous, les actifs, à nous adapter aux nouvelles tendances. Il se trouve que, jeunes ou moins jeunes actifs, on a quelques problèmes pour s'adapter à ces nouvelles tendances du marché du travail et j'aimerais savoir

dans quelle mesure... je ne suis pas tout à fait sûre que le fonctionnement actuel du syndicat permette à tout le monde de pouvoir s'exprimer et à tout le monde de pouvoir travailler. Je remercie une fois de plus Viaux-Peccate à qui l'on a confié la mission impossible de gérer la permanence syndicale à un moment où il fallait faire des choix drastiques, et j'aimerais encore demander au même Viaux-Peccate et à ses successeurs de nous donner des statistiques sexuées de la permanence. J'aimerais aujourd'hui, encore une fois après tant d'années, savoir combien exactement il y a d'hommes et de femmes syndiqués qui ont du travail et ceux qui n'en ont pas. Je suis très surprise... Je ne citerai pas son nom, une camarade que j'apprécie beaucoup avec qui j'ai travaillé au JO qui avait, m'a-t-il dit, beaucoup travaillé, beaucoup plus que moi, de savoir aujourd'hui qu'elle n'avait pas de droits ouverts au chômage.

J'aimerais savoir ce qu'il se passe. J'aimerais également avoir dans les statistiques sexuées les travailleurs en emploi et ceux qui sont actuellement au chômage.

J'aimerais également savoir pourquoi le syndicat ne s'est pas plus ouvert à la vie confédérale de la CGT. Quand bien même on ne serait pas toujours d'accord avec toutes les propositions qui ont été faites par Thibault, notamment pour le référendum, j'aimerais savoir pourquoi le syndicat ne s'est pas saisi des activités du collectif mixité de la CGT et notamment des accords qui ont été signés par l'ensemble des syndicats les deux dernières années. Et notamment sur la question du label égalité homme-femme, parce que s'il y a bien un secteur... C'est un petit peu un paradoxe parce que, à la fois, on est bien dans un secteur où il y a une égalité de salaire, c'est vrai chez les correcteurs et dans d'autres catégories du Livre, mais également dans un secteur, on le voit, ce n'est pas une question de statistiques, on le voit bien quand on va aux manif, comment ça se fait qu'il y a plein de mecs et pas de femmes ? Comment cela se fait que dans certains ateliers, à l'imprimerie, chez les rotos et ailleurs, il n'y ait pas de femmes. On débauche chez les correcteurs, mais les mecs, eux, apparemment ils continuent d'avoir du travail... Alors, moi, j'aimerais savoir pourquoi les différentes



Peugeot 403, Renault Dauphine, Citroën Ami 6, Simca Aronde, Paris, 1968.

motions qu'on a présentées avec les camarades, les copines qui ne sont plus élues parce qu'elles ont dépassé leur temps, alors que tant d'autres hommes ici sont à leur troisième ou quatrième mandat, ça fait dix ou quinze ans qu'ils sont élus. Comment ça se fait que ces camarades, ces copines ne nous ont pas contactées, n'ont pas fait évoluer la question de la demande de parité homme-femme.

Et pourquoi au Syndicat des correcteurs, qui est quand même un syndicat anarcho-syndicaliste, comment se fait-il que les femmes n'aient pas plus droit à la parole et qu'il n'y ait pas plus de femmes qui soient représentées là à la tribune pour parler de leurs problèmes. Ouvrière du Livre avec un salaire comme je n'en ai jamais eu même quand j'étais prof, on me dit : « Aujourd'hui, tu comprends... » Parmi les chefs que l'on rencontre dans les cassetins, il y a beaucoup d'hommes et peu de femmes. Bref, homme ou femme, on me dit : « Tu comprends,

les tarifs du labeur... Ils ont travaillé, ils ont fait des choses pénibles avec des horaires inqualifiables... » Moi aussi, je viens du labeur ! Je n'ai pas rempli des papiers d'emballage pendant des années, moi, j'ai enseigné dans le 93 pendant des années, c'est pas du labeur ça ? Ce n'est pas du labeur ? Et après je me suis retrouvée sur des contrats précaires...

Bruno Monthureux. – Je vais répondre très brièvement puis je vais céder la parole à mon camarade Viaux-Peccate. Il y a 104 correcteurs et correctrices en presse parisienne et il y a exactement 52 mâles et 52 femelles ; il y a 120 rouleurs inscrits à la permanence en 2004, il y a 60 femmes et 60 hommes. Il y a eu 14 piétonnages cette année : 4 hommes ont été piétonnés et 10 femmes.

Stephan Viaux-Peccate. – Je voulais juste aussi dire à Fanny que la question de la précarité était au cœur des discussions que menaient les camarades

avec le SPP parce que, je vais les citer, « la profession constate des manques en matière de gestion des permanents dans les domaines du suivi médical, de la protection sociale et de la formation à la sécurité. Les parties conviennent donc de la nécessité de créer un institut social paritaire pour combler ces lacunes ». Ce n'est pas encore acté mais c'était au cœur des discussions. Même si effectivement il y a des difficultés, de nombreuses difficultés techniques, on n'oublie pas de tenir compte de l'aspect des droits de nos camarades plus précaires que ceux qui sont piétons dans les entreprises pour qu'ils bénéficient des droits de la mutuelle et de différents autres droits sociaux.

Elisabeth Proust. – Je voulais intervenir par rapport à ce que Patrice a dit concernant le *JO* – puisque j'y travaille également – afin de proposer une vision un peu plus positive de la situation. Non que ce que Patrice nous a expliqué doive être infirmé ou minoré le moins du monde, car son propos recouvre l'entière vérité et son diagnostic, malheureusement, je le partage. Mais parce que des changements se préparent au *JO*. Ce sont ces changements que je proposerai à l'assemblée et plus particulièrement, bien sûr, aux camarades qui travaillent dans l'entreprise, de « positiver ». Oui, les choses sont en train de bouger au *JO* et, par voie de conséquence, les choses sont également en train de bouger à la Sacijo. Cela est assez récent mais désormais engagé : cette structure bicéphale, ce curieux et solide attelage qui vient de traverser sans encombre quelque cent vingt-cinq ans d'histoire et de bouleversements tant politiques que sociaux, cet ensemble constitué, d'une part, de la Direction des Journaux officiels – administration centrale – et, d'autre part, de la Sacijo – sorte de coopérative ouvrière améliorée –, cette double entité est en voie de mutation.

Alors qu'advient-il par la suite, du point de vue juridique et donc du statut des personnels, des conventions collectives et des caisses de pension, de l'implantation syndicale et aussi des métiers que nous continuerons, ou pas, d'y exercer ? Les enjeux sont ouverts. Mais personne ne peut le dire encore. Même pas le gouvernement, dont la volonté politique de diminution drastique des effectifs est, en revanche, parfaitement claire. C'est

qu'en réalité l'avenir dépendra beaucoup d'éléments encore incertains, mais aussi de notre lucidité, de notre volonté et de notre unité. C'est pourquoi je dis aujourd'hui qu'il est important de voir les choses de façon positive, dynamique. Et de nous inscrire, comme l'a d'ailleurs fait la direction de la Sacijo, comme l'a fait également l'ensemble de l'organisation syndicale (collectifs et Inter réunis), dans une démarche de rapprochement entre les deux structures, DJO et Sacijo, rapprochement que l'évolution technologique rend désormais indispensable. Seule cette approche peut nous permettre de porter nos métiers et, comme on dit, nos savoir-faire, aux côtés de ceux de nos camarades des services éditeurs, sur la future plateforme de production éditoriale qu'il s'agira, bel et bien, de partager.

Car si la DJO et, avec elle, la Sacijo s'apprentent à vivre d'importantes mutations, c'est certainement pour plusieurs raisons, entre autres idéologiques, sociales et budgétaires. Mais c'est d'abord, fondamentalement, parce qu'un nouveau système de production va être implanté au *JO*, pour assurer la publication et la diffusion des textes officiels dont il a en charge la mission de service public. Les appels d'offres ont été lancés ou vont l'être, ils sont au nombre de deux. L'un concerne la nouvelle plateforme éditoriale, qui devrait être livrée au cours du premier semestre 2007 ; l'autre concerne le nouvel outil de production des bases de données juridiques, lequel ne sera vraisemblablement opérationnel que fin 2008.

Cela nous donne quand même un peu de temps pour mettre en œuvre ce que nous avons appelé, à l'Inter et à la Saci, notre projet d'entreprise. Ce dernier vise donc à permettre la « montée » globale de la Sacijo sur l'ensemble du futur système de production, en vue d'y partager avec le personnel de la DJO, dans une « mutualisation » de nos tâches respectives, les nouveaux outils que constitueront la plateforme éditoriale mais aussi la future base de données juridiques. Le terme de « mutualisation » est déjà beaucoup employé à la Sacijo, pas toujours à bon escient. Mais on l'entendra sans doute encore bien davantage dans les mois, voire les années qui viennent, et à juste titre s'il recouvre la volonté de

prendre en compte l'évolution technologique et, en même temps, de sauver le travail qui était le nôtre. C'est-à-dire les emplois (qu'on appellera nouveaux parce qu'ils comporteront des qualifications supplémentaires), mais aussi nos interventions propres, nos métiers d'origine, autrement dit la qualité des publications – et donc potentiellement les niveaux de rémunération –, avec, si possible, quelques brouilles encore.

Je ne pense pas qu'il y ait une alternative à cette démarche, à ce projet d'entreprise qui conçoit la production à venir dans des structures dites intégrées où les personnels Saci et DJO mettront en commun, « mutualiseront », leurs compétences et leurs interventions spécifiques. Ceci afin d'assurer ensemble, dans le respect de la fiabilité, de la qualité et des délais, la publication et la diffusion des textes officiels dont le *JO* est en charge. La perspective en a été discutée, lors de plusieurs assemblées générales dans les ateliers, de façon assez démocratique, je trouve. Pour autant, nous sommes tous conscients, même si une très grande majorité dans les équipes, et dans les collectifs partage cette vision, a adopté cette ligne (qui est également celle de la direction Saci), qu'une telle démarche n'est pas sans danger, c'est évident.

Nous nous sommes battus, en 2002, pour conserver l'identité juridique de la Sacijo, cette entreprise si particulière à laquelle nous sommes nombreux à être attachés parce qu'elle a gardé de la coopérative ouvrière des traditions du Livre et de la fierté des précédentes mutations réussies. Nous voyons donc bien comment la dynamique du rapprochement des deux entités DJO-Saci, de leurs personnels, de leurs cadres, de leurs fonctions et interventions peut conduire à ce que nous avons opiniâtement refusé lors de la publication du rapport Bergeal. Mais, d'une part, nous avons la volonté d'être pragmatiques autant que réalistes en nous adaptant au nouveau système de production, plutôt que d'être contournés, puis évincés. Et, d'autre part, nous considérons que la Sacijo vivra, en tant qu'entité, qu'autant qu'elle le méritera : à ceux qui la composent et la dirigent d'être dignes de leurs prédécesseurs ! Car des marges existent, des solutions juridiques peuvent être trouvées, des opportunités

politiques se dessiner, des pressions syndicales s'exercer...

Concernant la correction, elle doit le plus tôt possible revendiquer clairement d'être positionnée, *en tant que telle*, sur les outils du futur système de production – ce qui risque, dans l'immédiat, d'être extrêmement difficile à faire entendre. Pour deux raisons.

La première, c'est que les correcteurs de la Sacijo continuent aujourd'hui encore d'être obstinément tenus à l'écart de toute modernisation. Nous en sommes toujours, quelques mois avant la mise en place d'une mutation informatique majeure – avec la prochaine mise en œuvre du projet Solon –, à réclamer vainement les écrans et logiciels, les marches maison, dictionnaires et Prolexis intégrés qui sont, depuis des lustres, partout ailleurs en presse parisienne, les outils quotidiens de notre métier. Dans cette situation pitoyable, d'aucuns – et j'en étais – considèrent que nous avons notre part de responsabilité. Sauf qu'il nous faut bien souligner – et j'en témoigne – que le comité syndical des correcteurs, l'ensemble des délégués correcteurs et des équipiers de la Sacijo demandent, désormais depuis près de trois ans, de plus en plus impatiemment et bientôt exaspérés, la même chose, à savoir d'être correctement modernisés. Cette fois, il va s'agir de rompre définitivement avec un état de fait inadmissible. Et d'obtenir enfin, au besoin avec les pressions nécessaires, notre dû.

La seconde raison qui peut sembler hypothéquer notre futur positionnement sur le nouveau système de production, c'est bien sûr la configuration de notre pyramide des âges. Car force est de reconnaître que, s'il y a dans l'avenir un plan social au JO qui fixe l'âge des départs à 55 ans – parce que, bien sûr, on ne peut pas éliminer cette question et je veux en dire un mot tout à l'heure –, alors ce seront près de 75 % de nos effectifs de 1994 qui à terme auront disparu... Est-ce que cela veut dire, pour autant, que nous ne pouvons et ne devons rien faire, en attendant l'implantation de la future plate-forme éditoriale ? Est-ce que nous allons, d'ici là, nous laisser aller à la démoralisation qui est, dans le cassetin, si souvent prégnante qu'elle semble, à beaucoup, y répandre une sorte de morbidité, et même d'être la cause,

pour partie, d'un taux de mortalité hélas ! étrangement élevé ? Formuler ainsi les questions, c'est y répondre. Nous disons que nous avons des choses, et peut-être plus encore à sauver.

Et d'abord des emplois. Des emplois de correcteurs / lecteurs-réviseurs qui auront vocation à défendre, pour eux-mêmes et pour la Sacijo, leur travail, en même temps que la mission de service public des Journaux officiels. C'est-à-dire la lisibilité et la fiabilité de la norme juridique pour l'internaute ou le lecteur, et aussi la langue française pour nos enfants et petits-enfants. Nos correcteurs actuels, après un plan social JO drastique, n'y suffiraient pas ? En tout état de cause, nous avons un certain nombre de camarades correcteurs, piétons ou en CDI à la Saci, qui participeront de la toute prochaine modernisation. Parce que – pour l'essentiel – ils n'auront pas l'âge de partir et – pour quelques-uns – parce qu'ils n'en auront pas les moyens. Ensemble, ils devront être prioritairement affectés aux publications les plus sensibles, celles sur lesquelles notre intervention constitue une plus-value intellectuelle incontestable, et indispensable à notre lutte contre le « réputé bon ».

Il se peut qu'ensemble ces correcteurs patentés ne soient pas assez nombreux, effectivement, pour répondre à la totalité des besoins, même limités aux textes pour lesquels la correction doit être très professionnelle (et donc à l'exclusion des annonces). Surtout sur une période où coexisteront nécessairement un certain temps les deux systèmes de production. Et je ne parle pas des besoins que nous aurons par ailleurs, sur la même période, au titre des remplacements pour formations...

Alors, on peut espérer qu'il nous restera encore, à l'avenir, la possibilité de recourir à notre permanence, pour laquelle des camarades viennent de plaider de façon très motivée, et je pourrais dire aussi motivante – indépendamment des querelles, de ce qu'on peut dire et contredire, ou argumenter solidement ici ou là. Car demeure en tout état de cause la détresse des gens quand ils se trouvent dans la précarité la plus totale, qu'ils soient déjà âgés pour le marché du travail, ou même plus jeunes mais sans perspectives de reconversion.

Ne nous pressons pas d'enterrer un système qui a fait si longtemps la preuve de son utilité, pour les directions de journaux comme pour les directions syndicales, et qui a donné du travail à des camarades de la profession dans des périodes de précarité.

Enfin et surtout, au-delà des emplois à défendre, ce qui doit nous motiver dans les mois qui viennent, c'est la question du positionnement de notre métier. Et donc la reconquête de nos interventions quand nous en avons perdu la maîtrise (ainsi dans le travail à la compogravure) et nos interventions sur écrans, partout où nous pourrions les systématiser, pour un véritable travail de correction – à la compogravure, précisément –, sur les *Débats*, les *Débat-bis*, les *Bulletins officiels* lorsqu'ils passeront en PAO – et bien sûr le *Lois et décrets*, dès la mise en route du projet Solon. Car la question des écrans est aujourd'hui redevenue essentielle, dans la mesure où elle va conditionner le type de positionnement que nous obtiendrons sur le nouveau système, ou la façon dont nous y serons soit noyés, soit limités, voire celle dont nous en serons évincés.

Dans l'immédiat, encore un mot : notre positionnement, en tout cas dans l'équipe de nuit des correcteurs, va également dépendre des renforts à contrats d'usage que nous saurons obtenir – ou pas – de la direction préfectorale. Car nous demandons en vain depuis longtemps ces renforts, auprès de la direction de la Sacijo, en raison du déficit structurel des effectifs qui sévit dans cette équipe, menaçant la qualité, la fiabilité et les délais de parution d'une publication pourtant sensible entre toutes. Alors, comment dégager, dans ces conditions, tel ou tel camarade, pour suivre le projet Solon, pour se former sur les *Débats* ou les bulletins (à traiter sur écrans), et comment demander le positionnement en amont, au sein du service de la rédaction, d'un ou de deux correcteurs ayant une longue pratique du *Lois et décrets* – ce qui serait parfaitement cohérent avec la logique de notre fameux projet d'entreprise ?

En réalité, nous ne pouvons plus, aujourd'hui, rester dans cette situation où, à force de perdre des effectifs en application de la clause de non-remplacement de l'accord du 26 mai 2004, nous allons bientôt être

en situation de perdre la charge de travail – qui plus est, sur une publication essentielle. Nous devons rompre à présent avec la passivité qui nous a été jusqu'ici, de fait, imposée et enfin demander l'application de l'alinéa 3 de l'article 7 de l'accord précité. Car celui-ci ouvre la possibilité d'un recours à la permanence « pour toutes raisons particulières », que nous estimons en l'espèce réunies.

Je veux terminer sur l'espoir que nous serons bientôt, dans cette demande, soutenus par nos camarades des autres catégories, et par la direction de la Sacijo elle-même.

Jean-François Jusselin. – Très rapidement, Bruno, nous sommes visiblement au moins totalement d'accord sur un point, c'est sur notre non-fétichisme commun, notre non-fétichisme organisationnel. C'est déjà bien. Pour préciser le sens de mon intervention, je suis effectivement pour abandonner tout rêve d'une classe ouvrière mythique. Ce n'est pas pour autant pour me satisfaire d'une classe ouvrière, là, non moins mythique, qui serait celle réduite aux acquêts et celle que l'on va bien nous laisser sur le carreau ou celle que l'on aura finalement après mise en place de l'ensemble des plans sociaux qui nous attendent. Le seul sens de mon intervention, c'est que se battre pour un repositionnement syndical organisationnel sans lier ça systématiquement à la bataille pour un emploi me paraît se réduire une fois de plus à une espèce de machin mythique ; c'était avant la classe ouvrière mythique, là ça serait, je ne sais pas trop quoi... dossier mythique là effectivement réduit aux acquêts. Il n'y a rien de plus, rien de moins, c'était simplement pour demander des précisions sur la nécessité de lier ça à la bataille pour l'emploi, rien de plus, rien de moins. Merci.

Bruno Monthureux. – Je vais me répéter, j'avais en partie répondu, donc dans l'hypothèse qu'une soixantaine de camarades seraient amenés à partir, il faut impérativement reconquérir une partie de ces pertes, ça tu l'as bien compris. Donc il s'agit d'une bataille pour l'emploi. Je ne vais pas redire ce que l'on a déjà dit à multiples reprises. Il y a plusieurs pistes pour nous permettre de contourner les obstacles que ne vont pas manquer de nous tendre, de nous mettre

en travers du chemin, les patrons de presse. Maintenant, encore une fois je l'ai précisé, il ne s'agit pas de prendre des queues de comète ou un Syndicat des correcteurs affaibli, une CSTP (Chambre syndicale typographique parisienne) affaiblie, des photograpeurs qui ne savent pas où ils sont et des rotativistes qui doivent impérativement aujourd'hui prendre en compte leur développement vers les secteurs du labeur. Puisqu'on sait maintenant qu'il y a un parc machines labeur qui permet en fait de produire l'essentiel des produits presse. Il s'agit pour nous de créer un syndicat des métiers de l'édition qui va nous permettre de nous adresser à cette base sociologique élargie qui est absolument, pour l'instant, en dehors de toute conception syndicale, certes, qui n'est pas très militante, certes, mais notre syndicat est-il très militant ? Voilà, c'est ça le fond du problème.

Patrice Kobis. – Je voulais juste donner une indication à ceux qui ont travaillé au JO l'an passé, en 2004. En leur disant qu'en ce qui concerne le stage qui vient d'être annoncé par Eric Moreau il y a des financements disponibles au JO pour ceux qui auraient eu une centaine de services sur l'année 2004. Il faut contacter la responsable formation au JO assez vite. Elle s'appelle Arlette Gattulo et elle sera à même de constituer les dossiers pour que ceux qui sont sortis en 2004 puissent éventuellement bénéficier en octobre de cette formation.

Bruno Monthureux. – Pour finir, je tenais à remercier ceux qui ont travaillé avec moi assidûment ces quatre dernières années, mais plus particulièrement cette dernière année. Ça a été très difficile : comme vous le savez aujourd'hui, il y a de moins en moins de prises en charge, donc les camarades du comité sont amenés à bosser en plus de leur boulot. Il y a eu énormément de dossiers qui m'ont totalement accaparé, ce qui fait qu'il y a un certain nombre de camarades, je pense à Joël Quéré, Sylvie Stanley, Eric Moreau et d'autres, qui ont considérablement travaillé, qui m'ont considérablement aidé. Je tiens à les remercier publiquement de l'aide qu'ils m'ont apportée. D'autre part, je ne me mets pas totalement hors circuit et j'ai bien l'intention de travailler à l'avènement de ce nouveau syndicat. J'irai voir le prochain comité élu pour pouvoir travailler dans ce sens, c'est un processus qui prendra quand même quelque temps, même s'il faut aller vite. Il y aura de toute façon des débats entre nous, il y aura d'autres assemblées pour voir ce qu'il en est. D'autre part, j'ai pris un mandat à la Capsag, ce qui fait que je surveillerai quand même ce qui se passe, et je serai certainement amené à être consulté par des camarades du prochain comité. Je ne me mets pas totalement en retrait, voilà ce que je voulais vous dire.

Fin de l'assemblée générale



Ford Granada, Bruxelles, 1982.

Vivre ou laisser mourir

Rapport d'activité

« Quand, dans une démocratie, pouvoir et directions d'entreprise refusent de prendre en compte ce qui s'exprime dans les manifestations et dans les grèves, lorsque les gouvernants refusent d'écouter et d'interpréter comme il le faudrait des consultations politiques, cela nourrit fatalisme, désespérance et violence. »

A l'heure du bouclage de ce *Cantonade*, des gavroches des banlieues s'en seront pris pendant quelques jours à un ou deux symboles du capitalisme, de la propriété privée populaire ou de l'autorité publique : la bagnole, à leurs yeux premier symbole de la richesse ; l'autobus, ou l'Etat qui pénètre dans leur cité ; l'école ou le gymnase, comme le modèle d'intégration ; l'entreprise installée avec les subventions sur leur territoire et qui n'embauche personne de la cité.

En face, du côté du pouvoir, ce sont toujours les mêmes recettes qui marchent : insultes et provocations mises en scène, vocabulaire guerrier, mesures chocs (« état d'urgence », « couvre-feu »), comme autant d'effets d'annonce du gouvernement pour diviser les prolétaires, voire les jeter les uns contre les autres : les vieux qui ont la voiture contre les ados qui ne peuvent pas encore la conduire légalement ; les Français contre les immigrés ; les beurs contre les fromages ; les immigrés à papiers contre les sans-papiers ; les parents contre les enfants ; les parents « responsables » contre les parents « irresponsables », etc.

Le spectacle d'une violence symbolique à la télé – ils viennent jusque dans nos bras égorger nos voitures – pour mieux encore nous faire accepter le paradis tranquille, les rapports marchands comme allant de soi. La mise en scène de la « guerre » symbolique – les voitures brûlent comme à Beyrouth – pour mieux nous faire oublier un instant que nous sommes face à une véritable machine de guerre économique et que le gouvernement a mis à exécution le plan annoncé lors de son élection. Pas de morts – ou indirectement – mais les acquis de l'après-guerre, de la Libération sont remis en question, comme ceux qui ont suivi. L'âge de départ à la retraite sans cesse repoussé, la législation sur les heures supplémentaires pour augmenter la durée du temps de travail, la liste des médicaments qui ne sont plus remboursés par la Sécurité sociale, les subventions du gouvernement et des régions aux écoles privées, l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie et des transports, l'accélération de la déréglementation du droit du travail et de la protection sociale à la française, la remise en cause des

services publics, qu'ils soient de la santé, de l'énergie, des transports, de l'éducation...

« Rendez-nous les clés »

La presse n'échappe pas à la déferlante libérale. Un jour de février 2004, Yves de Chaisemartin, directeur général du *Figaro* et président du SPP, annonce que *Le Figaro* quitte le Syndicat de la presse parisienne :

« L'organisation patronale est un outil obsolète qui ne correspond plus aux nécessités de l'heure. Nous avons tous, vous et moi, bien profité du système, maintenant c'est fini. Le SPP n'est pas à la hauteur des défis qui se présentent à la presse. La presse est à l'agonie, le paritarisme dépassé par les enjeux, l'heure est à une refondation complète. »

Face à l'évolution des technologies et à la crise financière des entreprises de presse, Chaise exige un accord de refondation sociale destiné à réduire les coûts et à redéfinir les relations entre les éditeurs et le syndicat du Livre.

Réduire les coûts de fabrication, mais surtout éradiquer les catégories techniques du prépresse, reprendre le contrôle de l'embauche historiquement détenu par la CGT et en finir avec les permanences et les bureaux de placement : « Rendez-nous les clés. »

Sans se laisser impressionner par la dramatisation, le Comité inter accepte d'entrer en négociation pour un accord-cadre professionnel et social (celui du 30 novembre 2004) avec à l'esprit l'exigence de sauvegarder l'essentiel de l'héritage du Livre sans insulter l'avenir.

Quand Chaise déclare le 23 février 2004 « Rendez-nous les clés des entreprises », le Comité inter, tenant compte du rapport de forces (la CGT s'est affaiblie, le Livre n'a plus le monopole de fabrication en presse), considère qu'il faut entrer dans une phase de négociation avec les tauliers et les pouvoirs publics. Et les événements s'enchaînent :

« accord-cadre professionnel et social » du 30 novembre 2004 ; « accord portant sur le contenu et les modalités d'application de la grille hiérarchique des emplois » du 15 avril 2005 ; « accord sur l'emploi des remplaçants » ; « accord professionnel portant sur la mise en place d'un régime exceptionnel de cessation d'activité en presse parisienne » (Recapp) du 7 novembre 2005.

S'adapter pour survivre

Y a-t-il une autre solution ? Contre le Comité inter, qui incarne une politique de négociation, qui s'acharne à reconstruire le paritarisme, y a-t-il une véritable opposition ? Si elle existe, il faut qu'elle s'exprime, et non qu'elle se contente d'un coup je signe, un coup je ne signe pas.

Conception syndicale du Comité inter

- La CGT s'est affaiblie, nous n'avons plus le monopole de la fabrication en presse. Dans le prépresse, depuis 1992, les ouvriers du Livre sont en concurrence avec d'autres salariés (journalistes, employés).
- Il faut entrer en négociation avec les tauliers et l'Etat : accord du 30 novembre et suivants.
- Face à la modernisation, refondation syndicale.
- Ce ne sera plus comme avant, mais la CGT **propose** une alternative, des perspectives.
- Avancer et s'adapter, s'adapter pour survivre ou bien subir le repli et l'extinction plus ou moins brutale, vivre ou laisser mourir.

Conception syndicale de l'« opposition » ?

- Les accords sont une vaste braderie des acquis du Livre.
- Radicalité face à l'offensive patronale ; il faut taper du poing sur la table.
- Affirmation d'une CGT d'**opposition**, elle s'affaiblit mais elle pèse toujours, on peut encore bloquer les pages, ne pas rouler, ne pas distribuer les journaux.
- Interpellation sarcastique d'un des secrétaires du SGLCE : « Vous espérez syndiquer à la CGT des journalistes du Figaro ? »
- Le dernier pré carré, le village gaulois, la réserve indienne: on ne touche à rien, on reste comme on est et le dernier éteindra la lumière en fermant la porte.
- L'affrontement idéologique – les patrons y sont prêts – mais fini le paritarisme et la négociation.

Pendant des années dans le Livre, il était courant d'entendre qu'il s'agissait d'un problème d'hommes (c'est-à-dire de personnes, de personnalités, de leadership, d'incompatibilité d'humeur entre dirigeants syndicaux), d'irresponsabilité d'hommes, mais aujourd'hui plus personne n'est dupe, c'est de stratégie syndicale qu'il est question : s'adapter pour survivre ; vivre ou laisser mourir.

L'âge du capitaine

Autre élément dont il faut tenir compte : derrière les expressions du langage patronal « *refondation sociale* », « *plan de sauvegarde de l'emploi* », c'est un plan social qu'il faut négocier. (Sinon c'est le droit commun, les derniers embauchés sont ceux qui sont licenciés.) Les accords signés engagent les éditeurs à maintenir voire à développer la charge de travail, posent les principes d'une redéfinition des qualifications **là où cela s'impose**, maintiennent la notion de gestion paritaire de l'emploi et déterminent des mesures d'âge de départ anticipé en fonction d'un sureffectif constaté.

Tous les correcteurs de presse quotidienne ont entendu parler du décret n° 2005-1096 du 2 septembre 2005 relatif à la « *cessation d'activité de certains salariés relevant de la convention collective de travail des ouvriers des entreprises de presse de la région parisienne* ».

Sont qualifiés pour être dans le plan qui va jusqu'au 31 décembre 2008 (il y a des mesures particulières pour les cadres techniques) les ouvriers nés avant le 1^{er} janvier 1956, ayant travaillé 30 ans (120 trimestres) et justifiant de 10 années dans la branche (10 ans de Capsag). Or, si on compte environ 1800 ouvriers du Livre toutes catégories confondues (hors NMPP) et près de 600 qui pourraient être qualifiés dans le plan, c'est-à-dire un tiers des effectifs, ce qui déjà n'est pas une mince affaire, pour les correcteurs, plus de 70 % des piétons en presse parisienne ont plus de 50 ans.



Peugeot J9, Paris, 2004.

Pour déterminer l'âge de départ, les autres catégories établissent la moyenne des sureffectifs constatés dans les entreprises. Mais les autres ne se sont pas contentés de dire « *il faut rajeunir les effectifs* » ; ils ont anticipé. Telle est la situation, ou comment on est habillés pour l'hiver avant d'escalader la montagne en prenant garde de ne pas être emportés par l'avalanche des départs.

d'abord, il faut échelonner les départs, sinon on éteint tout de suite la lumière.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Aux *Echos*, nous avons signé en juin 2005 un accord d'effectif de « 11 correcteurs titulaires ; plus 1 correcteur en CDD en remplacement d'un correcteur en invalidité de niveau 2 ; 1 correcteur en contrat d'usage, dont les périodes de travail seront établies en fonction des arrêts de travail pour maladie d'un correcteur jusqu'à son retour définitif à plein temps ; la révision du principe de la "toute passe comprise" en prévoyant un recours partiel supplémentaire à des remplaçants en contrat d'usage lors des absences maladie (3 jour), des formations, des RTT et des suppléments ». La charge de travail n'a pas changé et il n'y a pas de raison de remettre en cause cet effectif.

Au *Monde*, nous avons signé le 6 octobre 2005 un accord qui « fixe l'effectif à 14 salariés. Cet effectif assure la correction du quotidien et des suppléments et publications périodiques édités par la SEM et Le Monde de l'éducation.

[...] Signataire de l'accord SEM sur l'évolution professionnelle des ouvriers du Livre, le Syndicat des correcteurs souhaite un délai de mise en œuvre des principes définis dans ledit accord. Toutefois, les parties conviennent que les salariés affectés au Monde 2 occuperont, à compter du 1^{er} janvier 2006, un emploi d'éditeur-réviseur relevant de la convention nationale des journalistes.

Quatre correcteurs suivront le cycle de formation d'éditeur-réviseur organisé par Formacom.

Les deux premières formations interviendront d'ici à la fin de l'année et ne donneront pas lieu à un remplacement. Les deux autres seront réalisées dans le 1^{er} semestre 2006 ; les conséquences de l'absence des salariés en formation feront l'objet d'un examen particulier entre les parties signataires.

Par ailleurs, les besoins de formation seront traités dans le cadre de la politique formation de l'entreprise.

Clause de « revoyure ». Les parties feront un bilan de l'application du présent accord dans le dernier trimestre 2006 en prenant notamment en considération les départs potentiels en *Recappp.* »

Les négociations dans les autres titres sont en cours. L'axe central de négociation dans le prépresse, et particulièrement pour les correcteurs – car c'est bien d'avoir un beau métier, encore faut-il qu'il y ait des correcteurs pour l'exercer –, c'est le maintien d'effectifs significatifs, la question conventionnelle ne pouvant être un préalable ou un obstacle.

L'accent doit être mis sur la formation, véritable passeport reconnu par les éditeurs pour l'évolution professionnelle des ouvriers du Livre.

Enfin, un autre sujet devrait être abordé lors de la prochaine assemblée générale de notre syndicat : la question de la création de trois syndicats de secteur, de filière de métiers, un syndicat de l'édition presse-labeur, un syndicat des imprimeries presse-labeur, un syndicat de la distribution niveau 1 - niveau 2. Au lieu d'imposer une résolution stratégique, le comité syndical a choisi de lancer le débat en reproduisant les pistes de réflexion de la Chambre typo, quitte à ce que certains passages fassent réagir quelques camarades. Le but est d'ouvrir un débat le plus large possible avant de prendre une décision importante.

La CGT

F.I.L.P.A.C-CGT

COMITE INTER DU LIVRE PARISIEN

94, bd Auguste-Blanqui
75013 Paris

Tél : 01.43.31.53.51 – fax : 01.43.31.79.70

Monsieur D'Ornano, Montagu Asset Management, 65, rue de Bercy 75012 Paris

7 novembre 2005

Monsieur,

Paris-Turf déménage de la rue de Bercy à Saint-Denis le 23 novembre. Deux correctrices sont encore présentes dans l'entreprise. Elles travaillent toutes les deux depuis de nombreuses années à *Paris-Turf* (l'une d'elles depuis bientôt trente ans).

Le Comité inter ne comprendrait pas que ces deux correctrices ne fassent pas partie du déménagement et ne conservent pas leur place légitime dans l'entreprise. Le Comité inter souhaite donc vous rencontrer dans les meilleurs délais afin de régler cette situation.

Recevez, Monsieur, nos cordiales salutations

Copies à MM. Morel et Victor

Journal officiel

La correction est un métier. Le nôtre. Et il est en danger

I. – Rien sur Solon

Nous sommes désormais à quelques mois seulement de la mise en œuvre, au *Journal officiel*, du projet Solon. Celui-ci permettra ultérieurement l'alimentation directe de la future plate-forme éditoriale par les textes à paraître au *Lois et décrets* (depuis les ministères, les assemblées ou les services du SGG). Mais Solon sera en fait opérationnel avant ladite plate-forme, soit avant la fin du premier semestre 2006. Il devra donc être un temps combiné avec le système CCI. C'est ainsi qu'à compter de l'été prochain déjà se préfigurerait, déjà sera joué notre niveau d'intervention sur le cœur de la future chaîne graphique et le cœur du futur système de base de données.

Car nous savons que la signature électronique des textes qui nous parviendront via Solon, une fois qu'elle sera délivrée, rendra impossible de notre part le simple déplacement d'une virgule fautive ou la correction d'un accord erroné du participe passé. Or, actuellement, nos cadres – comme d'ailleurs cela a toujours été le cas pour leurs prédécesseurs – continuent chaque soir (indépendamment des fautes d'orthographe !) de signaler à la rédaction nombre d'erreurs diverses dans la copie, et ainsi en empêchent la parution dans le journal de la République. C'est que toute saisie, quel qu'en soit l'auteur, est potentiellement fautive et que sa correction, par quelqu'un du métier, est indispensable pour en garantir la fiabilité et la qualité exigées tant de la publication papier que de la diffusion numérique.

Au sein de notre organisation syndicale, les représentants syndicaux de l'ensemble des catégories et les secrétaires du Comité inter sont tous convaincus et martèlent depuis des mois qu'en aucun cas, dématérialisation ou pas, nous ne saurions accepter le principe du « réputé bon ».

Et s'il est une édition pour laquelle cette affirmation doit prendre une importance et même une solennité particulière, c'est bien la parution phare des *JO*, le *Lois et décrets*.

Nos camarades typos nous ont toujours dit pour leur part que, concernant cette publication, « il était bien évident que seuls les correcteurs de métier que nous sommes peuvent en garantir la qualité et la fiabilité » quant au contenu.

Et tout cela est bel et bon. Mais lorsque nous demandons à la direction de la Sacijo de nous faire connaître la façon dont il est

prévu que s'organise la parution prochaine du *Lois et décrets* dans le cadre de Solon, elle répond qu'elle l'ignore totalement.

Et lorsque nous nous tournons tant vers nos camarades typos que vers l'organisation syndicale tout entière, pour leur faire entendre à tous que nous souffrons cruellement – dans l'équipe de nuit des correcteurs en charge du *Lois et décrets* – d'un manque d'effectifs qui s'aggrave de mois en mois, avec des conditions de travail devenues détestables, des prises de risque en continu pour boucler à temps le travail, et enfin l'impossibilité d'anticiper, de préparer le positionnement nécessaire sur Solon, alors, c'est six mois de sur-place, et bientôt seulement une réponse peut-être...

II. – Alerte ! On va casser le cassetin !

Depuis des années, la non-modernisation, au *Journal officiel*, de la correction en tant que section, était un souci pour les différents comités syndicaux qui se sont succédé.

Depuis au moins trois ans, l'ensemble des délégués, ainsi que chacun de nos secrétaires si peu perpétuels, réclamaient des écrans dans le cassetin. Après avoir entendu longtemps qu'il était impossible de satisfaire notre demande « parce qu'on ne pouvait pas tirer de câbles », voilà que nous avons, tout à coup, reçu deux vieux et petits écrans, accompagnés de deux mignonnes typotes, elles convenablement pourvues d'un matériel de taille normalisée, et qu'ensemble, nous faisant contre mauvaise fortune bon cœur, nous avons commencé de traiter les débats parlementaires, ma foi, comme on le pouvait. Car ni Prolexis ni Word ne semblaient correctement paramétrés, mais après tout, c'était un début, et il fallait bien commencer.

Depuis plusieurs mois qu'on annonçait le basculement des bulletins en PAO, nous nourrissions de gros espoirs : cette fois, les fameux écrans Wysiwig allaient investir le cassetin ! Et nous pourrions, du même mouvement, corriger, nous former, paramétrer, à l'aise. Blaise...

Quand on a demandé quelques détails, insisté pour savoir quels types d'écrans seraient installés et où (car le doute commençait à nous tarauder), on nous a répondu vaguement que cela était en cours d'examen, ne saurait tarder, allait faire l'objet d'une étude approfondie « dans le cadre d'une mise à niveau de tout le matériel existant... » et, peut-être, d'une commission de travail...

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Ensuite, on a commencé d'entendre que nous n'aurions pas forcément besoin de corriger tous les bulletins sur écrans.

Ensuite, on nous a annoncé que nous corrigerions certains bulletins sur écrans, « mais pas forcément dans le cassetin ».

Ensuite, on a eu connaissance du dernier compte rendu du CE. Il énonce que le président (de la Sacijo) pense que prochainement « il n'y aura plus qu'un seul atelier (photocompo/correction/photogravure), sans cloisons ».

Comme on venait de lui expliquer, au président, juste trois semaines auparavant, combien et pourquoi nous tenions à garder un cassetin, ce cassetin précisément, et y voir enfin installer des écrans, on a été drôlement sensibles à sa réponse.

Surtout qu'on s'était déplacés pour lui expliquer notre point de vue, à dix ou douze. En fait, c'était tout le collectif qui avait demandé à être reçu, accompagné des trois cadres de jour présents dans l'entreprise.

C'est ennuyeux, évidemment, qu'il n'ait pas compris. On va devoir y retourner, pour lui réexpliquer les choses : nous, si on veut garder – au besoin sauver – le cassetin, c'est parce qu'on veut défendre notre métier, le métier de la correction, qui n'est pas réductible aux procédures de contrôle qualité.

III. – Nous, on défend notre métier

Car le métier de la correction est spécifique. Il nécessite un assez long apprentissage et une pratique régulière autant que soutenue, sans parler du niveau requis de culture générale, de connaissances particulières, propres à la profession, et d'un don, d'un goût inné pour l'orthographe, la syntaxe et la sémantique. Il exige le fameux « œil photographique », une façon très spécifique de lire, fondamentalement différente de celle de l'auteur ou du rédacteur, et bien sûr désormais la maîtrise de différents logiciels, notamment d'aide à la correction.

Soulignons à cet égard combien les logiciels d'aide à la correction qui, entre les mains d'un correcteur, peuvent constituer des outils extrêmement performants induisent, au contraire, fautes, aberrations et retards dès lors qu'ils sont confiés à un non-professionnel.

Ne parlons même pas ici des illusions que suscitent, chez les néophytes, le mirage de la « correction automatique » ou de la « correction semi-automatique » – du moins quand elles sont censées remplacer le correcteur. Ceux qui s'y laissent prendre ne connaissent tout simplement rien à la presse, ni à l'édition.

Ainsi la correction constitue, en tant que telle, un métier de la chaîne graphique et elle le reste aux termes de l'accord signé en presse parisienne le 30 novembre 2004, lequel définit de la façon suivante les tâches spécifiques du correcteur / lecteur-réviseur :

« D. *Les emplois des métiers du prépresse*

« 2) *correcteur / lecteur-réviseur*

« *Le correcteur / lecteur-réviseur relit et corrige le contenu rédactionnel (lecture à l'écran, contrôle des pages montées...) pour faire*

respecter un emploi correct de la langue française.

« *Il assure le respect de l'orthographe et de la syntaxe, des règles typographiques de composition et de présentation, de la charte graphique "maison".*

« *Il contribue à la qualité de l'écrit (clarté, lisibilité, cohérence...) dans le cadre de l'organisation rédactionnelle.* »

Oui, la correction est un métier. Et l'emploi de correcteur / lecteur-réviseur, tel que redéfini dans l'accord du 20 novembre 2004, s'appliquant au JO, ne peut être confondu ni avec l'emploi d'éditeur-réalisateur (caractérisé par les tâches d'enrichissement et de mise en page) ni avec l'emploi de réviseur-vérificateur (tel que décrit dans le numéro 22 de *Passerelles*) que des personnels des services éditeurs sont désormais nombreux à pourvoir.

Pourquoi souligner ainsi ces évidences ?

Parce que, si nous n'y prenons pas garde, si nous ne revendiquons pas, haut et fort, d'être enfin modernisés au JO, en tant que section, en tant que catégorie, et donc d'avoir des écrans, nombreux (et plats !) dans le cassetin, nous perdrons notre métier et notre qualification au profit de tâches d'enrichissement et de vérification – notamment d'annonces.

Cependant, la correction du *Lois et décrets*, des travaux parlementaires et des bulletins ministériels sera *de facto* abandonnée (la correction effectuée en amont, dans les ministères, par les assemblées, voire par les services éditeurs, ayant toujours existé mais ne recouvrant pas notre propre intervention et sa spécificité). La qualité et la fiabilité de la norme juridique, publiée et diffusée, y perdront. Les emplois de l'ensemble du prépresse y perdront. L'intérêt du travail y perdra également. Le « réputé bon » aura gagné.

Alors ? Alors, nous ne devons pas tomber dans ce piège !

IV. – Les dangers du pot commun

Certes, nos camarades typos, qui voient la saisie disparaître de plus en plus vite désormais, sont extrêmement désireux d'absorber les tâches de correction dans ce qu'ils souhaitent constituer en un grand pot commun du prépresse.

La direction de la Sacijo, visiblement, y souscrit puisqu'elle projette, plus de dix-huit mois avant l'arrivée de la NPPE, d'« éclater » les correcteurs sur les différents types de publications (annonces, *BO*, *Lois et décrets* peut-être...), aux côtés des bientôt éditeurs-réalisateurs, en espérant pour l'année prochaine ceux des « services éditeurs ».

En tout cas, on nous l'annonce, « on va casser le cassetin », en tout cas, c'est sûr, « les cloisons vont tomber », comme on le dit des têtes dans les périodes furieusement révolutionnaires – où l'on a coutume de jeter, avec l'eau du bain, le bébé.

Faites attention camarades, en l'espèce, le bébé, c'est la correction tout entière !

Car, ne vous y trompez pas, une fois dans le pot commun, la correction s'y dissoudrait, inéluctablement et définitivement.

D'abord, parce que les correcteurs, précisément éclatés, spécialisés par secteur (et donc bien moins efficaces qu'ensemble

regroupés sur l'essentiel du métier) ne pourraient suffire à l'ampleur de la tâche. Ensuite, parce que dans ce type de configuration, on voit mal comment nos cadres pourraient réellement être insérés ; si bien que les injonctions de lecture rapide, émanant de cadres dont la correction n'est pas le métier, auraient tendance à prévaloir. Enfin, parce que la « mutualisation » des tâches nous étant tôt ou tard imposée, ni les typos ni les correcteurs ne seraient réellement efficaces sur la partie du travail ne correspondant pas à leur formation d'origine, et qu'il en résulterait un nivellement par le bas de la qualité, et en tout cas du niveau de lecture. Ce qui ne tarderait pas à se retourner contre la correction, laquelle apparaîtrait vite inutilement coûteuse en délais et en masse salariale.

En réalité, la mutualisation ne doit pas être ainsi comprise. Et la direction Saci le disait encore, en avril dernier, lors de l'assemblée générale des actionnaires : « On ne fait pas en quelques mois d'un correcteur un opérateur sur CCI. » Ajoutons qu'on fait sans doute encore moins, sur la même période, d'un opérateur sur CCI un correcteur véritable.

Si les plates-formes de production en presse parisienne assurent une mutualisation du travail, c'est au sens où, chacun, à sa place et dans la spécificité de son rôle, peut intervenir sur la chaîne graphique à tout moment, à toute étape du travail de chaque intervenant. De fait, partout en presse parisienne, les correcteurs interviennent aujourd'hui sur les plates-formes éditoriales, dans une situation géographique où ils sont regroupés, permettant la mise en commun des connaissances et de les échanger « à la cantonade », qui ont toujours été le propre de leur métier.

Ce type d'implantation s'est partout imposé, et a d'autant mieux convaincu les directions financières qu'il est économe de moyens. Encore une fois, un ensemble cohérent et polyvalent de correcteurs, à même de traiter côte à côte, au fur et à mesure des urgences, l'ensemble des textes disponibles sur la plate-forme éditoriale, est à l'évidence bien plus efficace que des correcteurs ventilés et spécialisés sur des publications ou des cahiers.

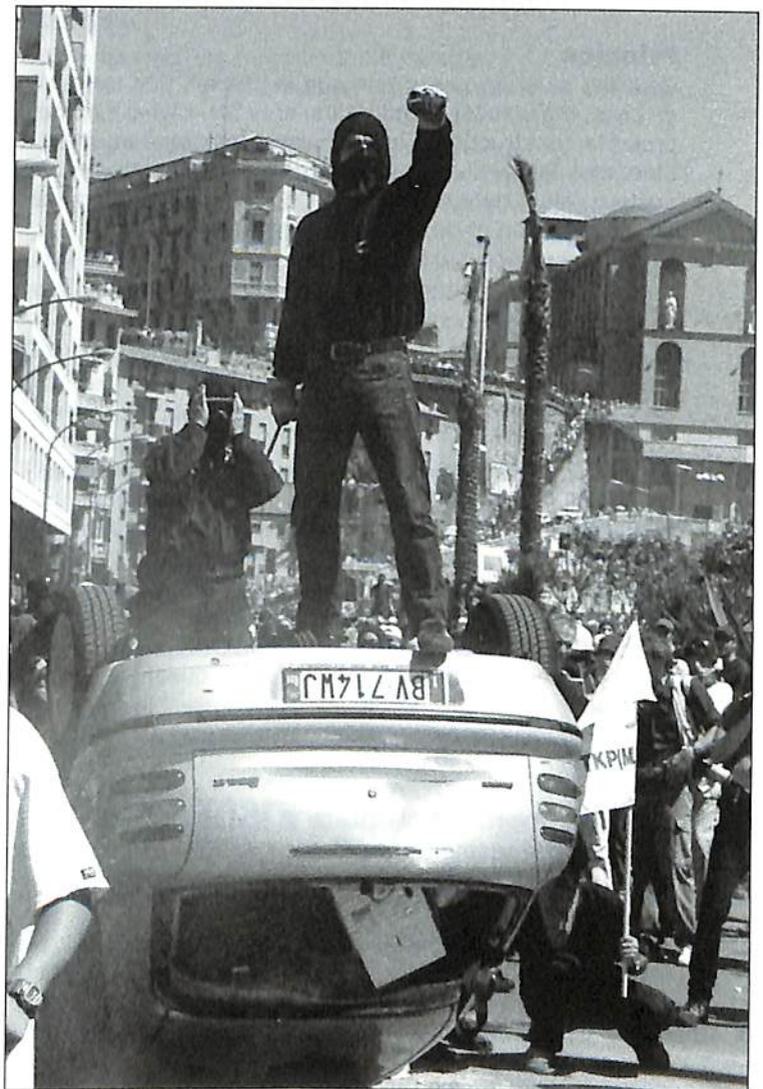
Et c'est pourquoi nous réclamons actuellement des écrans dans le cassetin, afin d'y corriger, notamment, les bulletins officiels, sachant que rien n'empêchera, dès lors que nous travaillerons tous sur la NPPE, que les typos aient préalablement réalisé la mise en page de tel ou tel bulletin avant que nous n'en ayons fini la correction. Dès lors qu'on reste dans les délais des rétroplannings, il est facile d'ajuster une mise en page dont la correction a pris un peu plus de temps que prévu.

Bien sûr, cela ne doit pas faire obstacle à ce que, parallèlement, des correcteurs soient positionnés ailleurs, notamment au moment des bouclages. Ni au fait qu'ils puissent être, pour certains, durablement insérés au sein du service de la rédaction pour y couvrir un certain nombre de tâches en amont de la chaîne graphique, et au plus près de l'éditeur.

Mais ce sera là encore une autre histoire, sans doute une autre bataille qu'il nous faudra mener, nous l'espérons, en concertation et en bonne intelligence avec nos camarades des autres catégories.

Soulignons que les catégories, elles, ont l'avantage de permettre la défense des métiers, n'est-ce pas ?

Elisabeth Proust



Fiat Brava, Gênes, 2001.

CSTP Chambre syndicale typographique parisienne
94, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris

Téléphone : 01-43-31-80-49 – Télécopie : 01-43-31-26-82 e-mail : cstp.blanqui@wanadoo.fr

Redéployer la CGT dans les secteurs de l'information et de la communication écrite

Principe

Cela fait plus de quinze ans que la plupart des syndicats du Livre, mais aussi la Fédération et le SNJ-CGT ont comme projet la construction d'une nouvelle organisation rassemblée, plus large, plus puissante, plus adaptée aux besoins sociaux, ainsi qu'aux réalités techniques et économiques de l'information et de la communication.

Dans le cadre de son VIII^e Congrès, la CSTP, à son niveau, prend l'initiative de lancer la mise en œuvre urgente, voire vitale, de ce projet collectif.

Contexte

Nouvelles technologies.
Nouveaux médias.
Nouveaux opérateurs industriels.
Nouvelles habitudes du lectorat.
Libéralisation excessive du secteur.

Effets

Crise intellectuelle, morale et économique de la presse.
Concentrations capitalistes.
Déprofessionnalisation et brouillage des qualifications.
Destruction du cadre social.
Mise en concurrence des salariés.
Marginalisation des syndicats.

Quelle réponse syndicale ?

Avancer et s'adapter, ou bien subir le repli et l'extinction plus ou moins brutale.

S'adapter d'accord mais pour quoi faire ?

Imposer, par la lutte et la négociation, un cadre social renouvelé.

Ouvrir des perspectives d'évolution professionnelle à nos adhérents.

Aller au renforcement de nos effectifs syndiqués.

Elargir notre influence CGT.

Des exemples à mettre en valeur

En presse parisienne, l'accord du 30 novembre 2004 (refondation sociale et reconnaissance de nouvelles qualifications).

Au plan national, le rôle joué par la CGT dans la mise en place d'Audiens et de Médiafor.

Mais aussi des chantiers majeurs à faire aboutir

La convention collective travail.

La distribution de la presse.

La préservation des missions de service public d'entrepri-

ses telles que les *Journaux officiels*.

Un statut des pigistes rénové pour combattre la précarité d'une part de plus en plus importante de journalistes.

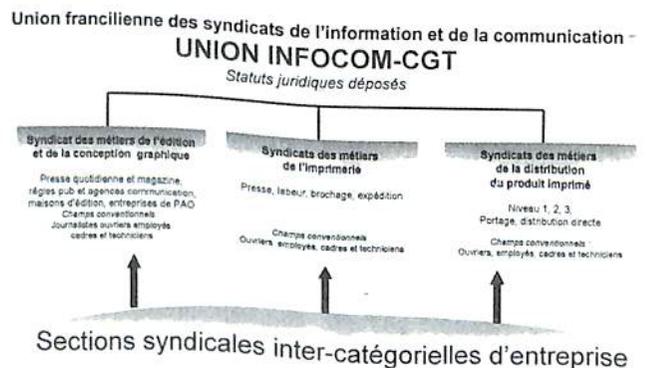
Une évidence

Tant du point de vue de leur fonctionnement que de leur découpage, les structures syndicales actuelles du Livre parisien ne représentent plus un outil suffisamment attractif et efficace pour résister aux offensives patronales et se lancer vers de nouvelles conquêtes.

Propositions pour un syndicalisme rénové

Afin d'améliorer la proximité du syndicat avec les salariés, de privilégier ce qui les unit au détriment des comportements catégoriels qui les divisent, de conquérir de nouvelles populations peu ou pas syndiquées, de favoriser l'expression démocratique des adhérents, nous préconisons la mise en place généralisée de sections syndicales d'entreprise regroupant tous les adhérents CGT indépendamment de leur origine socioprofessionnelle.

Une nouvelle organisation



La section syndicale d'entreprise

La section d'entreprise devrait appliquer le principe de l'élection libre et démocratique « un homme une voix » afin de désigner ses représentants dans toutes les instances représentatives de l'entreprise (CE, DP, CHSCT) et son secrétaire de section.

En concertation avec le syndicat, ce principe pourrait s'appliquer également pour la désignation du délégué syndical, ainsi que des représentants syndicaux au CE et au comité de groupe, quand ces instances existent.

Ces différents mandats ne devraient pas dépasser une durée de deux ans avant de se voir soumis à renouvellement. A tout moment, une majorité des syndiqués à jour de leurs cotisations devrait pouvoir demander que de nouvelles élections soient organisées au sein de la section.

Le syndicat de filière de métiers et d'entreprises

Dans ces conditions, nous préconisons la constitution de trois syndicats de filière de métiers qui permettront de tenir compte de l'histoire de nos structures syndicales parisiennes et de répondre aux nouveaux découpages de notre secteur : édition, impression, distribution.

Les sections syndicales des entreprises sont regroupées dans un syndicat de filière de métiers et d'entreprises.

Elles sont la source de la légitimité de tous les responsables à tous les niveaux du syndicat.

Le congrès du syndicat

Tous les trois ans, les sections syndicales d'entreprise élisent leurs représentants au congrès du syndicat sur la base d'un délégué pour X adhérents.

Une pondération devrait être mise en place pour permettre une juste représentation de toutes les sections tout en renforçant celle des plus petites.

Fonctionnement du Syndicat

Les délégués au congrès élisent une commission exécutive sur la base d'un programme d'orientation et d'action.

La commission exécutive élit son bureau et son secrétariat chargés d'assumer la direction opérationnelle du syndicat et d'organiser la vie syndicale (administration, formation syndicale, école de formation professionnelle, bureau de placement, section de retraités, etc.).

Ils désignent leurs représentants à l'Union InfoCom CGT et dans les différentes instances fédérales.

L'Union InfoCom CGT

Elle coordonne l'activité et favorise l'interaction de ses trois syndicats de filière.

Elle est composée d'un bureau et d'un secrétariat.

En concertation avec les instances fédérales, elle désigne ses représentants pour constituer les délégations de négociations aux différentes commissions paritaires des champs conventionnels couverts par ses trois syndicats de filière. En concertation avec la fédération, elle désigne ses représentants dans les organismes sociaux de protection sociale, de formation professionnelle, etc.

L'Union InfoCom CGT serait également chargée

De coordonner les moyens administratifs.

D'animer des comités permanents des secteurs transversaux suivants :

- organismes de protection sociale ;
- institutions de formation professionnelle ;
- coordination des comités d'entreprise et des comités de groupe ;
- la communication en se dotant d'un site Internet et d'une publication périodique.

Deux ans pour réussir

Créer les conditions

Assemblées générales, congrès CSTP, Congrès SGL-CE : 1^{er} trimestre 2006.

S'expliquer, donner du poids, convaincre

Congrès confédéral : 2^e trimestre 2006.

S'inscrire dans la construction d'une nouvelle fédération

Congrès fédéral : second semestre 2007.

Finaliser la restructuration à Paris

Congrès constitutifs des nouveaux syndicats parisiens : second semestre 2007.

VIII^e Congrès de la CSTP 17 et 18 mars 2006

Dans cette perspective, nous allons...

Procéder à une modification des statuts de la CSTP, lui permettant d'adhérer aux conventions collectives des nouvelles catégories de salariés que nous voulons syndiquer (employés, journalistes, cadres).

Redéfinir le fonctionnement du syndicat en intégrant des sections syndicales d'entreprise intercatégorielles et des secteurs d'activité suivants : presse quotidienne, magazine, régie publicité, agences de com, entreprises de PAO, maison d'édition.

Le congrès de la CSTP

Elira une commission exécutive transitoire qui aura pour mission de préparer, dans un délai maximal de dix-huit mois, un congrès portant sur la constitution des trois nouveaux syndicats parisiens et de procéder aux fusions structurelles, créant ainsi la nouvelle organisation syndicale commune.

Sur ces bases, nous proposons...

Aux photogreveurs, correcteurs, employés, cadres et journalistes CGT, de participer à notre congrès pour élaborer ensemble une série de résolutions destinées à constituer le corps d'un document d'orientation et d'action.

Thèmes proposés :

- Précarité, salaires, conditions de travail ;
- Précarité, salaires, conditions de travail ;
- Négociations paritaires - les grilles de qualifications, la formation professionnelle, la protection sociale ;
- Statut du travail salarié (sécurité professionnelle de l'emploi) ;
- Crise du lectorat, crise démocratique ;
- Déontologie et droits d'auteur ;
- Rapports entre syndicalisme et politique ;
- Syndicalisme rassemblé ;
- Pluralisme syndical ;
- Syndicalisation.

Affronter le big-bang de façon volontariste

Cela fait maintenant bien longtemps que l'on annonce la fin de notre monde dinosaurique. Après maints discours lénifiants et quelques soubresauts et rebuffades, il semble aujourd'hui que le caractère inéluctable de cette donnée a fini par s'imposer aux neurones d'à peu près tous les camarades ouvriers du Livre du préresse.

Si l'imminence de cette révolution culturelle a quelque chose de réjouissant, les conditions qui président à sa mise en place ne laissent pas d'inquiéter. Les camarades typos y vont la corde au cou, à reculons, mais ils vont. Les camarades photographeurs, suivant leurs traditions catégorielles, développent tout à fait normalement leurs discours guerriers et leurs pratiques actives de coopération, on ne se fait donc pas de souci pour eux. Tous ces camarades seront prêts pour le jour J.

Et les correcteurs ? Les correcteurs, personne ne remet vraiment en cause leur existence (il y a des combats professionnels et syndicaux qui ont fini par payer), mais personne n'est capable de dire où ils seront à l'issue de ce big-bang. Sur les plateaux techniques, il en est même qui imaginent des scénarios où les typos et les photographeurs auraient leurs cartes de presse et où les correcteurs resteraient les derniers, les seuls, avec leur statut d'ouvriers du Livre !

On imagine bien l'état de faiblesse syndicale dans lequel nous nous trouverions alors... On peut raisonnablement espérer que la direction syndicale ne tombera pas dans ce piège. Mais quelle tristesse de constater que, sur ce combat de l'intégration dans les salles de rédaction, nous qui

avons toujours été professionnellement et culturellement à la charnière, nous sommes aujourd'hui à la remorque des autres catégories, alors que nous aurions dû en être les locomotives enthousiastes !

Il ne s'agit pas là que de la reconnaissance de notre nature profonde d'« avant-garde éclairée ». Il ne faut pas se voiler la face : dans la fusion qui va s'opérer, il y aura des places à prendre, des bonnes et des moins bonnes. Si l'on compte uniquement sur notre compétence – souvent réelle – pour atteindre la place qui nous est due face à des machines syndicales bien huilées, on risque de s'exposer à quelques déconvenues.

A tout le moins, cela devrait faire l'objet de discussions syndicales permanentes, aussi bien en interne qu'en externe, afin que toutes les autres catégories – Livre ou journalistes – sentent notre détermination et notre volontarisme à intégrer ce nouveau cadre de travail dans lequel la spécificité de notre travail de correcteur pourra mieux s'exprimer et évoluer vers une prestation plus enrichissante aussi bien pour le correcteur que son employeur. Il y a en particulier une orientation capitale à prendre, qui n'est jamais traitée : de par la nature de leur travail, il serait assez logique que les correcteurs soient apparentés aux éditeurs, plutôt qu'aux secrétaires de rédaction. Toutes les parties prenantes ne seront peut-être pas de cet avis... Mais, pour commencer, il faudrait déjà que nous-mêmes en soyons persuadés et que nous décidions, à la prochaine AG, de mener ce combat-là.

François Delcombre

Pour une commission des statuts

Camarade secrétaire,

comme tu me l'avais précisé lors de ta venue le 2 novembre au JO, les modifications d'un fonctionnement futur dans la presse parisienne sont en cours de formulation aussi bien par le projet de trois syndicats, émanant de la section rotos, que la position qui semble suivre de la Chambre typo d'un syndicat « édition ».

C'est en qualité de membre de la commission des statuts faisant suite à l'AG du 17 mai 2003 que je t'écris pour te demander de convoquer celle-ci dans un délai proche. En effet engagés dans la discussion d'un fonctionnement futur, nous nous étions mis en sourdine (lettre des secrétaires du 24 février 2004) suite au fait que « les discussions engagées ne permettent pas de prévoir de façon précise et certaine notre fonctionnement futur notamment dans la presse parisienne » (lettre du 24 février). Tel n'est donc plus le cas puisque des propositions ont été faites dans la dernière livraison du journal de la section des rotativistes où on lit entre autres : « chaque syndicat est composé d'un secrétariat, d'un bureau et d'un exécutif ».

Sans entrer ici dans les détails techniques, il semble que ce soit l'existence même d'un syndicat des correcteurs indé-

pendant qui soit en cause ; de même l'esprit des statuts par lequel nos directions élues sont une émanation de l'assemblée annuelle décisionnelle des adhérents est là mis à mal quelque peu.

En tout état de cause, le problème étant celui précisé par les secrétaires en 2004 à savoir qu'il y a négociation sur un fonctionnement futur en presse parisienne « or nombre d'articles des statuts et du règlement intérieur sont consacrés à ce fonctionnement » (lettre des secrétaires du 24 février 2004), il semble important à présent que des propositions soient faites clairement par d'autres de nous réunir en commission des statuts conformément au souhait de l'AG de 2003 réitéré par celle de 2005 afin de faire le point et d'informer notre syndicat des correcteurs.

Espérant recevoir ton assentiment pour faire rapidement le point en commission des statuts, reçois mes salutations syndicalistes.

Michel Delachair

(Paris, 10 novembre)

Restera-t-il des correcteurs en PQN en 2009 ?

Ce deuxième opus de « Chroniques d'une mort annoncée du Livre parisien » est sous-titré « Essai de sensibilisation à la nécessité de conserver une reconnaissance du métier par la définition d'une profession dans une convention collective ».

L'actualité quantitative pour 2006 :
les cassetins aussi « passeront journalistes »

La Caats n'ayant pas produit tous les effets nécessaires à la santé économique des quotidiens nationaux, une autre purge est en voie d'administration, sous le nom de Recapp. Après « t'es pas cap' de défeuiller le Livre », voici « recap' de le dématérialiser » ; en trois ans maxi s'il n'y a pas de résistance plus étoffée. Tout pourrait basculer après le 31 décembre 2005, fin anticipée de la Caats ?

Le décret 2005-1096 du 2 septembre renvoie à une convention-cadre dont l'organisme gestionnaire est la Capsag. Comme souvent, le sort des correcteurs – petite communauté du point de vue des effectifs et dont l'originalité s'accorde difficilement du lot commun – sera traité de manière résiduelle. Par exemple, cherchez s'il n'y aurait pas eu quelques récents piétonnages de rouleurs dans d'autres catégories, permettant de vendre l'abandon des systèmes de remplacements contrôlés légalement par des bureaux de placement syndicaux (permanences). Contre la permanence de permanents administrativo-syndicaux ?

Pour sensibiliser à l'importance des changements en cause, la métaphore guerrière semble adaptée. Afin de ne perdre qu'une bataille sans accepter la déroute, il s'agit maintenant de regrouper des troupes, amoindries mais toujours vaillantes, sous de nouvelles bannières après une attaque économique qui a réduit les ressources. En parallèle au démantèlement des bataillons de professionnels spécialisés se déroule la pénultième opération de laminage de l'exception socioprofessionnelle du Livre parisien. L'ultime serait (sera) le non-remplacement des transférés dans de nouveaux statuts, sinon par des personnels choisis par les employeurs.

C'est ainsi que le prépresse va intégrer le siège éditorial. Par fusion-absorption, comme la RDA par la RFA ? Les non-bénéficiaires du régime exceptionnel de cessation d'activité en presse parisienne – une préretraite individuelle à l'initiative des entreprises (article 8), à un âge variable selon la catégorie – feront le même travail à l'intérieur (ou sous l'autorité ?) des rédactions. Et que les imprimeurs deviendront des sous-traitants soumis un jour à la concurrence ? Le danger est de signer un armistice partiel dans l'urgence sans de nouvelles conditions conventionnelles. Ce qui semblerait un ralliement serait une reddition. Obnubilés par l'ombre des enjeux pécuniaires, allons-nous abandonner la proie des nouvelles qualifications sans les pérenniser par une inscription dans un texte collectif ?

Quant au sens du verbe « passer », serait-ce « se joindre à, rejoindre le parti, le camp adverse » ? Selon la « révolu-

tion libérale », les nantis d'un contrat de travail – un vrai, un CDI – pourront travailler davantage en tant qu'assimilés cadres ; pour un salaire augmentant à l'ancienneté tous les cinq ans mais inférieur à l'embauche et sans garantie de durée correcte d'emploi. Mais aussi en abandonnant l'intendance : une Capsag qui ne serait plus financée, une convention qui n'aurait plus de collectif à la fin des indemnités, les autres organismes avec baisse de cotisations, le paritarisme et l'état d'esprit solidaire, qui faisait l'originalité du secteur « ouvrier » par rapport aux autres techniciens de la communication écrite, les « cartes de presse ».

Quid des correcteurs rouleurs ?

Le problème des remplaçants nécessaires de manière intermittente et parfois inopinée reste d'importance pour notre métier à cause des effectifs concernés. Si l'on risque de glisser d'une petite centaine de piétons à une grosse soixantaine avec pleine charge de travail, les rouleurs sont encore une cinquantaine à pouvoir effectuer des remplacements – et auraient très facilement la majorité au comité syndical. On ne va pas supprimer le besoin de mercenaires supplétifs mais on pourrait atomiser le système centralisé qui est performant alors que la convention du journalisme n'a rien de compatible, surtout pas la misérable notion de pigiste, une sorte d'intérim sauvage. En application du principe général du Code du travail qui veut que le remplaçant bénéficie de conditions comparables à celles du remplacé, il est impératif de conserver la permanence des correcteurs qui continue à prouver son efficacité. Le Comité inter doit continuer à affirmer que les bureaux de placement ne sont pas négociables. C'est plus qu'un combat d'arrière-garde, une résistance indispensable pour préserver au moins une partie de notre âme.

Mais tout n'est pas encore perdu...

Eh oui, les autres catégories du prépresse parlent déjà de refondation (ou de recomposition) syndicale ! Voir l'organigramme dans le bulletin des rotativistes.

Jean-Marc Duprey



COMITE INTER DU LIVRE PARISIEN

94, bd Auguste-Blanqui -75013 Paris
Tél : 01.43.31.53.51 – fax : 01.43.31.79.70

Tous ensemble, manifestons le 4 octobre

Devant l'accélération des délocalisations, des privatisations, des fermetures de sites, le devenir de l'emploi en France est posé avec acuité. Pas un jour ne passe sans que plans sociaux, répression antisyndicale et restructurations ne viennent casser l'emploi, les statuts et faire pression sur les salaires.

Dans ce contexte, le citoyen a de plus en plus de difficultés pour vivre dans de bonnes conditions. Les besoins sont grands en matière de logement, d'éducation, de santé, de culture et en moyens d'information et de communication.

Pour la CGT, une politique ambitieuse de l'emploi doit s'appuyer sur des changements profonds. Nécessité d'augmenter généralement les salaires et d'inverser le partage des richesses créées par le travail au profit des salariés. La CGT propose une modulation des cotisations patronales en fonction de la priorité que les employeurs accordent à l'emploi.

Des droits et des pouvoirs nouveaux sont à conquérir pour que les salariés et leurs représentants puissent être pleinement en mesure de peser sur les choix stratégiques de leurs entreprises.

Réagissant à la politique économique et sociale du gouvernement soutenue et encouragée par le Medef les syndiqués du Livre doivent non seulement se mobiliser fortement pour la manifestation unitaire du 4 octobre mais aussi participer et peser dans le travail de refondation sociale pour construire un projet de société fondé sur la solidarité, le droit à une retraite décente et non un minimum vieillesse, à un revenu social garanti permettant de vivre, de se former, etc.

Cette démarche doit s'inscrire dans la durée, en coordonnant les efforts de tous, syndiqués et non-syndiqués, pour construire une plate-forme revendicative qui puisse avoir l'appui du plus grand nombre et créer ainsi les conditions réelles de lutte contre les mesures prises par Raffarin et Villepin.

Le Comité intersyndical du Livre parisien appelle l'ensemble des salariés de la presse à participer massivement à la manifestation unitaire du 4 octobre pour :

1. une augmentation générale des salaires et du pouvoir d'achat ;
2. un arrêt des politiques de licenciement et la création de vrais emplois à temps-plein ;
3. la suppression du contrat nouvelles embauches et des ordonnances Villepin ;
4. une sécurité sociale professionnelle protégeant les salariés face au chômage et à la précarité ;
5. le maintien et le développement des services publics ;
6. une politique pour une croissance économique fondée sur le développement et la solidarité.

Rendez-vous à 14 heures à l'angle de la place de la République et de la rue du Temple.

COMMUNIQUÉ

Suite à l'appel signé par la section des imprimeurs rotativistes, la Chambre syndicale typographique parisienne, le Syndicat des correcteurs et le Syndicat SPPS « Tous ensemble, manifestons le 4 octobre », le SGLCE unilatéralement sans aucune concertation avec les autres instances du Comité intersyndical du Livre parisien, demande à ses adhérents d'observer un arrêt de travail de vingt-quatre heures dans la presse quotidienne nationale le 3 octobre au soir.

Engagé dans d'importantes négociations concernant l'avenir de l'ensemble des salariés de la presse qui ont d'ores et déjà abouti à la signature d'un accord-cadre professionnel et social, le Comité inter confirme sa position de ne pas appeler à une non-parution de la presse quotidienne. En effet, dans le contexte professionnel et syndical actuel, après les non-parutions des 8 et 9 septembre derniers, appeler à vingt-quatre heures de grève, comme le fait le SGLCE conduit à une impasse préjudiciable à l'ensemble des salariés de la presse.

Alors que le combat prioritaire doit se porter sur l'application des accords signés, sur le respect des engagements pris et sur la reconstruction d'une unité syndicale élargie, le SGLCE a adopté une attitude de blocage systématique. Cette situation n'a que trop duré.

Aussi les représentants de la section des imprimeurs rotativistes, de la Chambre syndicale typographique parisienne, du Syndicat des correcteurs et du Syndicat SPPS demandent à rencontrer dans les meilleurs délais le secrétariat de la Filpac CGT afin d'engager des discussions visant à réformer le fonctionnement et les structures syndicales parisiennes.

Compte tenu de l'évolution de la situation les imprimeurs rotativistes appellent l'ensemble des salariés des imprimeries à débattre des propositions adoptées par leur assemblée générale du 12 juin 2005 concernant une refondation des syndicats parisiens et à les rejoindre sur ces bases.

Paris, le 30 septembre 2005.

Référendum, SPA et loi d'exception

L'ère plébiscitaire ne cesse de produire ses fruits empoisonnés. Depuis l'élection présidentielle de 2002, il est demandé aux pauvres de courber l'échine et ce, au nom d'un chantage éprouvé : votez pour nous sinon vous aurez l'extrême droite.

Aujourd'hui, une partie du programme de ladite extrême droite s'applique en Seine-Saint-Denis et ailleurs : couvre-feux, renforcement des instruments de répression... Certains, jouant la surenchère, réclament l'envoi de la troupe pour mater les « émeutiers ». Le Premier ministre, dans son infinie bonté répressive, répond qu'on n'en est pas encore là, laissant la porte ouverte à l'application de cette éventualité (intervention au 20 Heures de TF1, lundi 7 novembre 2005).

Une des propositions phares de Villepin, pour détruire les tensions surgissant régulièrement dans les « banlieues », est d'abaisser l'âge de la scolarité obligatoire à 14 ans – certains boutefeux de la majorité parlementaire proposant, eux, 12 ans – dans le but d'« orienter » les minots vers l'apprentissage. Une main-d'œuvre très jeune, malléable et gratuite ou quasi-gratuite, quelle aubaine ! D'autres parlementaires, UMP, préconisent un suivi dès la crèche pour déceler chez certains enfants le « gène » de la délinquance. D'autres encore souhaitent la déchéance de la nationalité française pour les « fauteurs de troubles » et leur renvoi dans leur pays d'origine (?) après un détour par la case prison, etc.

Les chiens courent les villes et les campagnes où on les tire comme des lapins ; les chiens meurent dans des hôtels ou des logements insalubres tenus par des marchands de sommeil qui, eux, ne sont jamais jugés ; qui, eux, ne vont pas en prison. (Il y aurait beaucoup à dire sur cette métaphore convenu du chien et du maître car il faudrait distin-

(1) La loi du 3 avril 1955, qui fut promulguée durant la guerre d'Algérie, indique très clairement quels sont les objectifs de ce gouvernement antirépublicain qui piétine allégrement les libertés publiques. Quelques extraits de cette loi parlent d'eux-mêmes et nous montrent le chemin à parcourir pour reconquérir le terrain perdu :

« Art. 1^{er}. – L'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire métropolitain, de l'Algérie ou des départements d'outre-mer, soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique. (...) »

Art. 5. – La déclaration de l'état d'urgence donne au pouvoir au représentant de l'Etat dans le département se trouve en tout ou partie dans une circonscription prévue à l'article 2 :

- ° 1. D'interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par arrêté ;
- ° 2. D'instituer par arrêté, des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé ;
- ° 3. D'interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics. (...) »

Art. 8. – Le ministre de l'Intérieur, pour l'ensemble du territoire où est institué l'état d'urgence (...), et le représentant de l'Etat dans le département peuvent ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacle, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature dans les zones déterminées par le décret prévu à l'article 2.

guer le chien qui se couche, le chien aboyeur, le chien qui mord, le chien fou, le chien sauvage...)

Face à ces morts qui sont passés par pertes et profits, les « Jacques » des banlieues posent la question centrale de nos sociétés devenues folles : « Qu'est une vie réellement vécue ? » Et jusqu'à quand devrions-nous accepter, dans les faux-semblants de la compassion, que des individus traversent ce monde comme des ombres ?

Du non au référendum aux « événements » des banlieues, c'est la même réponse qui est donnée par des gouvernants sourds et sûrs d'eux-mêmes : l'opinion publique doit cesser de se manifester, que ce soit par un vote, des manifestations, des grèves ou des actes qui dénoncent par leur apparition la paupérisation grandissante d'une partie de plus en plus importante de la population. A chaque fois que s'exprime un refus de politiques délétères, l'arsenal répressif augmente d'un cran. Le Premier ministre, en accord avec le président d'une République exsangue, exhume une loi d'exception apparue en 1955 durant la guerre d'Algérie qui peut suspendre les libertés publiques, instaurer le contrôle de la presse (1)... A quand l'utilisation de l'article 16 de la Constitution de 1958 (2) ?

Mises bout à bout, les résolutions du gouvernement Villepin (contrat nouvelles embauches, circulaire du mois de septembre 2005 instaurant un contrôle accru des demandeurs d'emploi, couvre-feu...) démontrent l'envie d'en découdre et d'achever le travail pour détruire ce qui restait des acquis inaugurés par la République de 1792. Un sursaut citoyen s'impose pour ne pas devoir un jour dire : la souveraineté populaire est un songe dont la jungle libérale est le réveil.

Ch. Lakel

Peuvent également être interdites, à titre général ou particulier, les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre. (...) »

Art. 11. – Le décret ou la loi prorogeant l'état d'urgence peuvent, par une disposition expresse :

- ° 1. conférer aux autorités administratives visées à l'article 8 le pouvoir d'ordonner des perquisitions à domicile de jour et de nuit ;
- ° 2. habiliter les mêmes autorités à prendre toute mesure pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature ainsi que celui des émissions radiophoniques (...). »

(2) Article 16 de la Constitution de 1958 :

« Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances après consultation du Premier ministre, des Présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel. »

Il en informe la Nation par un message.

Ces mesures doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission. Le Conseil constitutionnel est consulté à leur sujet.

Le Parlement se réunit de plein droit.

L'Assemblée nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels. »

Nous publions une correspondance échangée à travers le Web du syndicat. Bien évidemment, mais cela va mieux en le disant, les opinions et analyses qui suivent n'engagent que leurs auteurs. *Cantonade* est un lieu d'expression ouvert à tous les camarades, quelle que soit leur obédience politique (ou autre).

Commission publications

Appel pour le 21 juin 2005

Le vote référendaire du 29 mai est clair: c'est non. Le débat public a fait reculer la propagande. Le peuple, que l'on disait atone, démobilisé, démoralisé, peu au fait des questions européennes, a apporté un démenti cinglant à ces allégations. Les salariés et les chômeurs ne veulent plus de ces traités économiques, proposés en vrac avec le projet de traité constitutionnel, qui les font souffrir depuis des lustres. Ils ne veulent plus de ces promesses de lendemains qui chantent, de ces promesses d'un avenir radieux qui, comme l'horizon, recule à mesure que l'on s'en approche.

Les tenants du oui sont toujours aveugles et sourds à ce qui vient de s'exprimer, il est dommage qu'ils ne soient pas muets. Une campagne de haine a commencé dès le 30 mai, les classes salariées sont dénoncées comme autant de foyers de xénophobie, alors même qu'il leur était proposé de dire oui pour faire la guerre économique aux continents émergents. Alors même que l'on voulait les enrôler sous la bannière d'un nationalisme européen soi-disant mieux à même de les protéger contre la guerre de tous contre tous qu'impose la globalisation des marchés.

La réaction du gouvernement ne s'est pas fait attendre, son désir le plus fou, comme pour la classe médiatique, serait de changer de peuple. Ce n'est pas en son pouvoir. Mais peu importe, le gouvernement a pris le parti de s'accommoder du fait qu'il ne représente plus que lui-même. Villepin poursuit l'œuvre de déconstruction du Code du travail et de précarisation des salariés entamée par Raffarin.

Le plan dit d'urgence pour l'emploi réclame une réplique d'envergure des organisations de classe des salariés et des chômeurs. Le Syndicat des correcteurs invite ses mandants à se rendre nombreux à la manifestation du 21 juin.

Le point de rencontre sera indiqué ultérieurement. S'il faisait défaut, peu importe, il est toujours possible de se retrouver sur place.

Bruno Monthureux

(e-mail du 13 juin 2005)

Merci : on a déjà eu ce discours en février 1934, je crois

Les jobards qui ont aidé Le Pen à se présenter au 2^e tour en 2002 continuent sur leur lancée. Félicitations. Mais cessez d'avoir l'outrecuidance de parler « pour les travailleurs ». Et cessez de rouler pour les Le Pen, de Viliers (*sic*) et autres Tony Blair. Ou alors, c'est que c'est là votre programme secret: re-félicitations – c'est vraiment *très* fort.

Merci ! et encore bravo. Avec un peu de chance, Le Pen passera au 1^{er} tour en 2007: vous aurez vraiment bien joué.

A part ça, le syndicat n'a pas à s'aventurer dans les sables mouvants de la politique politicienne. Mais s'il le fait, il doit offrir une tribune pluraliste, et non réserver l'expression à je ne sais quel parti unique.

Décidément, 1934, oui.

Jean-François Roberts

(e-mail du 20 juin 2005)

Une bouffée d'air frais

Merci, Jean-François, pour cette bouffée d'air frais qui rend un peu moins pesante cette langue de bois décidément plus dure que jamais. Bises à Bruno quand même.

François Delcambre

(e-mail du 20 juin 2005)

Chers Bouvard et Pécuchet, chers jobelins, chers Jean-François et François

François, pour qui connaît Jean-François, ton auxiliaire en expertise politique, ce n'est pas très charitable de lui octroyer ce rôle de bouffée d'air frais, un contre-emploi sans doute. Pour ma part, l'air frais, je préfère aller le chercher chez Orwell (*Coming up for air*) ! Les folliculaires Jean-Marie, non pas celui-là, l'autre, et Serge, celui-là même, dès le 30 mai, dans les colonnes de leurs journaux respectifs, et depuis cela n'a pas cessé, ont fait assaut de langue molle adipeuse pour nous expliquer que le 29 mai était une réplique du 21 avril. Ce point de vue est largement répandu, bien qu'erroné et insultant, et ne peut prétendre souffrir de je ne sais quelle censure. Ce point de vue est poli, il s'agit plutôt d'exhalaisons fétides, de rancœur vis-à-vis du choix effectué par les citoyens réveillés de notre république résiduelle. C'est une manie qui a cours depuis 1995, depuis l'ère Juppé-Notat, relisez pour mémoire ce que dégoisait une revue comme *Esprit* à l'époque. Les ouineurs, pour faire valoir leurs arguments, ont bénéficié des moyens de la propagande d'Etat et de la bienveillance de médias mimétiques. Dans notre milieu, celui du « fait syndical » comme l'on dit désormais, la CES, notre fédération et notre confédération ont pris position pour le oui, elles parlaient au nom des travailleurs pour reprendre la phraséologie plouc de Jean-François (politique politicienne n'est pas mal non plus ! du Raymond dans le texte !) et ont été démenties. Est-il si cuisant d'admettre qu'elles se sont trompées d'erreur ?



Jean-François, je n'ai pas l'outrecuidance de parler au nom de... mais de penser être un des leurs. J'ai d'ailleurs toujours pris soin de signer ce qui pouvait prêter à controverses ou ce qui n'avait pas reçu l'assentiment des instances représentatives de notre syndicat ou du Comité inter. Ce fut le cas en 2002 avec ma tribune libre publiée dans *Cantonade* intitulée « Les fruits empoisonnés du plébiscite », restée sans réponse. Ce fut le cas avec « Le Léviathan numérique », autre tribune libre restée sans réponse. Ce fut le cas encore, sur la matière européenne, avec « Le bonheur est une idée neuve en Europe », et je ne peux me contenter, en guise de réponse, de ton courriel, qui concerne de surcroît un appel par nature lapidaire. Si tu veux entrer dans ce débat, sois le bienvenu, tu as reçu *Cantonade* et le prochain comité sera ravi de publier ta contribution en réaction au

délire d'un ex-secrétaire qui aura fait le lit de Le Pen. Grâce à toi, ce n'est plus un programme secret. Grâce à toi, je suis démasqué. Enfin !

Tu étais présent lors de la dernière assemblée générale et tu n'as pas pris la peine de me porter la contradiction en un lieu où cela reste infiniment possible. Il t'aurait suffi de lever le doigt et de parler dans le micro. Le « je ne sais quel parti unique », cher camarade, vit de tes propres renoncements. Dans cette expression, « je ne sais quel » est la seule bribe qui fasse sens. Le pluralisme bien qu'il se mérite n'est

pas si exigeant, il lui faut simplement l'insolence de croire en soi et en ce qu'on dit. Il t'appartenait, en assemblée, de porter le fer au cœur de la bête immonde. Le pluralisme a été pleinement respecté dans *Cantonade*, contrairement à ce que tu veux faire accroire, l'éminent Müller et le non moins éminent Thibault se sont attelés, eux, à défendre le oui, avec ma complicité active puisque j'ai tenu à ce que leurs arguments y figurent. Encore une fois, ne te laisse pas abuser par ta propre capitulation que dissimule fort mal ta jérémiade, au sens premier, celui de lamentation prophétique.

Cher Jean-François, je ne pratique pas l'extranéité et je n'outrecuide pas la communauté des salariés et son choix référendaire que tu repeins aux couleurs des ligues de 1934. Je ne suis pas de ceux qui pensent que le peuple abscons va à l'abattoir en ayant dit non, et je n'en ai jamais fait mystère ! Le 6 février 1934, mazette, comme tu y vas ! Quand on pense que c'est un ancien partisan de la Cagoule qui a convaincu les jobards de voter oui au référendum sur Maastricht. As-tu voté pour Mitterrand en 1981 et ses conseillers cagoulards ? Pour celui qui a su se maintenir en instrumentalisant la créature de Montretout ? As-tu approuvé publiquement la guerre sainte démocratique de Bush Jr, comme l'ont fait les antifascistes de salon (de salon car ils n'ont pas eu le courage de se constituer en brigades internationales), au motif que Chirac s'était aligné sur les positions de l'hydre ? As-tu appelé à la boucherie pour contrer le pacifisme d'occasion et opportuniste du m'as-tu-vu ?

La confusion et le révisionnisme historiques ont de beaux jours devant eux. La chasse aux rouge-brun est une

affaire trop sérieuse pour que je la laisse entre tes mains. A ce petit jeu, s'il faut y jouer, allons-y ! Que chacun fasse état de son pedigree puisqu'on en est arrivé à un tel degré de mensonge, de suspicion et de connerie.

De l'importance d'être constant : as-tu voté Jospin en 2002, as-tu appelé à voter pour lui, as-tu voté pour Chirac, as-tu appelé à voter pour lui, as-tu voté oui en 2005 ? Car il ne suffit pas de se payer de mots ! Mais cela n'est pas même suffisant car tu oublies un peu vite que « *les jobards qui ont aidé Le Pen à se présenter au second tour en 2002 (sic !)* », tu veux sans doute dire à être présent (sans jeu de mots), étaient au gouvernement, ceux-là mêmes qui aujourd'hui frappent d'anathème les « *autruches xénophobes* » que seraient devenus ces citoyens qui ne veulent pas renoncer à leur souveraineté collective.

La Constitution, si elle avait été adoptée, ne t'aurait rien gardé contre « *Le Pen, de Vil(l)iers et autres Blair* », en rien garanti contre le nationalisme du m'as-tu-vu de Montretout, la xénophobie souverainiste du Grand Turc du Puy-du-Fou et le libéralisme du physiocrate d'Albion. Pas plus que la gauche plurielle, bientôt durable, n'a su écarter l'hypothèse d'un 21 avril. Ne s'était-elle pas d'ailleurs défaussée sur la déconstruction européenne pour justifier son impuissance, après avoir promis, avec le passage à l'euro, ce Graal qui devait pourvoir à tout, 20 millions d'emplois à une population incrédule ? Tu rêves, camarade, une épée de bois, constitutionnelle ou pas, est une épée de bois. Ton « *et autres Blair* », de ton propre point de vue, est douteux. Qu'entends-tu par là ? Que Blair est Le Pen, réélu trois fois dans un pays où l'extrême droite est bien mieux muselée qu'ici ? Ou que Le Pen est un disciple de Turgot, un libéral rêvant d'une Constitution encore plus arrimée au libéralisme ? « *Et autres* » a un sens bien particulier en français, es-tu bien sûr de ce que tu dis ? Si la seconde hypothèse, fautive mais peu importe, la première l'est tout autant, correspond

à ce que tu as voulu dire, elle rejoint ce qui m'a exaspéré, je parle en mon nom, dans le camp du non, qui souvent a surenchéri sur les jobardises du oui, quand il en appelait à une Constitution sociale. Cela n'a pas de sens, une Constitution est un cadre normatif, en règle générale décorée d'une déclaration des droits, qui n'a pas à proposer une alternative mais à organiser une alternance, c'est ainsi dans les régimes démocratiques parlementaires. Elle n'a pas à être libérale ou sociale, plus libérale ou plus sociale, ceci est le privilège des politiques économiques conduites, au choix, par les gouvernements, qui peuvent être sanctionnés, ou la Banque centrale européenne, qui n'a de comptes à rendre à personne, puisque son objet est de soustraire l'économie à la délibération politique. Et les étiques contre-pouvoirs proposés par la Constitution n'y aurait rien changé. Crois-tu vraiment que Tony aurait renoncé au chèque obtenu par Margaret en cas de victoire du oui ? Crois-tu qu'il aurait renoncé au contrôle politique de sa banque centrale ? Lui qui prospère si bien en dehors de la zone euro.

Une question d'importance a été évacuée dans cette histoire mal emmanchée : voulez-vous, oui ou non, d'un Etat européen ? Si oui, s'imposait alors de rédiger une Constitution. Les titres I et II auraient fait grandement l'affaire. Se seraient ensuite posés les problèmes du budget et du contrôle politique de la BCE.

Cessez de vous faire peur avec des dangers controuvés. Cesse, Jean-François, avec tes prescriptions d'après coup : le syndicat n'a pas à... Prenez votre part a tempo, ne gardez pas pour vous les bonnes nouvelles pour mieux ensuite expirer le dernier souffle de vos consciences malheureuses et dépitées, et toi, François, de le confondre avec l'aile carressante du zéphyr.

Bruno Monthureux

(e-mail du 23 juin 2005)



Un peu d'air frais ?!

Au vu de la littérature pré et post-référendaire, il est certain que la date du 29 mai 2005 restera comme un moment majeur de la vie de notre république (résiduelle). Nous pouvions nous attendre, aussi, après le déchaînement médiatico-politique de la démophobie inscrite au cœur de la « réflexion » des prétendues élites qui se veulent gouvernantes des corps et des esprits, que viendrait l'époque d'une juste évaluation de cet événement. Que ce soit pour s'en réjouir ou le blâmer, il semblait évident que, passé la période de la prose tripale qui s'étalait à longueur d'éditoriaux ou de pages rebonds, débats et autres tribunes libres dans les journaux et revues (à l'exception de quelques textes qui voulurent dépasser ce stade passionnel), et passé aussi la logorrhée qui s'étalait sans vergogne dans les autres médias, le sens du vote se prêterait à des raisonnements qui auraient permis de rendre compte des suites possibles que suscitait ce moment.

Continuant sur la lancée ouverte par le personnel médiatico-politique et planant dans le ciel coloré par leurs vomissements, le sieur Robin sort de son bois et vient nous dire notre fait en nous livrant pour toute « pensée » un tombereau d'injures qui lui paraissent, à lui, le nec plus ultra de l'analyse. Analyse, mon cul, comme dirait Zazie. Se croyant dans une salle de garde et voulant mettre les rieurs de son côté, il nous interpelle d'un ton martial et moqueur qui donnerait à penser qu'il va terrasser d'un raisonnement vigoureux l'hydre de la bêtise qui s'incarnerait dans tous ces « jobards » ayant eu l'« outrecuidance » de voter non. Mais ce ne sont que chiures de mouche qui se résolvent dans une piteuse demande de pouvoir s'exprimer librement dans un syndicat qui aurait pour caractéristique d'être crypto-fasciste et néostalinien. Il est vrai que dans cette prose délirante, nous l'allons montrer tout à l'heure, qui « bouleverse » l'histoire, la linguistique et la statistique, l'écrivain n'est pas à un paradoxe près. Il envoie un mail aux syndiqués pour dire qu'il ne peut s'exprimer du fait d'un parti unique plus fantasmé que réel. Allons, allons, Robin Wood, un peu de sérieux. Ce procédé, ce procès de mauvaises intentions est éventé bien que devenu habituel: il y a quelques mois, n'avons-nous pas eu un libelle du sieur Nicogossian sur le *merdoduc* qui usait de la même rhétorique mais épanchait, quand même, longuement, son cœur meurtri en dénonçant pêle-mêle les mauvais syndiqués, très nombreux, qui devenaient, du coup, tous des censeurs et des mauvais camarades ? Faire l'économie de ce genre de tour de passe-passe laisserait plus de place à une analyse fouillée de la réalité qui se construit. Ce n'est peut-être pas là le but de ton mail vindicatif qui vient après la bataille.

Précisons aux sourds et malentendants que tu avais tout loisir de défendre ton point de vue dans *Cantonade* puisqu'il était fait appel à tous pour des contributions qui enrichiraient les débats syndicaux et que tu pouvais te rattraper à l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2005 où tu étais présent. A première vue, il ne semble pas que les syndiqués présents ce jour-là aient eu à se plaindre de sbires musclés aux ordres d'un parti dictatorial ni que personne ait aperçu quelques hôtes et hôtesse distribuant des muselières aux participants de cette réunion.

Quant aux membres du CILP que tu traites de « jobards », ils te permettent par leur travail quotidien auprès des employeurs de conserver encore une position sociale qui t'apparaît comme un dû et pour laquelle tu ne bouges pas le petit doigt. Assis sur ta chaise au quatrième étage du JO, tu « médites », par saccades, des pensums injurieux comme seules contributions au travail syndical. C'est à notre tour de dire bravo et merci pour ces tours de force qui renforcent la théorisation et les pratiques des luttes quotidiennes à mener. Ce ne sont que pauvres choses qui relèvent de l'aigreur plus que de la réflexion. Quant aux injures, elles peuvent renforcer un texte dont l'argumentaire est solide, étayé et donner plus d'éclat aux vérités tues. Quand ce n'est qu'un squelette sans chair, ce ne sont qu'os à ronger qu'on livre aux sots qui s'en délectent.

L'école de la bassesse a une longue tradition derrière elle. Elle connut son heure de gloire la plus éclatante en URSS et sous l'Allemagne nazie. L'injure, la calomnie, la dénonciation y furent monnaie courante et conduisirent



Joseph McCarthy, sénateur américain, 1950.

plus d'un à disparaître sans laisser de traces. Elles formaient tout l'appareil théorique des Vychinski, Beria, Jdanov, Goebbels, Himmler et leurs affidés. Et comme modèles d'explication de la réalité, elles paraissent conserver tout leur charme pour nombre d'individus qui croient qu'elles suffisent

pour clouer le bec à ceux qui veulent réfléchir aux affaires du temps sans œillères.

Un couteau sans manche...

Le démon de l'analogie qui a tout envahi vérole la prose du sieur Robin. Tout à son ton éructant et emporté par un élan surgi du cœur, il oublie la logique qui préside à une saine appréciation des faits historiques et il les réduit à n'être qu'un discours intemporel, décontextualisé, éternellement répété. A sa place, mais pourrai-je jamais être à sa place ? je ne me serais pas arrêté à 1934 mais, poussant plus loin mes investigations dans la recherche en paternité de ce discours, je serais remonté allégrement jusqu'à l'époque de l'homme de Cro-Magnon pour y retrouver le modèle pérenne de tous les idéologues de tous les temps. Puisqu'il semble que le discours, dans son immanence, préexiste à ceux qui, d'âge en âge, le portent et s'en font les agents inconscients répétant les mêmes mots et phrases sans tenir compte de la réalité qui est. Cette métaphysique qui réduit l'histoire à n'être qu'un éternel retour où les mêmes causes produisent les mêmes effets nie l'humain dans son humanité, c'est-à-dire sa capacité à inventer, réfléchir, imaginer, analyser, comprendre pour ensuite agir. L'homme dans cette vision devient un pantin mécanisé qui est mû par on ne sait quel « moteur universel », un dieu tutélaire, qui peut être malveillant, qui lui fait dire à différentes époques

les mêmes choses. Il n'y a donc pas de possibilité d'apprécier l'événement *hic et nunc* et dans toute sa singularité. La régularité métronomique de la répétition des événements amènera nécessairement l'avènement, par exemple, d'un Hitler ou d'un Staline.

Cette pseudo-logique historique qui, sous couvert de dénoncer des dangers à venir, sous-tend la « réflexion » sociologico-journalistique mènera à désigner tel personnage contemporain bien vu en cour à un moment comme l'incarnation, plus tard, de Hitler, Staline, Pol Pot, Gengis Khan... et évacue commodément le moment où il faut se coltiner les matériaux épars des faits bruts. Elle fait l'éloge de la paresse intellectuelle; et de la passivité quand il s'agit de passer à l'action: « Y a rien à faire, tout a été dit, écrit, fait. » Surtout, elle considère que ce qui fut va se réaliser imperturbablement, s'interdisant ainsi la réflexion et l'action. C'est l'autoprophétie qui protège du mouvement historique, indiquant comme impossible toute modification du cours de l'histoire et in fine qu'il n'y a pas d'histoire.

Et signifiant le contraire de ce qu'elle veut faire croire à son lecteur, elle appelle de ses vœux la réalisation de ses suppositions: « *Merci ! et encore bravo. Avec un peu de chance, Le Pen passera au 1^{er} tour en 2007...* » Qui peut assurer, nous sommes en 2005, qu'il y aura une élection présidentielle en 2007 au train où vont les choses ? Et qui peut assurer que Le Pen sera encore vivant cette année-là ? Cette formulation tendancieuse qui prend son désir pour une réalité et son malheur personnel pour celui de l'humanité dans son ensemble autorise un « on » dont l'élasticité recouvre tout le prisme des pronoms puisqu'il contient même la non-personne. On, c'est l'unique indéfini et c'est toute l'humanité. Le moi hypostasié ne se contient plus, il devient l'humanité entière, sans lui demander son avis, sans lui demander si elle s'accorde avec l'illogisme d'un discours qui crée un palimpseste de dates où sous 2005 se trouve 1934, années jumelles. Cette gémellité ne superpose pas que des chiffres calendaires mais aussi suppose l'interchangeabilité des individus.

Malheureusement, aucun membre du bureau de l'Inter-syndicale n'était né en 1934. Il n'a donc, dans la plus stricte logique de la succession temporelle, pu prononcer ce prétendu discours qui n'existe que dans l'imagination de ceux qui possèdent une machine à remonter le temps.

Par contre, nous sommes heureux d'apprendre que Robin Wood ait pu connaître cette époque tourmentée. Nous sommes mêmes ébaubis qu'il se souvienne d'avoir entendu « *ce discours* » prononcé dans les mêmes termes. Et l'on se dit qu'il nous cache bien des choses: il a connu Edouard Daladier et Camille Chautemps; Maurice Thorez et Léon Blum; Jean Chiappe et Charles Maurras. Peut-être qu'un jour il nous livrera tous ses secrets et nous fera des

révélation sur la fondation du Temple de Salomon et la composition de l'épopée de Gilgamesh.

La pensée magique « *croit* » expliquer, argumenter en ornant sa prétendue réflexion de suppositions et de superpositions que la réalité dément: février 1934 n'est pas le 29 mai 2005, pour la simple raison que la chronologie historique a placé entre ces deux dates plus de 71 années qui virent moult événements qui bouleversèrent l'histoire et modifièrent les données politiques dans nombre de pays. De plus, l'antériorité de l'une ne vaut pas explication de l'autre. Héraclite d'Ephèse avait déjà fait pièce à cette attitude mentale: « On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve. » Il ne savait pas, l'Obscur, que, des millénaires plus tard, on tenterait de nous faire entrer tous dans un schéma de pensée où l'on se baignerait constamment dans le même fleuve, jusqu'à plus soif. C'est la pensée unique aux couleurs libérales, c'est-à-dire la mystique du marché dont le traité constitutionnel était la réalisation ubuesque.



**Neville Chamberlain, Adolf Hitler.
Munich, septembre 1938.**

« *Qui parle au moment de parler ?* »

Le ton pythique si typique d'une époque où la propagande a pris le pas sur l'analyse permet à notre Nostradamus d'inventer un nouveau genre, la prophétie rétrospective, et de faire des miracles linguistiques: « on a déjà eu ce discours... La plasticité du « on » permet toutes les dérives et toutes les rêveries. Le ciel des idées met aux prises des chimères où des fantômes, « on » en l'occurrence, dotés du don d'ubiquité se promènent à leur aise dans le temps. « On », c'est personne et c'est tout le monde, à son corps défendant. C'est l'absent, le *persona*, un masque qu'on promène dans un théâtre virtuel pour entendre des discours imaginés, rêvés. C'est bien un tour de force d'un réel courage que d'avancer masqué derrière un pronom vide censément représentatif de toute une population (et que deviennent dans ce « on » les 55 % de votants qui ont dit non ? Ils ont été trompés par des dictateurs au petit pied ?) à qui on ne demande pas si elle est prête à aller dans cette galère où le vide le dispute au néant; et c'est typique de tous les oui-ouiistes pour qui leurs décisions doivent valoir approbation et les consultations populaires n'être que des formalités (1). Cette formulation du docteur Diafoirus se termine par un « *je crois* » de mauvais augure. Il ne s'agit pas de croire mais d'être sûr de ce que l'on affirme. Personne ne peut empêcher quelqu'un qui semblerait avoir toute sa tête d'affirmer que le Soleil tourne autour de la Terre; que la Terre est plate; que le yeti habite les sommets de l'Himalaya et que les dahus hantent les Alpes... Que pourrions-nous répondre à cette personne qui croit ? Pas grand-chose, si ce n'est de cesser de croire aux contes à dormir debout. Réveille-toi, Belle au bois dormant, il est l'heure de prendre la mesure du réel. Et aussi que, pour certains, nous refusons la pensée eschatologique (surtout quand elle se glisse dans les failles de l'espace-temps pour devenir rétrospective). La pensée catastrophiste ne voit que du malheur dans le temps

passé, dans le temps présent et celui à venir, et cela pour faire accepter sa démission du réel qui se fait. Il n'y a que la foi qui sauve pour celui qui ne voit que des catastrophes. Et qui attend des miracles. Par exemple, le croyant peut penser qu'un miracle peut annuler le vote du 29 mai 2005 et empêcher la reconstitution possible d'une République véritable face au délitement social, et ce miracle pourrait être une dictature libéralo-fasciste qui suspendrait les libertés publiques, mettrait entre parenthèses la représentation nationale, instaurerait l'état d'urgence, tout ce que l'article 16 de la Constitution de 1958 autorise et qui de circonstanciel, devant être abrogé après que les « troubles » liés à la guerre d'Algérie eurent disparu, reste toujours en vigueur. Dans ce contexte, penser que Le Pen passerait au 1^{er} tour en 2007 n'apparaît plus comme une formule creuse mais un désir réel d'effacer ce qui déplaît tant à Madame Soleil: l'existence d'un débat public et l'expression d'un refus de politiques délétères de la part d'une opinion publique qu'« on » croyait morte. La posture de Cassandre plaît beaucoup à ceux qui dans leur poêle font et défont la réalité à volonté, combinant des mots pour impressionner les gogos mais attendant avec impatience cet instant où ils pourront dire: « J'avais raison. » Quant à être dans la lutte de tous les jours, très peu pour eux qui réfléchissent à l'histoire universelle de cet « on » élastique qui contient l'humanité d'hier et de demain.

Si la compagnie de Bernadette Soubirous, Jeanne d'Arc, etc., sied à ce Nicolas Flamel qui désire transformer le plomb du présent en un or futur où Le Pen est président au 1^{er} tour, peu nous chaut. Mais il est inutile que d'autres alchimistes nous fassent part de ce message creux qui consisterait à nous dire comment ils vont voter en 2007. Nous avons compris, comme nous avons compris qu'ils ont voté pour un escroc et qu'il leur semble encore trop tendre pour ce peuple qui ose faire l'affront à tous les ouiouistes de bouger encore.

Reprenant le début du mail, nous apprenons que le sieur Robin des bois nous dit: « *Merci:, je crois.* » Y a pas de quoi, mais quel est le sujet de ta communication? Le vide de l'histoire? La permanence d'un discours intemporel? Jésus-Christ quand la caravane passe? Pisser dans un violon en sanglotant devant le crépuscule historique créé par le 29 mai 2005? Essayer de créer le couteau sans manche dont il manque la lame, cher à Lichtenberg?

L'attente du retour des ligués et d'un cagoulard en tant que président?

Raymond-la-Science

Docteur Jivaro est un géant. Après avoir bouleversé l'histoire et la linguistique, il s'attaque à la statistique. Dans son laboratoire, il transmute les 54,68 % de votants qui ont dit non à l'occasion du référendum en 17,2 % qui ont voté Le Pen au premier tour de la présidentielle de 2002. La manie rétrospective ne s'embarrasse nullement des faits. Là encore, des individus réels deviennent des substances qui se divisent ou se multiplient à l'envi. Si nous tentons de comprendre le raisonnement, il s'établit comme suit: $17,2 = 54,68 \times 17,2$. Nous pouvons proposer, pour faire bonne mesure, $54,68 + 17,2$ ou encore $17,2 \times 54,68...$

L'Einstein de la physique politique est né. Comment est-ce possible? Peut-être que nous aurons le détail de la démonstration dans un prochain mail. Cette façon d'opérer est le mode de fonctionnement de la pensée fascisante: elle annule ce qui lui déplaît en désirant que le réel, ici les 54,68 % qui ont voté non, soit réduit à ce qu'elle imagine qu'il est et elle peut conduire à réellement annuler, quand les circonstances sont réunies pour qu'elle soit au pouvoir, ceux qui lui déplaisent. C'est l'arbitraire déguisé en loi scientifique qui peut de manière absurde désigner comme bouc émissaire telle ou telle partie de la population. Les exemples sont légion. C'est un acte d'accusation grave que profère docteur Jivaro: il désigne, pour l'instant, à la police de la pensée unique, comme ennemis de la « démocratie » des millions d'hommes et de femmes qui considèrent cette période de reflux des droits sociaux où le marché est un absolu comme dommageable au bonheur commun. Pour ce faire, il distord la réalité. Il agit comme tous ces faussaires qui, dans différents régimes autoritaires, retranchaient ou ajoutaient des personnes sur les photos ou encore inventaient des documents avec de prétendus discours et propos tenus par telle ou telle personne pour perdre ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis. Sans oublier les témoins à brevet, capables au pied levé d'inventer à l'accusé un passé chargé de tous les crimes.

Pour asseoir ses assertions délirantes, il crée de nouvelles entrées politiques qui mènent à voir dans un vote inscrit comme un droit dans la Constitution française un complot géant mené par quelque secte d'haschischins qui aurait décidé de jurer la perte de la société actuelle pour installer une dictature d'extrême droite: « *un programme secret* ». La théorie du complot satisfait le paranoïaque en ce qu'elle lui permet d'éviter d'interroger la réalité. Docteur Folamour a décidé que les tenants du non dans le syndicat étaient des comploteurs qui ont tissé patiemment leur toile pour forcer des millions de gens à voter en ce sens. Plus, que les non sont tous des comploteurs qui veulent sa peau et celle des ouiouistes, les bienheureux de la béatitude. Docteur Jivaro, pour reposer ses neurones surchauffés, doit aimer lire les romans de gare dits d'espionnage ou regarder les James Bond qui décrivent très bien ce qu'il ressent: la lutte du Bien contre le Mal. « Vous inquiétez pas, docteur, il y a le chirurgien de la démocratie mondiale qui opère le monde sous-développé actuellement et, dès qu'il en aura fini avec l'Irak et consorts, il viendra nettoyer au Kärcher vos listes électorales malfamées. » Dans cette « logique » implacable, le tenant du non est un individu dangereux, un comploteur qui menace la démocratie, donc un terroriste qui pourrait réaliser son programme, si l'on n'y prend garde. Donc, si l'on saisit les soubassements de ce salmigondis scientifique, l'expression par un vote, qui est encore un droit, de la volonté d'une grande partie de l'opinion publique est un acte terroriste, antidémocratique. Qui dit terroriste dit irresponsable, d'où cette qualification qui sent la rose de « *jobards* ». Le fou est considéré, juridiquement, comme irresponsable, non sorti de l'enfance, un *puer* sans conscience. Un mineur politique aussi. Il ne peut pas décider. Ce qui peut mener à penser que ce vote ne vaut rien aux yeux des tenants de la « démocratie ». Les tenants du non par leur décision se sont mis hors de la « *politique* » pour le coup « *politicienne* » en produisant un acte qui ne correspondait pas à celui qu'« on » attendait d'eux. Ils n'ont pas « *vraiment bien joué* », et la punition ne se fait pas attendre

puisqu'ils leur est promis, c'est l'élimination de leurs droits fondamentaux, enfin ceux qui restent. Il leur est indiqué qu'ils ont utilisé à mauvais escient une consultation et qu'on va les ramener à une époque qui sera en deçà de la Révolution française, l'Ancien Régime voire la Grèce et la Rome antiques.

Faites ce que l'« on » vous dit, sinon vous aurez affaire au Père Fouettard a été l'antienne des oui-ouiistes. C'était tout leur programme et il tenait sur un timbre-poste. Un peu court pour justifier un document obèse qui concernait tous les domaines de l'existence. C'est l'enfance du chantage, « politique » aussi, qui consiste à promettre la punition si l'on ne suit pas les ordres qui ont été donnés. C'est l'essence des périodes préfascistes où l'on voit monter une « pensée » unifiée qui considère qu'elle a raison parce qu'elle est la seule raison face aux « jobards ». L'orant du « parti unique », de ceux qui ont toujours raison puisqu'ils peuvent prophétiser le passé et le modifier à l'envi et annoncer imperturbablement l'avenir, ne s'intéresse pas au présent, ce présent qui dure depuis longtemps. Les SDF et clochards qui jonchent les rues et hantent le métro, les migrants entassés dans des hôtels insalubres par des marchands de sommeil et qui meurent brûlés lors d'incendies dans l'indifférence, les licenciés par charrettes, les chômeurs sans nombre... ne sont pas les produits d'un quelconque Le Pen mais bien de choix de société acceptés par les gouvernants pour qui le marché est un impératif catégorique. Ils ont choisi la voie de la « liberté » préconisée par l'ultralibéral Friedrich von Hayek qui considérait l'Etat régulateur et redistributeur comme une entrave à l'épanouissement individuel dont le marché devait être le moteur. Ils ont abandonné la volonté politique qui doit diriger l'économie pour imposer le bien commun et le bonheur qui reste encore une idée neuve. Dans cette optique du tout-marché, le peuple, à travers ses revendications sociales et égalitaires, est perçu comme une entrave. Les pauvres ne devraient pas exister. Et dans cette pensée libéralo-fasciste, le peuple, quand il ose s'insurger timidement à travers un vote, a tort. Celui qui a tort a tort même quand il agit en pleine conscience parce qu'il ne suit pas les indications des savants. Ceux qui savent, les médiaticiens, les politocs, ne peuvent admettre l'expression d'une pensée hétérodoxe parce qu'ils ne possèdent, maintenant, qu'un mode d'explication de la réalité, le marché, dont toute souveraineté est absente.

Parce qu'ils ont abdiqué toute pensée autonome vis-à-vis de l'économisme, ils considèrent que tous doivent devenir des clones d'eux-mêmes. La diversité humaine, cette richesse, cesse d'être un élément moteur des sociétés pour se résoudre en un fonctionnalisme interindividuel où l'argent n'est pas un moyen mais une fin. C'est l'échelle de grandeur de l'argent qui mesure la place des individus dans la société et qui mesure leur degré d'existence ou de non-existence. Sous couvert de promouvoir les communautarismes, les régionalismes et tout ce folklore indigeste de la pseudo-liberté, elle tend à l'unification planétaire en posant un modèle unique de régulation sociale qui rend inutiles ceux qui ne possèdent pas la clé de compréhension de ce système. Ce qui explique le tombereau d'injures des oui-ouiistes avant et après le référendum, qui considèrent que le ministère de la parole leur est dévolu comme les décisions et actes qui doivent modeler ce monde. A cette morgue sans rivage, on reconnaît l'esprit d'une dictature

qui remplace l'analyse par l'invective et l'interprétation d'un événement majeur par un discours vindicatif appelant à faire entrer dans le schéma commun l'ensemble d'une population. Elle appelle au silence toute opposition même frémissante de ses attendus. Elle veut extirper jusqu'au souvenir des principes républicains qui sont à l'antipode de son mode de fonctionnement où la souveraineté n'est qu'un leurre. En ce sens, le « syndicaliste » de la 25^e heures peut bien parler de « politique politicienne » et de « tribune pluraliste » (tu veux quoi ? une tribune voire plusieurs au JO ? chez toi ? dans ta rue ? Ca veut dire quoi une « tribune pluraliste » ?), c'est son monde, ce monde où les mots ne veulent rien dire et ne font que désigner des spécialisations absurdes, son monde qui voit la politique devenir l'apanage de quelques-uns. La politique n'est pas un métier, c'est l'affaire de tous. Dans citoyen, il y a *civis*, la cité.

Dans ministre, il y a serviteur et non pas maître car le souverain, par la République, c'est le peuple. Celui qui marche sur la tête voit celui qui devrait être le serviteur du bien commun en haut et le souverain, le peuple, en bas. Il a intériorisé sa passivité face à ceux qui gouvernent et il pense que cette servilité est générale, acceptée, normale. La moindre réaction suscite de la colère chez lui parce que cela pourrait l'obliger à choisir un camp, alors que le ronronnement, l'endormissement continu des individus convenait à sa tranquille existence où il pouvait éructer ses « discours » d'« opposant » au vide, l'épouvantail Le Pen, sans que cela prète à conséquence. Il nous voyait glisser continûment vers ce lieu qu'il appelle de ses vœux, doucement, tranquillement, et être obligés d'accepter la dictature en disant « y a pas de chance » et là le 29, mai dérange ses plans. Il a été réveillé par un événement qu'il assimile à l'architecture normale si elle n'était devenue inhabituelle: il y a eu débat, discussion autour d'un texte qui concernait l'organisation de la vie de centaines de millions de gens. Mais que fait la police ?

Le déni de la réalité

Il est curieux de noter la généralisation d'un mode de pensée d'où le présent est absent. Partant, c'est l'analyse historique qui disparaît, laissant place à des vaticinations pour tout viatique intellectuel. Le passé est reconstruit à façon, « de chic », comme diraient les rapins, et chacun y glisse ses petits gribouillages que certains trouvent jolis. C'est l'opinion, c'est-à-dire la négation de la pensée de l'histoire, l'anéantissement du véritable pour rendre compte des travaux des hommes.

Disparaissent les faits et ceux qui les portent, ne restent que des données filandreuses combinées au petit bonheur la chance. L'analyse régressive-progressive, présent-passé-présent, chère à Marx, peut partir du fait présent pour y saisir des éléments qui viennent du passé et se sont sédimentés pour mener à ce fait. Et ce qui a conduit au 29 mai 2005 n'est pas 1934 mais la construction européenne qui dès le départ, sous la férule de Jean Monnet, avait inscrit le libéralisme comme mode de régulation de l'Europe. Ce qui ne fut pas aperçu au début n'a eu de cesse d'advenir à soi-même par l'entremise de politiques nationales qui inscrivait dans leur mouvement la disparition de la souveraineté des peuples et l'imposition d'un mode unique de pen-

sée politique subsumé par l'économique. Le reflux social de tout ce qui avait été arraché par des luttes depuis 1789 était à l'ordre du jour. De l'école des *Annales*, qui a insisté sur la longue durée, le déterminisme socio-historique, le poids des structures et l'évacuation des individus à tous les structureux en passant par les sous-fifres tels que Sorman ou Minc, s'est imposée peu à peu une unique vision qui n'a rien à envier à la stalinienne, la nazie ou la maoïste.

L'homologie, le rapprochement d'événements qui paraissent semblables bien qu'éloignés dans le temps ou l'espace, qui voudrait créer des lois historiques en se donnant l'apparence de la scientificité ne relève pas de la pensée historique mais des « sciences » sociales. L'envahissement par l'« analyse » sociologique, psychosociologique... des faits sociaux a vérolé l'analyse historique en imposant un mode de pensée non dialectique. Sous l'apparence de la science, ce n'est que le café de commerce qui se déploie jusqu'au Collège de France. Nous avons encore affaire aux sorbonniens qui ont fait leur la définition de la règle de la méthode sociologique proposée par Durkheim: « Est fait social toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure; ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles » (*Règles de la méthode sociologique*, page 14, PUF, 1937); et pour bien expliquer ce qu'il entend, le Mimile de la socio, il ajoute: « La première règle et la plus fondamentale est de considérer les faits comme des choses » (*ibidem*, page 15). Cette démarche qui tend à abstraire la réalité pour faire de la vie vécue un objet n'est que la réalisation de la pensée magique, analogique. Il est curieux de noter que Pierre Reverdy, avec les mots d'un poète, dit la même chose que Durkheim en définissant la poésie comme le rapprochement de deux réalités éloignées pour créer une émotion forte. Ce qui fait sens et son dans le domaine poétique ne peut s'imposer pour expliquer les relations entre des milliers d'événements journaliers. La politique, les relations sociales qui définissent le vivre-ensemble, et aujourd'hui plutôt le non-vivre ensemble, ne relève pas de la métaphore, l'homologie, l'analogie. Cette farce néo-positiviste, scientiste, se traduirait vulgairement par ça: « Ah, ah, 29 mai 2005. Attendez voir, j'ai un truc en magasin qui lui ressemble comme deux gouttes d'eau, il y a écrit dessus "février 1934", je crois; oui, oui, c'est 1934. Extraordinaire, bon millésime, et qui peut être mis à toutes les sauces. Vous inquiétez pas, il fera de l'usage. Vous allez pas être mécontent de votre acquisition et c'est pas cher... » C'est l'expression de la pensée conservatrice, dans le sens de conserver, de mettre en conserve pour faire surgir des rapprochements qui relèvent du volapük plus que de l'analyse raisonnée du réel. C'est aussi un déterminisme lénifiant en ce qu'il évacue toute possibilité d'agir

autrement ou d'inverser les rapports de forces ou encore de bouleverser les conditions existantes. C'est l'expression de la peur de ce qui pourrait surgir d'un événement inhabituel parce que sont égarés des éléments qui déterminent un régime politique précis, la République, et par voie de conséquence le débat public, l'expression d'une opinion publique qui puisse influencer sur l'organisation sociale, les lois, la redistribution des richesses. On en est encore loin, mais il faut un début à tout. Ramener l'inconnu au connu est commode pour qui ne fait rien et ne pense à rien, parce qu'il a perdu l'habitude d'agir et de penser. C'est une attitude personnelle, un choix, c'est mon choix qu'elle dit la télé, mais il ne s'agirait pas de vouloir qu'elle soit celle de tous, en agitant le chiffon rouge devenu classique de l'épouvantail fasciste à tout moment, et de se dédouaner en utilisant la posture classique de l'accusateur à brevet.

Madame Irma se sert du passé pour prédire l'avenir, mais elle n'a rien à dire sur les faits du jour. Qu'un Premier ministre décide de légiférer par ordonnances, mettant entre parenthèses une Assemblée même godillot, sur un sujet sensible, le travail, n'occasionne aucune réaction



Opel Corsa, banlieue parisienne, novembre 2005.

de sa part. Pourtant, c'est un message clair qui signifie au peuple: « Je t'emmerde. » Tes paroles, réflexions, actes sont du vent et ceux qui sont censés te représenter aussi. C'est la continuation de la farce du plébiscite du 5 mai 2002 qui consiste à passer outre le mandat délivré et à ignorer les mandants, quoi qu'il arrive. Le Code du travail n'a qu'à bien se tenir, il pourrait lui arriver des misères. Qu'un autre ministre, celui de l'Intérieur, promette de nettoyer les 4 000 à La Courneuve au Kärcher, rien de plus normal. Les animaux, quand ils ont la rage, doivent être éliminés. Ils ne font pas partie de la société, la bonne, celle qui vote oui, qui dit non au fascisme verbalement, pour tout programme politique médiatisé, mais réalise son rêve en appliquant son discours. Ce populisme qui se source dans les ligues, le nationalisme revanchard des années 1871-1914, le discours

musclé des tenants de l'Algérie française, de Mitterrand à l'OAS en passant par Lacoste et consorts, ce discours de Déroulède à l'ère de la démocratie électronique révèle son autre face quand il s'en prend aux magistrats. Ce n'est pas un quelconque magistrat qui est visé par Nicolas Sarkozy mais la loi. La confusion du pouvoir, à l'œuvre aujourd'hui, tend rien moins qu'à inféoder complètement la justice à un pouvoir politique devenu incontrôlable. Les marges de manœuvre qui restaient à la justice et qui commencèrent à être grignotées par la « loi Perben 2 », dont l'une des mesures phares était le plaider-coupable qui nie le jugement devant un tribunal, la place de la défense..., sont clairement remises en question. Et, là encore, est posée la question de la souveraineté et du rôle de la loi qu'elle soit celle du Code civil, du Code pénal ou du Code du travail, entre autres. Là encore, ce n'est pas un Le Pen qui détricote les acquis d'une République imparfaite mais des « démocrates » qui aiment à chanter « crates », « crates » et passe à la trappe le *demos*.

La montée d'une restriction des libertés publiques, progressive et aujourd'hui accélérée, ce refus d'une opinion publique réelle et pas celle des micro-trottoirs journalistiques ou des sondages et qui aurait des relais vrais dans des journaux, à la télévision, au lieu d'être constamment stigmatisée par le terme infâme de fasciste ou crypto-fasciste dans



Citroën ZX, Strasbourg, 2005.

le pseudo-débat orchestré par la propagande xénophobe, militariste des ouiouistes, est en cours. Le libéralo-fasciste construit sa réalité sur le déni de la réalité. Elle doit être ce qu'il veut, pas être l'expression de possibilités autres. C'est pour cela que Madame Irma n'a rien à dire sur ce qui se construit actuellement parce qu'elle n'a pas les moyens de comprendre ses buts, mais elle est capable de livrer avec certitude ce qui va advenir et en cela elle ne diffère pas de ces éditorialistes qui éditorialisent à longueur de page dans

des journaux bien-pensants. Son « analyse » renvoie à plus tard l'actualisation par le vote d'un danger qui est déjà là et qui se fout du vote parce que dans son monde le vote est devenu un luxe inutile et qui complique la réalisation rapide de son système. Cela commence par la représentation nationale et cela finira par concerner le peuple.

Le vote du 21 avril 2002, le plébiscite du 5 mai 2002 étaient les prémices de l'inutilité de la représentation en ce qu'elle devenait contre-productive pour la démocratie car elle fondait sur l'aléatoire ce qui devait relever de la certitude : l'effacement de la souveraineté, même imparfaite.

Pour reprendre tes termes écrits en SMS : « *décidément, 1934, oui* », il est possible qu'il y ait un lointain souvenir de cette période chez les démocrates chers à ton cœur : ce sont eux qui ont suscité et fait une place à l'extrême droite dans ce pays et c'est un ouiouiste qui accueille le Front national à Maignon. Va les retrouver pour une table ronde « *pluraliste* » et réfléchir avec eux sur les « *sables mouvants* » de la « *politique politicienne* ». Et cela démontre aux aveugles que le Front national, banalisé par des sociaux-démocrates, est considéré comme un interlocuteur légitime dans ce pays par un Premier ministre qui se prétend républicain. Et cela augure mal de la suite, mais ne t'inquiète pas pour ton sort, tu as su démontrer ton allégeance à ce système où s'entremêlent

continuellement des individus louches qui agissent au coup par coup. Si un jour il y a des camps dans ce pays, ne t'inquiète pas, encore une fois, ils ne seront pas pour toi. Quant au moment qui pourrait se rapprocher de celui qui est vécu, ce n'est pas 1934, qui vit l'arrivée deux ans plus tard du Front populaire, mais plutôt 1936-1939 et le renoncement de la social-démocratie et des radicaux-socialistes devant la tâche à accomplir.

Ce renoncement a été aussi celui de la social-démocratie de 1981 jusqu'en 2002 avec des intermèdes où la droite était au pouvoir, mais ladite gauche se distingue-t-elle de cette droite arrogante actuellement au pouvoir ? et il s'est construit sur le mode décevant et le vote par défaut. On ne votait pas pour quelque programme clair et clairement assumé mais contre, contre un danger imaginaire qui a été patiemment construit par ceux qui faisaient semblant de le combattre. L'ironie fut qu'un ex-cagouillard se fasse le champion de cette lutte dans la nuit de la conscience où tous les chats sont gris et se trouve des relais associatifs et médiatiques pour porter la bonne parole de ce mauvais film qui était le remake du *Bon, la*

Brute et le Truand. Le vote par défaut est devenu au fil du temps un non-sens puis un contresens. C'est le point d'implosion de toute analyse politique et donc de toute action politique, un acte de décès de la souveraineté que devait couronner, après un vote national insensé, un vote pour une soi-disant Constitution européenne. Après l'abdication par une grande partie du peuple au sein du territoire de la République française agonisante de ses prérogatives avec un vote 100 % libéralo-fasciste le 5 mai 2002, il était

demandé une abdication plus grande qui engageait non pas quelque 60 millions de Français mais plus de 400 millions d'Européens. C'était le sens du vote du 29 mai 2005 : voter pour détruire la souveraineté du voisin et toute souveraineté dans le cadre de notre République résiduelle. En ce sens, le traité était profondément belliciste car il inscrivait la guerre de tous contre tous comme un élément intangible et cela non pas entre des blocs géostratégiques, chers à la baudruche Toni Negri, mais dans la relation des individus, localement, quand toute possibilité de médiation à travers la loi serait devenu obsolète et donc tout sens de la représentation, de la délégation des pouvoirs, comme il existe encore dans ce corps intermédiaire qu'est le syndicat infesté par des « jobards » que tu exècras. Si un seul vote avait, même dans ses insuffisances, un sens, c'est bien celui du 29 mai car il rompait avec les précédentes consultations qui n'étaient que la réalisation d'un geste par défaut, donc vide.

Tout à ta vision paranoïaque où s'entrechoquent des partis uniques (UMP, UDF, PC, PS, Verts, rouge-brun, noir-blanc, crème, Syndicat des correcteurs [!?!?]), où s'élaborent des « politiques politiciennes », où se transportent des « tribunes pluralistes », où s'agrègent des « sables mouvants », où l'activité politique se réduit à l'acte pavlovien d'un vote par défaut, tu ne reconnais plus ce qu'est une réaction humaine. Et tu prêtes à des millions d'individus, qui ne veulent pas vivre dans la ferme des animaux, le comportement qui est le tien car tu te reconnais dans la « politique politicienne » des partis au pouvoir et in fine, car ils ont tous mêlé leurs eaux boueuses dans le parti du pouvoir qui ne cesse de s'agrandir, rapport à l'entretien Carl Lang-Dominique de Villepin. Le peuple n'est pas une organisation politique, le peuple n'est pas un troupeau de militants ni l'éditorial d'un quelconque pisse-lignes. La vision déformée qui en vient à confondre un Hollande avec tous les citoyens qui se disent de gauche ; un July, un Plenel, un Colombani, avec la parole de millions de personnes, signifie que pour toi l'expression doit être, pour être libre, la tienne donc, unilatérale, celle d'un « parti unique », que par antiphrase tu désignes comme ton adversaire, et qui est celui que tu soutiens. Et je saisis bien, car il faut chercher avant de trouver, un autre sens, un on sous ton « on » vu sa polysémie, du « on » que tu emploies pour vous désigner toi. Et tes camarades dont le programme n'est pas trop secret bien qu'inquiétant. C'est un parti extensible auquel tu t'identifies et qui ne cesse de faire sa mue, affolé par un non qu'il n'a pas vu venir et qui cherche une porte de sortie qui pourrait être la négation d'un vote qui s'est produit dans la plus pure légalité constitutionnelle. « On » se réveille avec Salvador Allende et « on » s'endort avec Pinochet. En ce sens, tu ne crois pas au vote comme forme réellement démocratique (reliés, si tu es capable de lire, ce qu'écrit le Montbrial), dans le cadre de la démocratie si chère à ton cœur et non dans celui de la République qui le suppose mais ne s'y réduit pas, mais comme réflexe conditionné de la soumission aux desiderata des prétendues élites qui valident, encore mais pour combien de temps ? leurs prétentions à modeler ce monde.

Tes propos chafouins, hypocrites, ne traduiraient-ils pas, sous la forme de la relecture historique qui est une négation de la compréhension historique, réellement ta position : « on a déjà eu ce discours... » pour dire nous, les ligueurs, les

factieux, les tenants d'un pouvoir fort qui n'ont que mépris pour le peuple et ce qu'il dit, car la réponse donnée par le peuple ce fut le Front populaire, non le pouvoir aux cagoullards, et autres séditions, dont un héritier fut président de la République, oxymoron ? Et le peuple, qui ne se reconnaissait hier ni dans la mystique de la « race » ni dans celle des soviets, ne se reconnaît pas aujourd'hui dans celle du marché. Si toi, tu « crois », le peuple ne croit pas, dans sa majorité, et cherche à maintenir, entre autres, la laïcité dans le cadre républicain et non pas la livrer aux monopoles du privé qui en feraient un service d'intérêt général, comme ils l'ont déjà fait pour l'eau. La laïcité à l'encan, la santé à la dérive sont des sujets trop graves pour croire sur parole des arracheurs de dents. Que tu fasses étalage de ta « science » historique pour démontrer à des millions de gens – « parti unique » des « jobards » qui ont voté non – leurs erreurs et errements, pour qu'ils soient désarmés et cessent de s'exprimer, est dans la continuité de ton parti qui, sans relâche, et en usant de la violence la plus extrême, assez souvent, n'a cessé de faire rendre gorge aux peuples pour qu'ils restituent les droits sociaux – liés à la vie, l'existence, le droit d'exister – qu'ils avaient arrachés par des luttes. Ce que tu veux, à travers ce salmigondis pseudo historique et linguistique qu'est la langue dont tu uses, c'est qu'il y ait une « tribune pluraliste » (au JO ? dans ta rue ? à la campagne ?), c'est-à-dire que vous soyez plusieurs du même parti à exprimer votre point de vue à l'exclusive de tout autre. Que ton « parti unique », qui se débat, actuellement, dans les « sables mouvants » de la « politique politicienne », puisse s'exprimer mais sans contradicteurs, car dès qu'une approche autre que la tienne s'exprime, tu dégaines tes injures mollards mollassons qui n'atteignent jamais leur cible. Tu voudrais écrire, parler mais dans un silence religieux et approbatif, le « je crois » du début de ton mail signale bien où se situe toute la force de tes mots, dans les tripes, et que personne parmi tes lecteurs ou dans l'assistance ne relève tes conneries, mensonges, à-peu-près, et acquiesce pour ensuite te porter en triomphe, toi le prophète qui prophétise plus vite que son ombre.

C'est raté. Le temps de la dictature n'est pas encore arrivé. Tu peux écrire, parler et porter la contradiction, ce qui t'est demandé, exigence minimale, c'est de t'exprimer de manière intelligible et élaborée, non par déjection de SMS. Et tu autoriseras ceux qui défendent les principes républicains de le faire sans les taxer de « parti unique » les désigner à cette police de la pensée que tu affectionnes et qui continue, dans le ciel des idées, à distribuer ses bonnes paroles qui n'appellent pas de réponse.

Avant que de t'exprimer la prochaine fois, abandonne ce discours achronique de prophète désarmé, discours qui ressemble à celui des écrits religieux. Dans la Bible, les Évangiles, le Coran, le temps est aboli, les lieux et les événements se mélangent. Tu n'as même pas la « chance » de posséder un style, n'est pas l'Écclésiaste qui veut. Retourne à la saine raison, éteins ta télévision et, modestement, plonge-toi dans ce qu'on appelle des livres, et non les Livres, qui peuvent t'apporter des informations et des réflexions qui te permettront de produire des raisonnements fiables sur le passé et le présent. L'intuition de la pseudo-vérité historique et eschatologique (cette explication par la « race », le prolétariat, les soviets, le marché, Dieu, l'analogie...) est mauvaise conseillère, de son ventre peut surgir la bête immonde.

Oui, oublie la télévision, les journaux... et médite sur le fait qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on te dit sur la vie dans les médias, il existe encore des êtres humains. Le monde n'est pas uniquement peuplé d'images et d'imprimés, de purs pneumatiques à qui l'on peut adresser un poulet qui ne prêterait pas à conséquence. Un univers virtuel tel que le *merdoduc*. Reviens à la vie, et ne prends pas pour argent comptant ce que racontent tous ces savants, que tu admires, les Alain Minc, Guy Sorman, Bernard-Henri Lévy, Claude Imbert, Jean Daniel, Bernard Guetta, Philippe Val, Dorothée, Chantal Goya, la « chanteuse », pas le peintre... qui te parlent à l'oreille pour te livrer des grands secrets sur des grands complots ourdis par de méchantes gens. Et qui te susurrent: « *Décidément, 1934, oui* » pour toute explication d'un événement historique.

La propagande est l'opium du téléspectateur de la vie.

Chaâbane Lakel

(réponse du 1^{er} juillet 2005)

1) *Thierry de Montbrial, dans Le Monde daté du vendredi 24 juin 2005, qui devait trouver tant de charme à la ratification du traité dit constitu-*

tionnel par référendum tant que le oui était sûr de l'emporter en vient, après la claque du 29 mai, à poser doctement la question du sens que peut avoir le fait de consulter les citoyens, et il répond avec ce ton de jésuite qu'affectent les folliculaires du Monde: « On a vite fait de confondre l'idée de démocratie avec telle ou telle de ses concrétisations. Les droits de l'homme, la séparation des pouvoirs, l'alternance font typiquement partie des principes fondamentaux de la démocratie. Ce n'est pas le cas des modalités de consultation des citoyens. » Il est sûr que la démocratie n'est qu'un mot, qu'indique bien le sabir du Montbrial, c'est-à-dire qu'elle peut même, si les circonstances l'exigent, effacer les citoyens. Les dictatures grandissent à l'ombre des démocraties, pas à la lumière que propage la république. Faudra-t-il un jour dissoudre le peuple ?

Et il est des coïncidences étranges. Alors que dans le même temps que paraît ce texte le Premier ministre Vilain Pain décide de légiférer par ordonnances, Le Montbrial, parti en roue libre, ajoute: « Arc-boutée sur des modèles économiques et sociaux dépassés, elle [une fraction de la vieille Europe] observe avec terreur les courbes du chômage. On veut des boucs émissaires. Quand les boussoles sont affolées, l'expérience historique montre que la démocratie directe a peu de chance de conduire à de bons résultats. Le pire ennemi de la démocratie, c'est la démagogie, qui en emprunte la parure et la perversité. » Fermez le ban.



Volkswagen Passat, Allemagne, 2005.

Après le maître (?), voici son chien

Même art du pensum fuligineux – en moins réussi encore. L'art de l'épigramme est décidément incompatible avec certains modes de fonctionnement (on ne parlera ici ni d'« action » ni – encore moins – de « pensée »), heureusement enterré dans le monde réel.

Tu ne parles, bien évidemment, qu'à toi-même: qui aurait le courage de lire ce libelle indigeste à son terme? Mais ça te convient, et ça dissuade tout le monde d'intervenir dans le débat. Comment s'étonner que le syndicat

coure ainsi, de victoire syndicale en victoire syndicale, à sa perte et surtout, ce qui est plus grave, à la perte des syndiqués?

Je te défie de dire ta pensée en cinq, allons... soyons généreux, en dix lignes, toi qui te targues publiquement de « *savoir écrire* » (sans rire!).

Jean-François Roberts

(e-mail du 1^{er} juillet 2005)

Epigramme

Frère ON avait un frère, appelé Jean-François.
Des princes de l'épigramme, il se voulait le roi.
Pour enchanter sa cour, il travaillait sa voix.
Il s'entendait chanter: « Le number one, c'est moi. »
En réalité, il jappe, continûment, « j'aboie ».

Ch. Lakel

(5 juillet 2005)

Ni chien ni maître, cher ixode ricin

« Il s'ensuit que la vérité de la conscience autonome, c'est la conscience domestique du chien. Certes, celle-ci apparaît d'abord hors d'elle-même et non comme la vérité de la conscience de soi. Mais de même que la domination du maître a montré que son essence était l'inverse de ce qu'elle voulait être, la domesticité du chien deviendra bien au contraire dans son accomplissement le contraire de ce qu'elle est immédiatement ; elle entrera en elle-même en tant que conscience refoulée en soi, et se renversera en autonomie véritable. »

On ne cesse d'entendre un terrible rugissement de lion, et on ne voit jamais qu'un doux agneau pour exhaler ce courroux. Pauvre rage drapée d'une peau de mouton ! Mais tu es soûl comme une tique, Jean-François, j'ai encore en mémoire tes courriels couïnards, des déplorations de sainte-nitouche, justifiées alors ? où tu vilipendais du même pas injurieux et invectives, où tu hésitais, magnanime, à aiguïser l'épigramme pour ne pas blesser d'un trait trop vif tes interlocuteurs virtuels. Quoi ! Tu combattais donc en autrui ta propre laideur ?

Ce n'est pas la première fois que je te le dis, mon cher Jean-François, mais tu m'obliges à le répéter : fais attention à ce que tu écris ou dis, car il se peut que tu le dises aussi. « *Même art du pensum fuligineux – en moins réussi encore.* » Le pensum n'est pas et ne sera jamais un art, c'est une servitude que l'on te doit si l'on en use selon sa définition première, et c'est la chose la plus sûre : « *surcroît de travail imposé à un écolier par punition* ». Ainsi c'est toi, tu l'auras aisément compris, qui nous donnes des pensums à faire. Comment peut-on moins réussir encore une punition ? Tout au plus pourrais-tu accuser Chaâbane non pas d'être le chien couchant du maître aliboron ou gonin que je suis, c'est selon, d'autres l'ont fait avant toi et avec un égal manque de talent, mais d'être comme un chien d'attache, assujéti qu'il est à répondre à tes mots tumulaires, ces pets de la haine refroidie.

Quant à moi, je te reproche de battre le chien devant le loup, cher ixode ricin, surtout que cela ne participe nulle-

ment à mon édification, et comme je me vois trompé dans mon attente, me voilà, moi, le maître, camus en chien d'Artois. C'est lâche, moqueur et, pis, inefficace ! « *Même art du pensum fuligineux.* » Même art de la punition noirâtre, foutre dieu ! mais c'est de la poésie, la véritable critique de la raison pure. Jean-François, c'est toi qui as la langue couverte de suie. Tu te complais à des exhalaisons épaisses, qui viennent de la rate ou du foie, et t'obscurcissent le cerveau. Voilà comment un doux zéphyr se mue in petto, intérieurement et pas en secret, en vapeurs fuligineuses. « *En moins réussi encore* » est délicieux, et par charité je ne le commenterai pas. Encore une fois réfléchis à ce que tu écris, surtout que tu fais court. Qu'apprend-on à te lire ? Que l'art de l'épigramme, certes c'en est un chez Claude-Carloman de Rulhière ou l'auteur anonyme de l'*Epigrammatum selectus*, pas chez toi jusqu'à preuve du contraire, « *est décidément incompatible avec un certain mode de fonctionnement, heureusement enterré dans le monde réel* ». Fichtre ! Tu comprendras pourquoi, après pareille percée dans l'histoire des sciences molles, de nature à ébranler les imaginations, la bouche pleine d'humus, on ne t'adresse plus que des libelles de répude. Je suis même prêt à signer à mon chien un libelle d'absolution s'il parvient à te faire goûter de ton propre poison épigrammatique, comme tu l'y invites sur l'air du défi.

Le courage de lire une quinzaine de pages, « *décidément* » le courage n'est plus ce qu'il était. Tu le fais exprès ou quoi ? Je suis curieux de savoir ce que pense « *tout le monde* » de la hauteur du crédit en bravoure que tu lui

octroies. Quant à la vieille antienne de l'effondrement du syndicat, pitié, si seulement cela pouvait être vrai et qu'on passe à autre chose ! Elle est, hélas, bien trop souvent, chez nombre de syndiqués – et, contrairement à ce que tu dis, ils sont de plus en plus nombreux à frapper à la porte ces deux dernières décennies par rapport aux deux précédentes, fort malthusiennes –, l'expression d'une sorte de nihilisme utilitaire qui justifie tous les renoncements. Si le syndicat se meurt, crois-moi, ce n'est pas de mort accidentelle. Je dis plus, Jean-François, il y a eu meurtre et ce n'est pas un hasard s'il a été commis en un moment qui coïncide avec le triomphe de la gestion de la fin de l'histoire. Je connais le meurtrier et je soupçonne même qu'il a pris le contrôle de mon activité neuronale. Comme je me suis garé des voitures, je ne puis plus prétendre qu'il guide ma main dans la conduite des affaires syndicales. Tu vois, le maître (?) n'est pas chien, il pense même, si c'est encore à sa portée, que les paranoïaques ont des ennemis et que désormais ils ne sont plus les seuls à le savoir. Allez, salut l'artiste, je te laisse le cœur léger et l'intestin grêle à ton voyage au bout de la nuit.

Tu réclames un épigramme, je te soumets celui du cacochyme de Ferney à propos de Fréron. Le maître en plaisanteries, le commensal des grands avait la manie d'en découdre avec toutes les éminences, un peu comme toi, Jean-François.

*L'autre jour, au fond d'un vallon,
Un serpent mordit Jean Fréron.
Que croyez-vous qu'il arriva ?
Ce fut le serpent qui creva.*

D'un quatrain l'autre devient :

*D'un toutou l'ixode piqua le cul
Que croyez-vous qu'il se passa ?
Que le cabot en mourut ?
Non ! Ce fut la tique qui trépassa.*

Jean-François, ne fais pas chier pour les vers en hexamètres et pentamètres qu'exige l'art que tu ne possèdes pas.

Daniel Soulez-Larivière a été plus inventif pour qualifier le 29 mai, bien qu'il partage avec toi le fait de chouiner sur les résultats d'un combat qu'il n'a pas mené, plus inventif et un peu moins Judas et réviso dans sa prophétisation du passé. Il parle, lui, de septembre 1938 et de Daladier revenant de Munich. Car toi, tout à ta volonté d'irresponsabiliser la social-démocratie, tu oublies qu'après 1934 il y a eu le Front populaire et qu'avant le 21 avril il y a eu la gauche plurielle de Lionel Jospinus. Sont-ce les cagouleurs qui ont abandonné la république espagnole ? Ah ça non ! ils ne l'ont pas oublié, eux, ils l'ont combattue ! Quant au réarmement de l'Allemagne et au traité de Versailles... la Société des nations de ce brave Woodrow Wilson, préconisée par lui dès 1918, qu'a-t-elle branlé ? Pourquoi n'a-t-elle rien entrepris pour défaire un traité dans lequel la seconde boucherie mondialisée était inscrite ?

Si le 29 mai 2005 correspond au 6 février 1934, à quoi, selon toi, correspond le 21 août 1954 ? J'ai peu d'espoir que tu répondes, car tu n'as répondu à aucune des questions

que je t'ai posées lors de mon dernier envoi, tu préfères gloser sur des « *pensums* » qui seraient des « *libelles indigestes* », un « *maître* » et « *son chien* ». Des manœuvres dilatoires en quelque sorte. Tu viens après la bataille avec des arguments qui ont cours dans tous les partis, dans tous les syndicats, qui constituent à proprement parler l'idéologie dominante pré et post-référendaire.

Daniel Soulez-Larivière est moins faux et faux cul que toi, en deux phrases il résume les enjeux pour un ouineur, ceux que je dénonce avec obstination depuis deux ans. 1. « *Pour tous ceux qui comprennent que, pour des raisons écologiques, économiques et politiques, la survie de la planète passe par la création d'une gouvernance mondiale et le développement de gouvernements fédéraux régionaux continentaux...* » 2. « *... tandis que de nouvelles puissances colossales apparaissent volant leur part d'énergie, de pouvoir et de richesses, avec avidité, compte tenu de leur poids démographique.* » Nous, les anciennes puissances coloniales, devons nous organiser pour contrer les avides puissances colossales. Ces salauds de pauvres qui se reproduisent comme des sauterelles. Et puis, c'est bien connu, les empires ont eu un rôle bénéfique (les colons sont des philanthropes), c'est une des lois du plébiscite du second tour qui le dit, et là, bizarrement, pas une voix ne s'est élevée contre ce révisionnisme législatif dans le syndicat. L'empire, romain, germanique, austro-hongrois, etc., qui s'étend par définition au-delà de cette merde d'Etat-nation, n'est jamais fauteur de guerre, c'est également bien connu. Les outils de la gouvernance mondiale existent déjà (monétaire, financière, patrimoniale, énergétique...), sauf dans le domaine du partage des ressources. Or le traité constitutionnel, pour reprendre ton goût pour la qualification rétrospective, faisait figure de traité de Versailles en la matière, en cela qu'il ne prémunissait nullement contre les guerres à venir entre *puissances colossales*, au contraire c'était l'acte de naissance d'un nationalisme transnational européen où le courtier londonien, le plombier polonais et le merlan letton doivent former brigade pour en découdre avec le tisserand bicot, l'informaticien indien et le vigneron chinois.

Bruno Monthureux

Un peu d'air fétide

L'Occupation ne fit qu'accroître la collaboration qui, dans les faits, remontait à 14-18 où l'on vit, en pleine guerre, des patrons français et allemands signer des accords secrets, les Français fournissaient électricité et produits chimiques à l'Allemagne, et en échange les Allemands s'engageaient à ne pas bombarder les usines sidérurgiques de Briey, en Lorraine, dont celles de François de Wendel. Dans les années 20, et malgré le soutien financier du patronat allemand au parti nazi, le président du Comité des forges, le même François de Wendel, fut à l'origine d'un cartel international de l'acier qui attribua 40 % des parts à l'Allemagne. Le rédacteur du bulletin quotidien du Comité des forges n'était autre que l'honorable correspondant en Allemagne du patronat français, l'ambassadeur de France à Berlin, François Poncet. En 1928 était fondée la Compagnie générale charbonnière franco-allemande entre

le français Kuhlman et l'IG Farben. Exemple de la collaboration dans la métallurgie, le 10 décembre 1937, une compagnie de Montrouge signa avec un métallurgiste allemand un contrat prévoyant la construction de fours industriels sur dix ans...

En 1932, la société française Ugine s'associait avec une filiale d'IG Farben spécialisée dans la chimie des cyanures ainsi qu'avec une autre société allemande détentrice du brevet du Zyklon B. En 1937, on célébra le dixième anniversaire de la signature du cartel franco-allemand de la chimie. Les industriels français étaient fascinés par le niveau de productivité de l'Allemagne nazie.

En 1933, les banquiers français saluèrent, avec une satisfaction non dissimulée, l'arrivée de Hitler au pouvoir. La Banque de France œuvra alors à la création d'une société franco-allemande pour assurer, à un niveau rentable, le maintien des envois de matières premières stratégiques au Reich. Banque de France et Comité des forges furent les grands artisans de l'esprit de Munich, de la démission face à Hitler. Malgré l'antifascisme affiché de la population française, les patrons multiplièrent les contrats avec des groupes industriels et des banques nazis par l'intermédiaire de sociétés écrans suisses ou néerlandaises. En 1938, la Compagnie française des pétroles coopéra étroitement avec le Reich hitlérien. En 1939, arguant du déficit commercial des colonies, un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay encouragea la livraison de matières premières aux nazis. Dans de nombreuses usines françaises, les patrons favorisèrent la création de groupes fascistes du PPF (Parti populaire français) qui participèrent au mouchardage et à la répression des militants syndicaux. Animés par le patriotisme de profit, patrons français et allemands réalisèrent l'union sacrée contre le mouvement social issu de 1936. Le chef du PPF, Jacques Doriot, mourut sur le front de l'Est, sous l'uniforme d'officier nazi.



Qui furent les associés de Florentin puis de Nicolas Seillière, sinon Ignace puis François de Wendel ? Tous de fervents européens, autant hier qu'aujourd'hui. Ce ne sont pas les colombes stalinien-nes tenant par la barbichette le pâle Daladier qui firent le lit de l'hydre, mais les aînés de tes patrons, cher camarade.

(13 juillet 2005)

Logement

A la fin de l'été 2005, des incendies meurtriers ravageaient deux immeubles parisiens habités par des familles d'origine africaine. Ces incendies, loin de remettre en cause la politique du logement social, ont surtout été le prétexte à une chasse aux pauvres renforcée. Depuis se sont multipliées les expulsions à Paris et en banlieue ainsi que les rafles de sans-papiers dans les quartiers populaires. Nous reproduisons ci-dessous le témoignage sur l'incendie du boulevard Vincent-Auriol (13^e) d'habitants du quartier aux prises avec la mairie sur l'occupation d'un immeuble vide.

NE NOUS LAISSONS PAS CHASSER

Nous sommes un collectif d'une dizaine de personnes qui avons fait le choix de vivre ensemble. Nous occupons un immeuble du seul pâté de maisons encore debout de la ZAC Rive gauche. Autour s'étendent des bureaux où fourmillent des cadres en costard-cravate et d'énormes chantiers qui arrachent chaque jour un bout de ciel en plus.

Dans notre îlot existent encore des relations de voisinage. Nous avons commencé à rencontrer des gens du quartier qui ont vu d'un bon œil que l'on s'installe dans un bâtiment délaissé par son propriétaire légal.

L'immeuble jouxtant le nôtre était occupé par des familles en attente de relogement depuis plus de dix ans. Les gamins jouaient dans la rue et passaient nous voir pour nous emprunter un vélo ou assister aux projections que l'on organisait.

Les ados, eux, se réunissaient pour tchatcher au coin de la rue.

Il y avait encore une vie de quartier dans ce coin de Paris voué au culte du travail et des loisirs branchés.

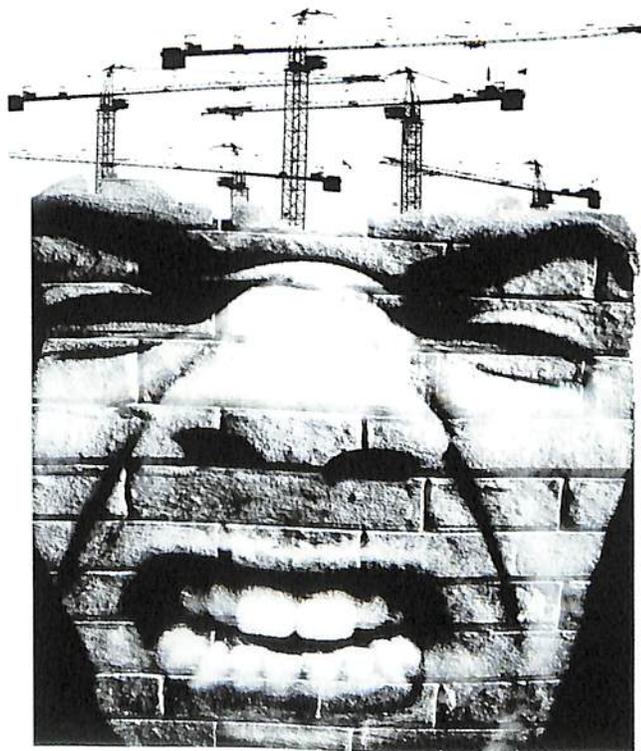
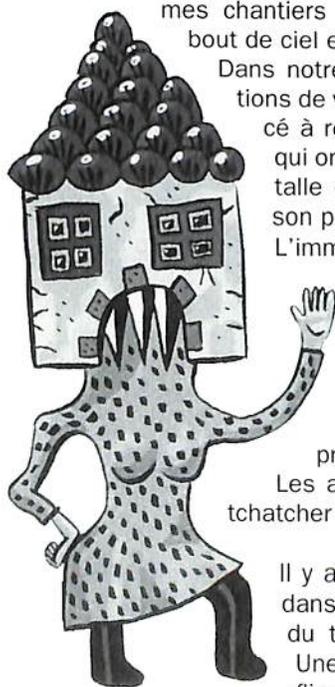
Une vie paisible, à part quand les flics faisaient chier les jeunes à coups de contrôles d'identité, d'insultes ou de baffes dans la gueule; quant à nous, les intimidations des représentants de la mairie (une tentative d'intrusion à coups de masse...) étaient là pour bien nous faire sentir que nous gênions

La nuit du 25 août dernier, l'immeuble de nos voisins a brûlé, et la situation de beaucoup de gens a basculé. Dix-sept personnes sont mortes dont quatorze mères. Nous nous sommes retrouvés avec d'autres voisins dans la rue ce soir-là.

Des gens étaient paniqués parce que leurs enfants étaient encore dans l'immeuble. Les flics, présents avant les pompiers, ont géré la situation par la force. Plus personne ne passe. L'ami, le voisin, le passant sont considérés comme une foule à contenir.

Puis, les habitués charognards sont arrivés.

Sarkozy, le premier sur les lieux, donne le ton et n'hésite pas à dire que s'il y a un coupable dans cette affaire, c'est « tout ce tas de gens, qui n'ont pas de papiers pour certains [et qui] s'entassent à Paris [alors qu'il] n'y a pas de conditions pour les loger ». Cette phrase ignoble, le ministre de l'Intérieur l'a prononcée devant l'immeuble encore fumant.



Le lendemain, les larmes de Delanoë auraient voulu nous faire oublier la politique de la mairie en faveur des bâtisseurs de bureaux ou d'apparts pour riches. Nos voisins ne l'étaient pas, il aura fallu dix-sept morts pour que la mairie accepte de les reloger. Si la mairie de Paris n'a pas d'argent pour les relogements, elle en a pourtant pour payer un énorme dispositif de vigiles pour garder ses immeubles

vides et ainsi empêcher des gens qui en ont besoin de les squatter. Pour ceux qui y parviennent malgré tout, les poursuites judiciaires ne se font pas attendre, même quand il n'y a aucun projet sur le bâtiment occupé, comme dans notre cas.

Vint ensuite le tour d'Emmaüs, encaisseur des loyers de l'immeuble incendié. Sa gestion caritative a eu pour effet de maintenir pendant quatorze ans une situation dangereuse qui était censée n'être que provisoire.

Les organisations politiques sont là elles aussi, les spécialistes du logement précaire comme le DAL se ruent sur les caméras pour parler à la place des gens concernés. Eux aussi, comme Sarkozy, ne parlent que de taudis et d'insalubrité.

Enfin la presse, depositaire autoproclamée de « l'opinion publique », et plus particulièrement *Libération* du 27 et 28 août, qui veut nous faire croire que notre rue était un coupe-gorge, que nos voisins étaient des dealers, des putes et des maquereaux qui jouaient du flingue, et que c'est sans doute pour ça qu'ils devaient brûler. Après ça, un autre incendie à emporté sept personnes dans un immeuble squatté du 3^e arrondissement de Paris.

Sarkozy a aussitôt déclaré que le problème du logement serait résolu par la fermeture de tous les squats de Paris. Le mot d'ordre était lancé: squat = insalubrité, expulsion = prévention.

Borloo veut répondre au problème du logement par la construction de nouveaux hôtels sociaux comme celui dans lequel, l'hiver dernier, vingt-six personnes ont péri. Il affirme que « la vie en communauté, c'est fini ! » J.-B. Héroult, du DAL, parle une fois de plus au nom de ceux qui sont concernés et prétend que « personne ne veut vivre en communauté ». Qu'en sait-il ?

Les opérations coup de poing promises par Sarkozy commencent par l'expulsion de deux squats de familles, rues de la Tombe-Issoire (14^e) et de la Fraternité (19^e). Les squats deviennent un enjeu politique et médiatique. Chacun est dans son rôle: la droite gouvernementale expulse, la gauche municipale vient pleurer devant les caméras. Les expulsés sont le jouet des calculs des uns et des autres. Il y a aussi eu les manifs où systématiquement des Gentils Organisateurs musclés s'improvisent pour essayer de nous obliger à marcher dignement, en parlant toujours au

nom des victimes. Pour eux, il faut tout respecter, sauf la colère: la loi, qui ne protégera jamais que les intérêts des riches; les élus, responsables de la politique du logement; les flics, qui expulsent et tabassent... Bref, respecter l'ordre des choses: que des pauvres brûlent, c'est mal, mais qu'ils soient pauvres, c'est normal.

À Paris, la question du logement concerne toutes les couches sociales, à l'exception des très riches. Il y a ceux qui dorment dans la rue et n'ont accès à aucun logement. Il

y a ceux, par exemple parce qu'ils n'ont pas de papiers, qui payent des sommes exorbitantes pour les piaules des marchands de sommeil. Il y a ceux qui doivent attendre des années pour un logement social, situé parfois très loin du centre, et qui doivent ensuite vivre dans un univers néo-carcéral sillonné par les vigiles des bailleurs. Il y a ceux qui doivent supplier les agences immobilières d'accepter leur dossier pour avoir le droit de payer les prix prohibitifs du parc locatif privé. Et il y a même ceux qui doivent s'endetter des années pour pouvoir devenir le petit propriétaire de leur petit logement.

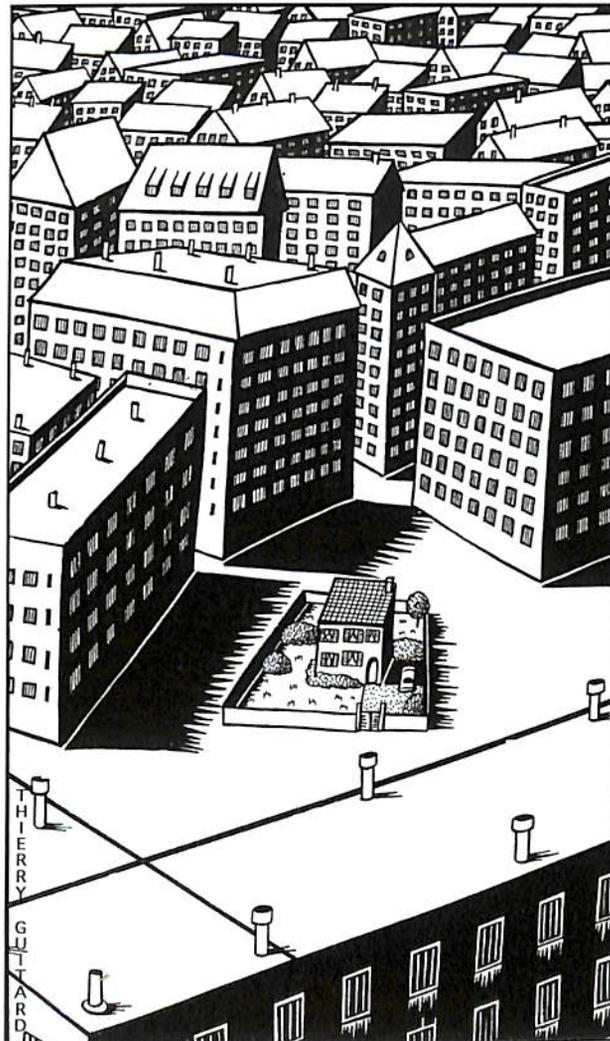
Pour tous, la conséquence est différente, et pourtant la cause est la même. Seuls ceux qui spéculent ou investissent trouvent leur compte à ce système. C'est cette logique qu'il faut refuser en actes. Le squat, par exemple, est pour certains la seule solution pour habiter dans de meilleures conditions que celles proposées par des propriétaires sans scrupules. Pour nous, à qui

le revenu ne permettrait pas de vivre à Paris, c'est la seule manière de s'emparer de l'espace collectif dont nous avons besoin.

À l'heure actuelle, alors que les « évacuations » de la préfecture se poursuivent, l'urgence nous semble être de s'auto-organiser pour y faire face. Dans Paris, des initiatives commencent à voir le jour.

ARRET IMMEDIAT DES EXPULSIONS

e-mail: habitantsdu13@no-log.org



Déclaration de la Confédération générale du travail

Après avoir sous-estimé l'ampleur de la crise qui secoue notre pays depuis 10 jours, le gouvernement a décidé de prendre des mesures d'exception pour assurer le maintien de l'ordre dans un certain nombre de départements. Cela est dangereux. Le gouvernement fait fausse route. Ce n'est jamais en restreignant les libertés qu'on assure l'autorité publique. Il faut répondre, sans attendre, par le dialogue et la démocratie aux urgences sociales dont celles prioritaires liées à l'emploi.

Les propos provocateurs du ministre de l'Intérieur, l'absence d'ouverture de perspectives et la réaffirmation de la priorité à la répression attisent des violences qui se retournent contre les populations les plus modestes. En toute occasion, la CGT défend les citoyens menacés ou frappés par les violences d'où qu'elles viennent mais se refuse à toute forme d'amalgame et de stigmatisation de telle ou telle catégorie de la population.

La CGT met en garde contre les tentatives de récupération par l'extrême droite qui se développent sur fond de crise.

Il n'est en effet pas question de se tromper de diagnostic. Cette crise n'est ni celle de l'immigration, ni celle de la jeunesse, ni celle des banlieues. Elle est avant tout une crise sociale, révélatrice des fractures qui se sont creusées depuis 20 ans, suite aux politiques menées. Plus de 5 millions de personnes sont exclues de l'accès à un véritable emploi alors que les profits s'accroissent et que les fortunes prospèrent. Ces familles cumulent toutes les difficultés sociales (éducation, logement, santé... !). Les jeunes sont confinés dans la précarité. L'absence de perspectives, les inégalités, les discriminations de toutes sortes minent l'expression des solidarités.

Quand dans une démocratie, pouvoir et directions d'entreprise refusent de prendre en compte ce qui s'exprime dans les manifestations et dans les grèves, lorsque les gouvernants refusent d'écouter et d'interpréter comme il le faudrait des consultations politiques, cela nourrit fatalisme, désespérance et violence.

D'autres choix économiques et sociaux sont nécessaires. Le communautarisme social, la constitution de castes de privilégiés et de ghettos défavorisés ne sont pas plus acceptables que le communautarisme religieux. Il s'agit aussi de changer de méthode. Le passage en force systématique doit laisser place au dialogue social réel et à la négociation. L'intérêt général doit l'emporter sur les logiques de privatisation. Il faut mettre en place les conditions d'une véritable démocratie sociale et politique qui permette à chacun d'intervenir sur les choix qui le concernent.

Face à la crise sociale, l'exigence de négociations pour l'emploi, le pouvoir d'achat, la dignité, la lutte contre les discriminations, doit s'exprimer plus fortement. La CGT se prononce pour une action nationale, interprofessionnelle et unitaire pour porter ces revendications. Elle s'adresse immédiatement à toutes les composantes du mouvement syndical.

Montreuil, le 8 novembre 2005.

STAGE RÉVISEUR-ÉDITEUR

Programme général

Objectif

Permettre à des rédacteurs-réviseurs, des correcteurs ou des secrétaires de rédaction de se spécialiser dans la fonction d'éditeur : réécriture, qualité du texte et de la copie, vérification de l'information, intégration et cohérence texte/image.

Public

Rédacteurs-réviseurs, correcteurs et secrétaires de rédaction avec une expérience professionnelle confirmée. La maîtrise des règles de correction et du logiciel XPress est requise.

Nombre maximal de stagiaires par session : 10 personnes.

Durée et rythme

375 heures (270 heures en centre et 105 heures en entreprise).

35 heures par semaine en centre - 7 heures par jour (du lundi au vendredi).

35 heures par semaine en entreprise - 7 heures par jour.

Méthode

– Cours théoriques. Exercices d'application.

– Revues de presse. Débats.

– Mises en situation réelle de production (monitorats) : séances qui portent exclusivement sur les situations professionnelles reproduites par les moniteurs (tous professionnels en activité). Ces monitorats permettront aux stagiaires d'appréhender la diversité des pratiques de la profession et faciliteront leur adaptation aux situations professionnelles existantes.

– Réalisation d'un 4 pages.

Contenu

– Organisation de la production (18 heures).

– Lecture critique et intervention sur le texte (150 heures).

– Traitement linguistique et orthotypographique.

– Traitement rédactionnel.

– Les techniques d'editing : la lecture en première et la révision sur pages montées (102 heures).

– Stage en entreprise (105 heures).

Formacom : 19, rue d'Estienne-d'Orves – 93500 Pantin

Téléphone : 01 56 96 07 20 – Télécopie : 01 56 96 07 21 – Courriel : secretariat@formacom.net



Directeur de publication :

Eric Moreau.

Impression : SENPQ.

Couverture : Citroën DS,
Peugeot 403, Renault Dauphine...
Paris, 1968. (DR)

Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction **CGT-Filpac**
Directeur-gérant : Eric Moreau – ISSN 1148-2583
Bourse du travail - 3, rue du Château-d'Eau - 75010 Paris
Téléphone : 01 42 08 02 28 - Télécopie : 01 42 08 03 90
Courriel : syndicat-cgt@correcteurs.org – Site Internet : <http://www.correcteurs.org>

Journal officiel

Réglettes : 01 40 58 77 25
Equipiers : 01 40 58 75 43

Le Monde

Réglettes : 01 42 17 38 29
Equipiers : 01 42 17 28 83
Fax : 01 42 17 21 24

L'Equipe : 01 40 93 22 88
01 40 93 24 71

Les Echos : 01 49 53 72 45

Le Figaro : 01 57 08 51 36

Paris Turf : 01 40 01 82 26

L'Humanité : 01 49 22 74 23

France Soir : 01 53 56 88 22

Le Parisien : 01 40 10 31 13

La Tribune : 01 44 82 16 83
01 40 13 13 01

Investir : 01 44 88 49 28

Formacom : 01 56 96 07 20